RÉPONSE AUX TRAÎTRES, AUX PORTEURS DE VALISES ET À M. BOUTEFLIKA...

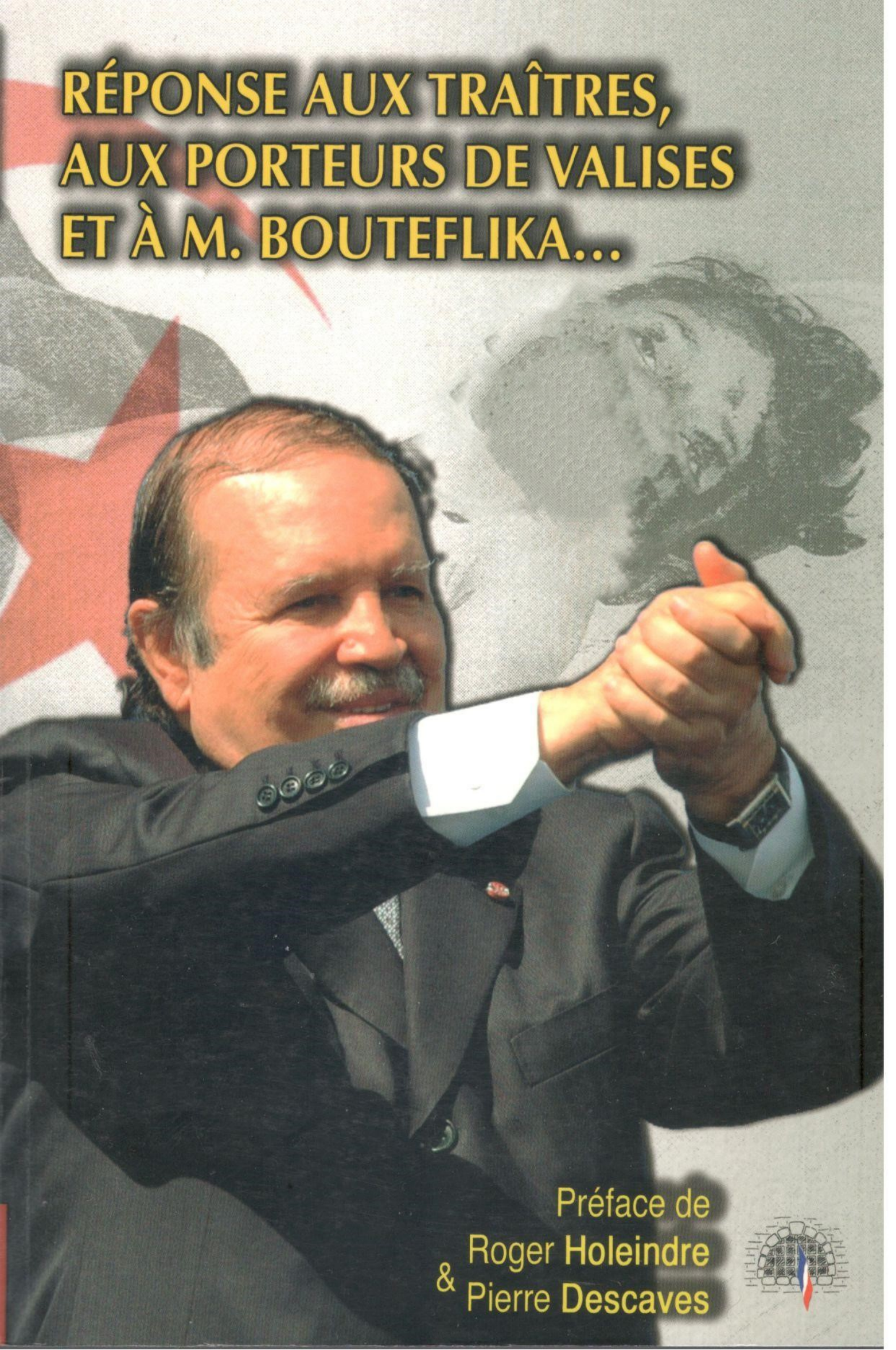

Préface de
Roger **Holeindre**
& Pierre **Descaves**

Roger Holeindre & Pierre Descaves

Réponse aux traîtres, aux porteurs de valises et à M. Bouteflika.

Facs-similés
Aspects véritables de la rebellion algérienne (Mars 1957)
suivi d'un n° spécial de l'Algérie médicale (Janvier 1957)

© Roger Holeindre 2008
Saint-Cloud, France
ISBN 978-2-9523128-4-4
EAN 9782952312844

LA VOIX DES ARABES
21 h. 15 - 23-10-56

. . . . . .

Si la France désire réellement anéantir la révolte arabe, qu'elle extermine alors les cent millions d'Arabes qui appellent et œuvrent aujourd'hui pour détruire la France et son impérialisme.

Sur le champ de bataille, aujourd'hui, il n'y a pas seulement l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, contre toi, ô France, mais aussi tous les Arabes pour la libération de l'Algérie.

LA VOIX DES ARABES
18 h. - 18-1-57

. . . . . .

Et ainsi, en moins d'un an, la force des Arabes a augmenté leur liberté, s'est parée d'orgueil et les éclaireurs du cortège du nationalisme arabe sont quatre au lieu de trois. Dans moins d'un an, la force des Arabes s'accroîtra, leur gloire grandira et le nombre d'éclaireurs du cortège du nationalisme arabe se multipliera et ils seront cinq au lieu de quatre, puis six, puis sept, puis enfin les cent millions d'Arabes qui possèdent cette vaste, riche et stratégique contrée qui s'étend du Golfe Arabique à l'Est jusqu'à l'Océan Atlantique à l'Ouest !

CERTITUDE DE LA VICTOIRE

LE CAIRE EN ARABE
6 h. - 20-3-57
(Revue de la Presse égyptienne)

. . . . . .

Exactement comme les manœuvres et les complots de l'impérialisme ont échoué devant le roc solide du nationalisme arabe, ils échoueront devant la volonté résolue des peuples d'Afrique qui tiennent à acquérir leur indépendance.

Les peuples d'Afrique soutenus par le nationalisme arabe et par les peuples libres du monde ne manqueront pas de remporter la victoire.

Préface

Préface

Voici des années que les falsificateurs de l'histoire de notre pays s'en donnent à cœur joie !

Mais depuis quelques mois, **les traîtres, les porteurs de valises** en remettent un peu trop et M. Bouteflika insulte de plus en plus souvent la France, et son peuple, tétanisé par la propagande infecte des médias, prêt pour la dhimmitude.

Les anciens soldats de l'armée française en Algérie, qui pourtant ont gagné la guerre conte le terrorisme et contre l'A.L.N., laissent ceux qui les trahirent hier, raconter leur histoire... leur combat, et de nombreuses associations s'emploient à **expliquer que l'ennemi avait raison !**

Les milieux rapatriés, touchés par les divisions, pensent toujours bien, mais sont trop divisés pour faire pression sur le pouvoir.

Ce même pouvoir qui a tétanisé le milieu harki, divisé en une kyrielle d'associations, réserve électoraliste des différents gouvernements.

Avec l'argent des contribuables Français, nos télévisions honorent de plus en plus souvent les tortionnaires du FLN et **même les poseuses de bombes, présentées comme des héroïnes et de grandes résistantes**.

Pourtant qu'est devenue l'Algérie prospère que nous avions laissée en état de marche à ses « **libérateurs** » ?

Malgré l'incroyable manne financière que rapportent à l'État FLN **le gaz et le pétrole du Sahara... qui ne fut jamais algérien...** l'immense majorité de la jeunesse algérienne ne pense qu'à une seule chose... **débarquer en France !** Venir chez ces « **affreux colonialistes** » qui avaient soi-disant fait de l'Algérie un territoire soumis, dans lequel *la présence française était pire que l'occupation allemande en France...* **dixit M. Bouteflika !**

En voilà assez ! Comment alors expliquer que les autochtones étaient moins d'un million à notre arrivée, et près de dix millions à notre départ ?

C'est pourquoi le **Cercle National des Combattants** et **France Résistance** ont décidé de faire reparaître ce document que diffusèrent, à l'époque, **les services officiels de la République française**.

Ce petit livre est notre réponse à tous ceux qui mentent, qui falsifient l'histoire et la façonnent au gré de leurs idéaux nauséeux... en oubliant toujours ce qui les dérange.

Ce document est officiel, ces textes et ces photos sont irréfutables. C'est le témoignage atroce de la « guerre » que fit le FLN à la France, aux enfants de France... **juifs... musulmans... chrétiens !**

Roger HOLEINDRE
Président
du Cercle National des Combattants

Pierre DESCAVES
Président
de France Résistance

Fac-similé n° 1
« *Aspects véritables de la rébellion algérienne* »
Ministère de l'Algérie - 1957.

ASPECTS
VÉRITABLES
DE LA
RÉBELLION
ALGÉRIENNE

ASPECTS VÉRITABLES DE LA RÉBELLION ALGÉRIENNE

MINISTÈRE
DE L'ALGÉRIE
Cabinet du Ministre

Lorsque ce document paraîtra, « La lutte grandiose pour la liberté, l'Arabisme et l'Islam » annoncée par le poste d'émission de la Voix des Arabes au Caire, dans son communiqué du 1er Novembre 1954, en sera à son trentième mois.

La propagande de nos adversaires et de leurs complices se propose un double but : donner à la rébellion un masque de légalité, capable d'en dissimuler le vrai visage, et discréditer la France et les Français qui travaillent au bonheur de l'Algérie. Ce document entend faire tomber le masque.

En ce qui concerne les campagnes haineuses que la presse et les radios des pays qui se considèrent comme les guides de l'arabisme et de l'Islam ont lancées contre l'action des forces de l'ordre, il est facile d'en faire justice.

On oublie trop souvent le contexte tragique dans lequel s'exerce l'action de l'Armée française en Algérie : les attentats odieux, véritables attentats à l'humanité, les crimes qui s'inscrivent dans une logique implacable, celle de la terreur employée comme moyen de conquérir les esprits ; tout cela impose aux forces de l'ordre une tâche complexe, une tâche suprêmement difficile, dans laquelle chacun doit engager toute son énergie et aussi toute sa conscience. En dépit des efforts des rebelles, l'ar-

mée, consciente de ses responsabilités et de ses devoirs, entend ne pas se départir de la ligne de conduite qu'elle s'est définie. Elle entend rester une armée qui protège, rassure, réconcilie. Le but de la campagne de dénigrement dont elle a été victime est, clairement, de faire surgir l'arbre capable de dissimuler la forêt, cette forêt d'actions généreuses, d'actions constructives, de dissimuler au monde que les soldats français accomplissent des tâches qu'aucune armée, de mémoire d'hommes, n'a jamais accomplies, qu'ils bâtissent, ouvrent des routes et des pistes, enseignent, en un mot qu'ils travaillent, non point tant à gagner la guerre, mais à gagner la paix.

Mais le but essentiel de cet ouvrage est de faire connaître concrètement et démonstrativement, par des documents irréfutables et faciles à vérifier, les méthodes utilisées par les rebelles.

Le 5 juin 1957, à OUED SIDI SLIMANE, un musulman est égorgé par les rebelles. Sur son cadavre, une lettre de l'A.L.N. est épinglée.

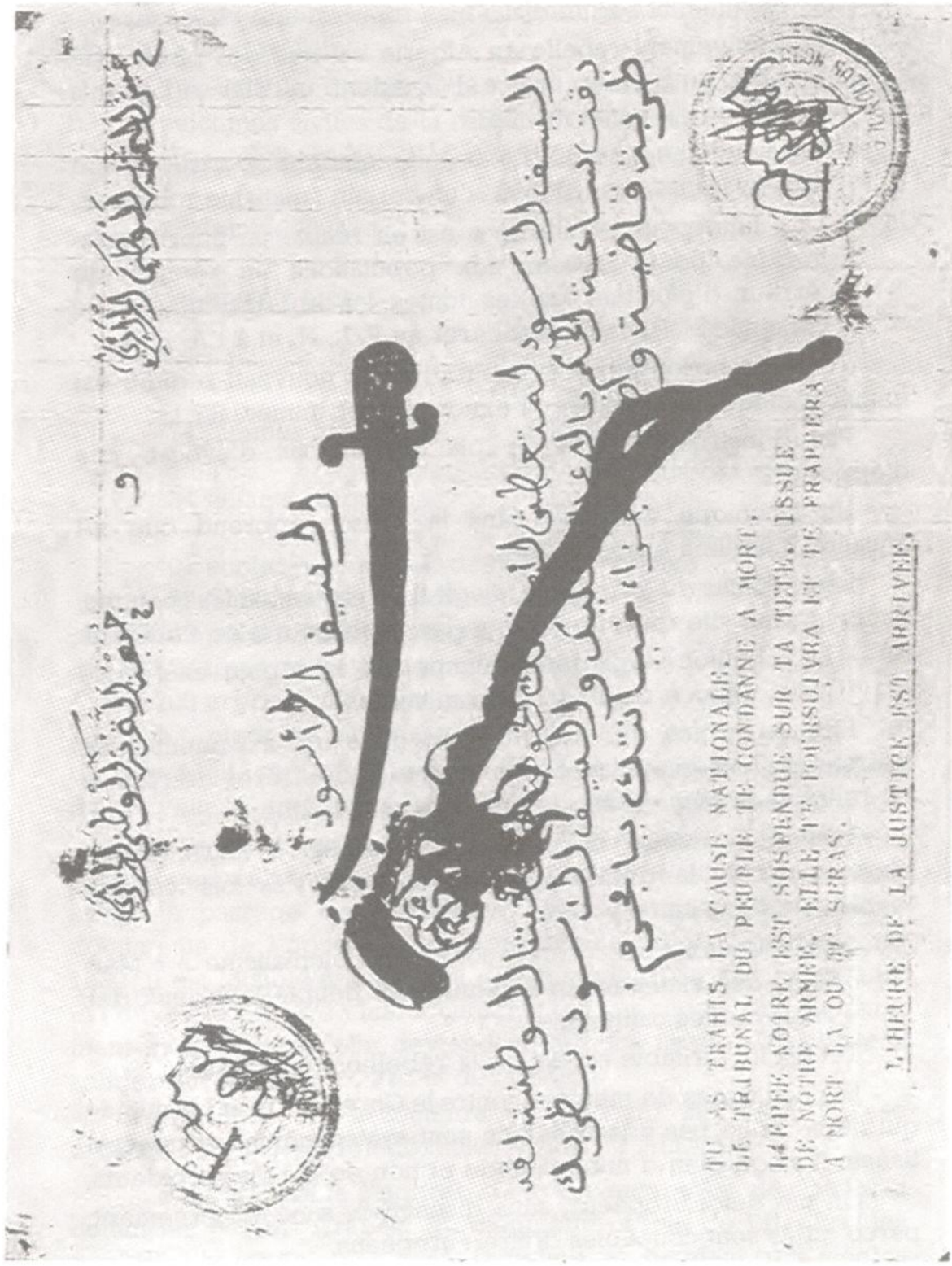

Tract attaché avec une épingle de nourrice à la narine gauche du cadavre de HADJ BRAHIM Larbi, maire du village de Bouchagoune, égorgé par les rebelles le 12 avril 1957 parce qu'il refusait de donner sa démission.

Ces documents seront distribués en plusieurs chapitres :

I — Le mouvement rebelle en Algérie est une des phases de la lutte entreprise contre l'Occident par les dirigeants ambitieux du panarabisme.

II — Ce mouvement racial et par suite xénophobe a trouvé son aliment dans l'exploitation d'un certain fanatisme religieux.

III — La « lutte pour la Liberté » est en réalité un effort systématique pour imposer aux populations un régime de terreur d'où sont bannies toutes les libertés, une seule exceptée : la Liberté d'adhérer au F. L. N. et à l'A. L. N.

Toute infraction aux lois arbitraires du nouveau régime est immédiatement sanctionnée ; l'exécution est immédiate.

Pas d'instruction, pas de plaidoiries, pas d'avocat, pas d'appel.

Un laconique entrefilet dans la presse apprend que tel musulman fidèle a été assassiné.

Les victimes du terrorisme, s'agît-il de personnalités connues, tombent plus vite dans l'oubli que les rebelles qui se suicident.

IV — La rébellion se présente comme une lutte pour une cause juste, animée de soucis humanitaires.

Étrange justice que celle de ces gens qui exécutent sommairement, tous les jours, des innocents, leurs frères de race et de religion, sous prétexte de leur apporter la liberté.

Étrange, ce souci d'humanité qui conduit à détruire tous les bienfaits de la civilisation et à enfreindre les lois les plus sacrées de l'humanité.

V — La rébellion, une « lutte contre le colonialisme » ? Mais 95 % des victimes appartiennent au peuple laborieux des villes ou des campagnes.

Tel est le véritable aspect de la rébellion algérienne.

Les consignes de meurtre contre le Chrétien ou le Musulman qui ne se rallie pas à la rébellion **sont systématiques et généralisées.** Il s'agit bien d'une **méthode** et non de simples accidents.

On tue des Européens, sans distinction, sans discernement, parce qu'ils sont coupables d'être européens.

On assassine les Musulmans qui n'entrent pas dans le jeu du F. L. N., parce qu'ils sont du côté des Européens, donc infidèles.

Ils sont égorgés, les mains liées, pour qu'ils ne puissent pas réciter rituellement la « chehada », en levant l'index de la main droite et aller ainsi au Paradis des vrais Croyants.

On brûle, on détruit, on pille tout ce qui appartient à l'Eu-

ropéen, considéré comme infidèle pour le Moudjahed, Combattant de la Guerre Sainte.

Le bilan est là, devant nous, tragique. Depuis le 1er Novembre, les victimes civiles de la rébellion s'élèvent à :

6.945 hommes tués	:	870 Européens
		6.075 Français-Musulmans
265 femmes tuées	:	105 Européennes
		160 Françaises-Musulmanes
98 enfants tués	:	35 Européens
		63 Français-Musulmans
2.233 hommes disparus	:	126 Européens
		2.107 Français-Musulmans
74 femmes disparues	:	9 Européennes
		65 Françaises-Musulmanes
34 enfants disparus	:	7 Européens
		27 Français-Musulmans

401 écoles incendiées, détruites ou pillées
6.352 exploitations agricoles détruites
50.746 poteaux télégraphiques abattus
77.963 têtes de bétail égorgées ou volées
585.700 arbres fruitiers arrachés
12.436.000 pieds de vigne arrachés.

Tous les jours s'ouvrent de nouvelles tombes, s'accumulent de nouvelles ruines, génératrices de nouvelles misères.

Le voyageur qui parcourt l'ALGÉRIE peut constater ce que sont devenues certaines cités florissantes de l'Ifrikia Romaine après le passage des invasions ; l'histoire confirmée par des documents de l'époque nous apprend ce qu'était l'Algérie en 1830 ; il est loisible à tous ceux qui le veulent, de voir ce qu'elle est devenue en 1957 ; les documents qui précèdent ont suffisamment montré ce qu'elle deviendrait si nous ne maintenions pas solidement la digue contre la dévastation.

Demandons à nos lecteurs de réfléchir sur cette phrase tirée du Livre des Prolégomènes, d'IBN KHALDOUN :

... « **l'Ifrikiya et le Maghreb souffrent encore des dévastations commises par les Arabes. Au cinquième siècle de l'Hégire, les Béni-Hilal et les Soleïm y firent irruption, et, pendant trois siècles et demi, ils ont continué à s'acharner sur ces pays ; aussi la dévastation et la solitude y règnent encore. Avant cette invasion, toute la région qui s'étend depuis le pays des Noirs jusqu'à la Méditerranée était bien habitée ; les traces d'une ancienne civilisation, les débris de monuments et d'édifices, les ruines de villes et de villages sont là pour l'attester.** »

« L'Algérie a engagé aujourd'hui
une lutte grandiose pour...
... l'Arabisme. »

VOIX DES ARABES
1-11-54 - 18 h.

LUTTE POUR L'ARABISME

Le thème de l'Arabisme, de l'unité du monde arabe, de la solidarité des États arabes, de la supériorité de la race arabe, est abondamment exploité par la presse et la radio du Moyen-Orient et du Maghreb pour stimuler le zèle des rebelles, les encourager à continuer la lutte, et entretenir l'esprit de révolte.

Il puise à la fois son essence et ses moyens d'action dans son expression politique ; « La Ligue Arabe ».

La Ligue Arabe est née de l'effort de rénovation entrepris à la fin du siècle dernier par le mouvement de la renaissance (« Nahda ») dans le cadre de l'Unité arabe (al-Wahda al-arabiya), dont les initiateurs et champions furent Djamal ad-Din al-Afghany, Nejib Azouri et Chékib Arslan.

Plus tard, quelques écrivains de talent, par une propagande habile, surent mettre en valeur la solidité des liens spitituels linguistiques et culturels des peuples formant la « nation arabe », ceux que la race arabe a « incorporés », « absorbés », « rendus semblables à son essence première ».

Ce mouvement d'unification aboutit à la création, le 22 Mars 1945, de la Ligue des États Arabes dont le but est de resserrer les liens entre les membres de la Ligue, de coordonner leur action politique et d'assurer une coopération étroite dans les questions économiques, culturelles, sociales et sanitaires.

A ce programme vint rapidement s'ajouter le désir d'aider « les frères de race à s'affranchir du joug du colonialisme », à recouvrer leur indépendance, notamment en attirant sur eux l'attention de l'O. N. U.

Cependant, cette solidarité des États membres fut mise à l'épreuve à différentes reprises, notamment à l'occasion d'événements extérieurs : projet de Grande Syrie, problème palestinien, événements du Yémen consécutifs à l'assassinat de l'Imam Yahia, etc., qui firent apparaître les faiblesses internes de la Ligue.

Au contact des réalités politiques, des oppositions d'intérêts, des rivalités secrètes ou ouvertes, la cohésion arabe révéla de larges failles et ne s'exprima, bien souvent, que de façon toute verbale, pour sauver la face.

On le vit bien, récemment encore, à l'occasion de la campagne d'Égypte...

Cependant les événements d'Afrique du Nord, depuis quelques années, étaient venus, fort opportunément, alimenter la propagande panarabe, en orientant vers le Maghreb une opinion qu'il s'agissait de détourner des difficultés intérieures de la Ligue ou de certains de ses membres.

Comment s'étonner, dès lors, que la révolte anti-française en Algérie ait été aussi abondamment exploitée pour exalter l'arabisme, le nationalisme arabe ?

Le ton des radios de DAMAS et du CAIRE, bientôt rejointes par celles de TUNIS et de RABAT, fraîchement émancipées, atteignit donc très vite des sommets où la xénophobie et le racisme le disputent souvent à la pure exaltation patriotique.

Cette violence verbale n'a pas peu contribué à entretenir chez les musulmans d'Algérie un climat de haine raciale tendant à interdire tout rapprochement des deux communautés et éloignant par là même toute solution pacifique du différend.

Il n'est pas douteux que certaines émissions radio ont été aussi nuisibles au règlement du conflit franco-algérien que des envois massifs d'armes.

Les citations suivantes, choisies parmi des centaines et des centaines d'autres, en témoignent.

LE NATIONALISME ARABE CONTRE L'OCCIDENT

LES OBJECTIFS DE LA RÉBELLION

VOIX DES ARABES
18 h. - 1-11-54

De la Voix des Arabes à la nation arabe.

Arabes libres et généreux !

La Voix des Arabes vous apporte la réjouissante nouvelle que voici :

L'Algérie a aujourd'hui loyalement repris la voie de l'arabisme.

L'Algérie a engagé aujourd'hui une lutte grandiose pour la liberté, l'arabisme et l'Islam.

. . . . . .

L'Algérie a prouvé aujourd'hui qu'elle est la forteresse de l'arabisme africain et la citadelle des héros des pays du Maghreb.

. . . . . .

L'Algérie a repris son héroïque et glorieuse lutte pour la cause de la liberté, de l'arabisme et de l'Islam.

DÉFINITION ET CARACTÈRES DU NATIONALISME ARABE

DAMAS EN ARABE
14 h. - 9-10-56

. . . . . .

« Moi, l'arabisme, je suis **une force terrible, une révolte** que l'on ne peut éteindre, un volcan toujours grondant ; je suis une **tempête déchaînée**, un **torrent impétueux**. Qui ne me connaît pas n'a qu'à interroger l'histoire, le silence de la tombe et les ténèbres à mon

sujet. Je m'élancerai dans un souffle irrésistible plus puissant que la vie et ignorant la mort. »

La voix de l'arabisme vous lance le cri des hommes libres pour vous réveiller de votre léthargie et aussi pour vous demander de vous débarrasser du carcan des années passées et du carcan impérialiste et de les fouler aux pieds comme le lion vainqueur foule sa proie après l'avoir lacérée.

Que chacun de vous fasse retentir dans le ciel la voix de la grandeur arabe.

LA VOIX DES ARABES
18 h. - 18-1-57

. . . . . .

Le nationalisme arabe s'est embrasé du Golfe Arabique à l'Océan Atlantique,
sous la forme **d'un feu qui éclaire** le chemin de la gloire aux Arabes et brûle tous ceux qui essayent d'attenter à cette gloire !

. . . . . .

LA VOIX DES ARABES
en Arabe
18 h. - 12-2-57
(Commentaire
par Ahmed Saïd)

. . . . . .

Et nous triompherons. Nous triompherons, frère, **avec l'arme la plus tranchante**, avec le nationalisme arabe.

. . . . . .

Le nationalisme arabe, c'est toi et moi, c'est nous tous ensemble, c'est le peuple arabe en tout lieu. Ce n'est pas Gamal Abdel Nasser, ni Choukri Kouatli, ainsi que l'a dit hier Gamal Abdel Nasser et comme l'a répété Choukri Kouatli.

Le nationalisme arabe est plus grand et plus fort que tout cela. Ce sont les cent millions d'Arabes, avec leur cœur, leur esprit, leurs bras, leur richesse et leur combat.

Tel est le nationalisme arabe qui croît jour après jour, du Pacifique au Golfe Persique malgré l'impérialisme et les impérialistes.

L'UNITÉ ARABE

LA VOIX DES ARABES
5-6-56

(Commentaire
par Ahmed Saïd)

. . . . . .

C'est de l'unité arabe, ô Arabes, que viendra la liberté de tous les Arabes !

C'est du regroupement de tous les Arabes, ô Arabes, que naîtra la gloire éternelle de tous les Arabes !

C'est du soutien mutuel des Arabes, ô Arabes, que le bien-être s'étendra à tous les Arabes !

Puissance, prestige, gloire éclatante sont à la portée de notre arabisme si les individus de la nation arabe savent raffermir leur unité, si leurs gouvernements coordonnent leurs orientations et si leurs États s'unifient en un seul pays arabe.

Priez, ô Arabes, priez pour l'unité, si vous voulez la puissance, le prestige et la gloire.

DE L'ATLANTIQUE AU GOLFE PERSIQUE

LA VOIX DES ARABES
Mai 1956
(Nasser dixit)

. . . . . .

Les mers comprises entre l'Océan Atlantique et le Golfe Persique sont des mers arabes.

L'Algérie fait partie intégrante de la nation arabe.

Les coups assénés à un pays arabe se répercutent sur l'ensemble de la nation arabe.

L'Afrique du Nord est notre pays et ses martyrs sont les nôtres.

. . . . . .

LA VOIX DES ARABES
19 h. 30 - 7-4-57
(Montage radiophonique)
(Voix de Gamal Abdel Nasser)

« Tous, nous défendons notre arabisme. Tous, nous œuvrerons pour que la patrie arabe s'étende de l'Océan Atlantique jusqu'au Golfe Persique. »

. . . . . .

LA VOIX DES ARABES
22 h. - 19-4-57

. . . . . .

Nous faisons partie de l'Afrique du Nord ou bien l'Afrique du Nord fait partie de nous. Bien mieux, nous et l'Afrique du Nord faisons partie de la grande patrie arabe.

— C'est ce qu'a dit le Président égyptien GAMAL ABDEL NASSER dans une de ses déclarations sur l'Afrique du Nord.

. . . . . .

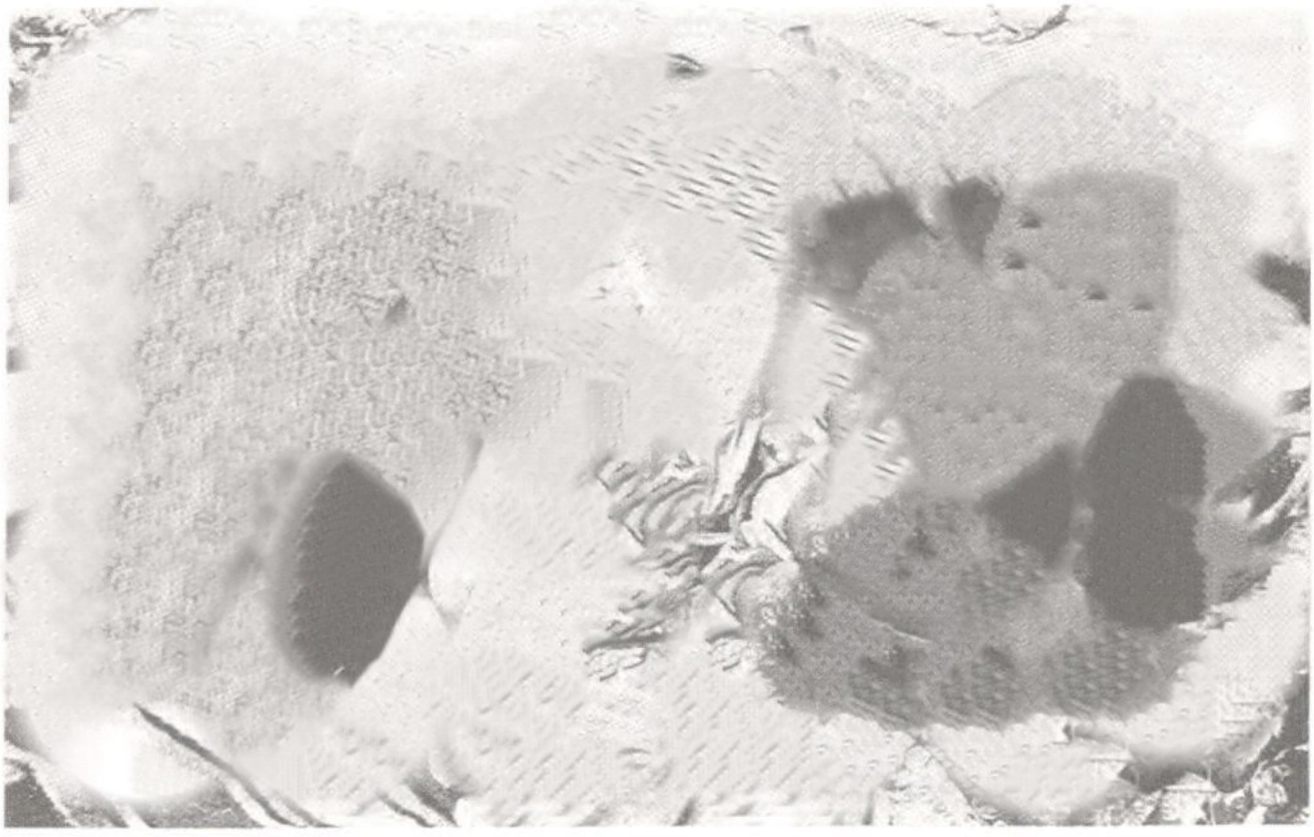

SALMI Ahmed, 60 ans, de BABAR (Khenchela), avait refusé de verser les fonds réclamés par le chef rebelle AMAR MESRAOUI.
Dans la nuit du 10 juin 1957 ce dernier fait encercler la demeure de SALMI et procède au massacre de toute la famille composée de sept personnes : SALMI Ahmed a les yeux énucléés, puis il est étranglé; KAIMA, sa femme, 45 ans, est étranglée et sa tête est écrasée à coups de pilon; TAYEB, 21 ans; BRAHIM, 14 ans; REBAI, 12 ans, MOHAMED, 4 ans; HAMID, 10 mois, sont tous étranglés.

FORCE DU NATIONALISME ARABE
SOLIDARITÉ DES ARABES

LE CAIRE EN ARABE
6 h. - 28-2-57
(Revue de la Presse égyptienne)

. . . . . .

Que les comploteurs comprennent très bien cela. Qu'ils apprennent qu'un front populaire d'acier se place derrière les quatre grands chefs, prêt à entrer dans n'importe quel combat pour défendre le nationalisme arabe qui progresse victorieusement.

. . . . . .

JOURNAL AS-SABAH (de Tunis)
Samedi 4 Mai 1957
En marge de la révolution algérienne
Jeunesse de Tunisie
(par Younès ROUISSI)

. . . . . .

La Nation Arabe tout entière avance solidairement et avec détermination vers la libération totale.

Oui, nous sommes un peuple arabe lié à tous les autres pays arabes comme l'Algérie, la Jordanie, l'Égypte et la Palestine meurtrie. Mais, qu'avons-nous fait pour consolider cette fraternité arabe qui nous est imposée par notre origine et par notre religion ? Nous commettrons un grand crime si nous renions notre origine, nos coreligionnaires et nos voisins.

. . . . . .

Le peuple arabe d'Algérie réalisera ses objectifs et ses aspirations afin que bondisse le nationalisme arabe qui poursuit sa progression sacrée et victorieuse.

. . . . . .

Gloire à l'Algérie et aux Arabes ! Allah est grand !

. . . . . .

MACABRE ARITHMÉTIQUE

DAMAS EN ARABE
13 h. - 31-8-55
(Éditorial du jour)

. . . . . .

Ainsi en Algérie un million d'étrangers environ armés ou non, se trouvent face à face avec dix millions d'Arabes disséminés sur toute l'étendue du territoire. Aussi si chaque Arabe avait à tuer un Français il serait possible d'exterminer sans exception tous les Français, contre un chiffre de martyrs qui ne dépasserait pas le douzième de l'ensemble du vaillant peuple algérien...

HAINE DES RACES
XÉNOPHOBIE

Le « terrain » étant ainsi préparé, les appels à la haine des races se succèdent, identiques dans le fond, variés dans la forme, mais toujours aussi nocifs dans leurs conséquences.

Qu'on en juge :

FRANÇAIS NOUS N'AVONS QUE HAINE POUR VOUS...

VOIX DES ARABES
19 h. - 3-11-54

. . . . . .

Le cœur de chaque Algérien est rempli de haine à l'égard des Français qui lui ont ôté sa liberté et ont bafoué son honneur.

— Chaque Algérien est résolu à sacrifier son sang et sa vie pour élever l'étendard de son pays sur les corps des Français.

QUITTEZ L'ALGÉRIE...

RADIO-DAMAS
9 Juin 1956

. . . . . .

O colonialistes et impérialistes !

Quittez le pays, quittez l'Algérie arabe, avant que l'on ne vous chasse, que l'on ne vous jette dehors comme des bêtes féroces et nuisibles.

Regagnez votre pays, avant d'y être transportés, couverts de blessures, maculés de sang ou sur les brancards.

. . . . . .

Le samedi 11 mai 1957, la famille BARRAL quittait sa ferme située à 9 km de SETIF pour se faire recenser au village du Mesloug. Pendant son absence, une bande d'une quinzaine de rebelles investissait la ferme et s'y dissimulait. A leur retour, 2 heures plus tard, les BARRAL étaient maîtrisés et massacrés.

M. BARRAL, 55 ans, dans la salle de bains, bâillonné, les mains liées derrière le dos et égorgé. Son corps portait les traces de dix coups de couteau.

Dans une chambre, Josiane BARRAL, 12 ans, pieds et poings liés, tuée de trois coups de couteau dans la poitrine. L'autopsie devait révéler que la fillette avait été violée.

Suzy BARRAL, 20 ans, poignardée, et Mme BARRAL, 44 ans, égorgée dans la grange et portant trois coups de couteau dans la poitrine.

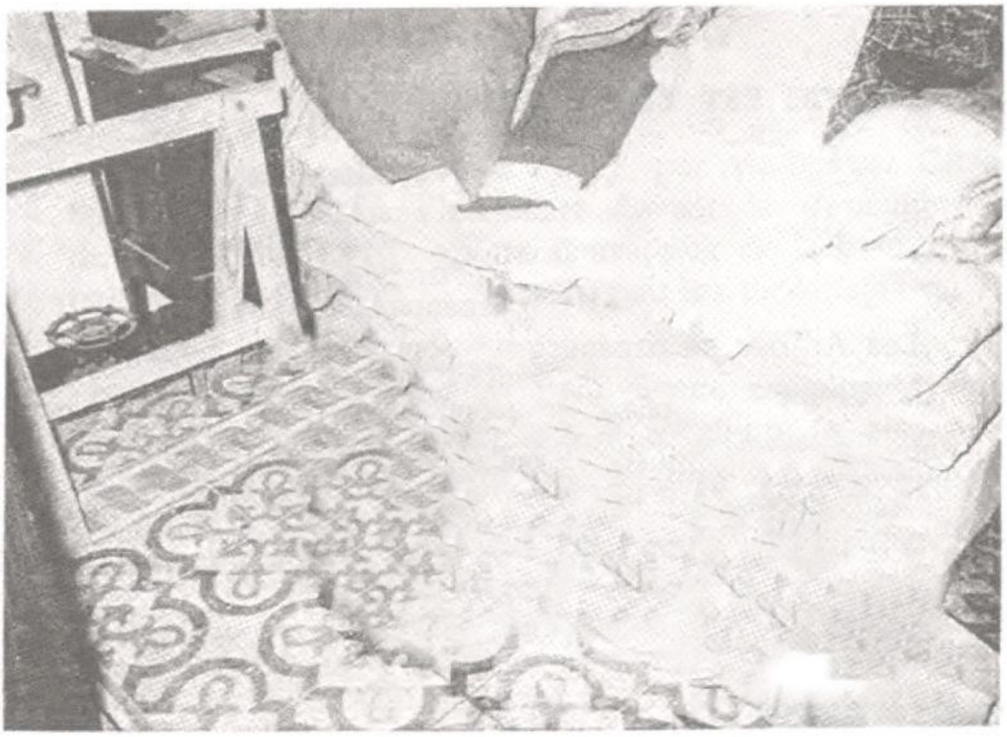

Gérard BARRAL, 16 ans, pieds et poings liés, était également découvert égorgé dans une chambre. Il portait, de plus, cinq coups de couteau.

Dans la nuit du 8 au 9 avril 1957, une femme, LAOUISSET Fatma, est égorgée par les rebelles, faubourg Boudghene, à Tlemcen.

VOTRE PRÉSENCE EST UNE SOUILLURE...

DAMAS EN ARABE
14 h. - 13-4-56
(Éditorial du jour)

. . . . . .

Les Arabes se dresseront comme un seul homme, les Musulmans aussi, pour boycotter tout ce qui est français et qu'ils considèrent comme une impureté souillant leur pureté, comme un feu qui les brûle. Ils continueront à agir ainsi jusqu'au jour où le monde entier assistera à l'évacuation du dernier soldat français du Maghreb arabe.

GUERRE DES NERFS

DAMAS EN ARABE
13 h. - 31-8-55
(Éditorial du jour)

. . . . . .

... Le facteur initial et fondamental qui doit décider les Français à évacuer et à déguerpir, est un climat de terreur permanente et de peur perpétuelle.

LES U. S. A. AVEC NOUS

JOURNAL « AD-DIFAA »
(Jordanie)
2 Janvier 1957

. . . . . .

« Si les États-Unis désirent gagner les bonnes grâces des Arabes », dit encore le journal, « ils devront collaborer avec nous sur les bases suivantes : nos ennemis sont les Juifs, les Anglais, les Français et, d'une façon générale, le colonialisme. S'ils s'y refusent, ils feraient mieux de ne s'occuper ni de l'Orient ni des peuples de l'Orient. »

. . . . . .

Terminons enfin cette évocation par l'appel lancé le 22 Novembre 1956, à 19 h. 20, sur les ondes de « La Voix des Arabes », par le Cheikh Ahmed Hassen BAKOURI, Ministre des Waqfs (biens de mainmorte) d'Égypte.

Cette apologie de la haine, émanant d'un personnage de cette qualité, se passe de tout commentaire.

Nous avons reproduit, en face, un passage du discours prononcé le 29 Mai 1957 à PARIS, par M. Marcel CHAMPEIX, Secrétaire d'État à l'Intérieur, devant la dépouille mortelle de M. Ali CHEKKAL, apôtre courageux de la fraternité franco-musulmane, lâchement assassiné par les terroristes du F. L. N.

M. BAKOURI

Nous devons faire de cette douleur une haine farouche, une haine dans laquelle les enfants seraient élevés et qui ne doit pas s'atténuer dans le cœur des grandes personnes.

Cette haine doit rester vivace dans le cœur de l'Imam à la mosquée, du prêtre à l'église, de l'instituteur à l'école, du paysan au champ, du journaliste dans le bureau de son journal, du speaker dans les studios de la radio, dans le cœur enfin de tous ceux qui ont un cœur, qui partagent les souffrances de leur peuple et peuvent les exprimer.

. . . . . .

C'est pourquoi **il est de notre devoir d'éprouver pour eux une haine farouche** et de la léguer à nos descendants comme nous leur léguons nos biens et nos gloires.

. . . . . .

La Haine est le premier sentiment des nations et premier jalon dans l'édification des peuples.

. . . . . .

M. CHAMPEIX

Nous n'avons pas le droit de sacrifier à la haine : car **elle est la plus dangereuse dégradation.**

Elle a fait trop de mal. Aucun idéal digne de ce nom ne peut la justifier.

La haine n'est jamais créatrice.

L'esprit de vengeance est toujours condamnable qu'il s'agisse des peuples ou des individus, et il est mauvais de faire de la haine le stimulant d'une vertu aussi haute et aussi noble que le patriotisme.

" L'Algérie a engagé aujourd'hui
une lutte grandiose pour...

...l'Islam. "

VOIX DES ARABES
1-11-54 - 18 h.

LUTTE POUR L'ISLAM

L'exaltation du sentiment religieux — plus tenace peut-être que la soi-disant communauté de race — fait également partie des moyens employés par les radios arabes du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord pour galvaniser les énergies en exploitant le fanatisme religieux, la haine de l'infidèle qui souille le sol du Maghreb par sa présence.

D'où la violence de certains appels au Djihad, à la guerre sainte.

Le F. L. N. qui se flatte de manifester en toute occasion un esprit de tolérance et d'équité a fait tragiquement écho à ces appels en faisant assassiner des agents du culte, chrétiens ou israélites, des personnages religieux musulmans, en détruisant ou endommageant des églises, des synagogues, des mosquées et zaouias, en profanant des tombes, en détruisant des édifices publics, des récoltes et des animaux, en s'abandonnant enfin à un délire hystérique de destruction dont quelques-unes des illustrations de cet ouvrage donneront un aperçu.

LE COMBAT POUR LA CAUSE DE DIEU

RADIO-DAMAS
13 h. - 28-11-56
(Éditorial du jour)

. . . . . .

Frères en arabisme. Continuez votre lutte avec ténacité. **Combattez pour la cause de Dieu,** combattez l'ennemi de l'Islam et de l'arabisme : la France.

Elle commence à s'écrouler sous les coups de vos frères algériens et sous les coups que vous lui assénez vous-mêmes.

Écrasez la France par vos chaussures, détruisez-la et jetez-la à la mer.

LA GUERRE SAINTE...

LA VOIX DE L'ALGÉRIE
Arabe Sœur
Radio-Tunis, 7-10-56

. . . . . .

« Salut à toi, **peuple combattant de la guerre sainte.**

Salut à vous, soldats patriotes et frères fidèles dans les montagnes et en tous lieux.

Salut à vous dans votre guerre sainte, dans votre lutte, dans votre union puissante.

Salut à vous, héros. »

CONTRE L'INFIDÈLE...

DAMAS
13 h. - 3-6-55

. . . . . .

Entretenez la flamme du combat, ô fils irréductibles du Maghreb arabe, et ne laissez pas s'éteindre dans vos âmes le sentiment flamboyant de la lutte. Vous êtes croyants, **votre ennemi est un infidèle,** croyez en la justice de votre cause, au droit de votre pays, à la vie et votre ennemi renie les valeurs humaines.

QUI SOUILLE NOTRE SOL...

VOIX DES ARABES
22 h. - 12-4-57

. . . . . .

Ces héros, ô France, ne déposeront les armes que lorsque l'Algérie arabe et musulmane sera épurée de **la souillure du colonialisme français,** que l'arabisme rejette, et que l'Islam condamne.

ET QUI IRA EN ENFER...

VOIX DES ARABES
16 h. - 12-11-55

. . . . . .

ARABES,

La voie qui mène à la liberté est droite et claire, c'est du sang qui sera versé, de la sueur qui coulera, et

un combat pour la cause de Dieu jusqu'à ce que l'oppresseur soit en mauvaise posture. L'O. N. U. est la voie des paresseux et des faibles.

ARABES,

Sachez que nos morts iront au paradis et que **les leurs iront en enfer.**

CAR DIEU FAIT TRIOMPHER LES CROYANTS

VOIX DES ARABES
22 h. - 19-5-57
(Chronique du Maghreb arabe, extrait du programme du Maghreb arabe.)

. . . . . .

Les moudjahidines algériens savent parfaitement quelle est la voie à suivre, celle qui a été tracée et imposée par Dieu, par le Coran, par leur Prophète, et leurs pères. Ils arriveront certainement au but qu'ils se sont proposé s'ils continuent à marcher sur cette voie bénie.

Que ceux qui crient se taisent et laissent les héroïques moudjahidines algériens accomplir eux-mêmes leur tâche s'ils ne sont pas capables de leur fournir une aide pratique et utile.

La victoire est aux héros algériens.

« Il nous agrée de faire triompher les croyants. »
(Coran dixit.)

. . . . . .

Nous avons conservé pour la fin ce passage extrait du journal « EZ ZITOUNA » (du 26 Août 1956), organe des étudiants de la Grande Mosquée EZ ZITOUNA de TUNIS, une des plus réputées du monde islamique.

Il permettra de juger du haut degré de spiritualité auquel sont parvenus certains de ses élèves :

« Il faut que la France tienne compte de ces prophéties, car l'Allemagne redeviendra forte et **HITLER n'est pas mort...** son fantôme qui la fait trembler de peur, la trouble et la rend **plus méprisable que les**

nègres, est encore vivant dans les cœurs de la jeunesse. »

Ce journal adresse ensuite les conseils suivants à « ses frères de l'Aurès » :

« Mes frères, ne tuez pas seulement... mais mutilez vos adversaires sur la voie publique... Crevez-leur les yeux... coupez leurs bras et pendez-les.

« Soyez certains que ce que vous ferez jettera la peur et la poltronnerie parmi les soldats du colonialisme. Ce ne sont pas des êtres humains, ce sont des bêtes sauvages, ne connaissant que la loi de la jungle. »

« Soyez certains, mes frères, que les soldats qui verront leur camarade pendu à un arbre, avec un bras et une jambe en moins et un œil crevé, soyez certains, disais-je, que ces soldats laisseront à l'avenir passer les caravanes d'armes et de provisions et se sauveront comme des rats. »

Chasseur FALOURD, du 29e B.C.P., blessé au cours d'un combat contre un adversaire supérieur en nombre, ce chasseur fut retrouvé mort le lendemain. Les muscles du bras et de l'avant-bras droit avaient été enlevés, mettant nu le squelette.

" L'Algérie a engagé aujourd'hui
une lutte grandiose pour...
... la Liberté."

VOIX DES ARABES
1-11-54 - 18 h.

Front de Libération Nationale

Armée de Libération Nationale

Avis à la population

En qualité d'avertissement, nous mettons la population en garde sur les faits suivants.

1°) Toute conversation avec l'ennemi est strictement interdite concernant : délivrance de papier, laisser-passer, allocations familiales mandats, contacts de semaine à la S.A.S. conseil de Révision à l'Armée Française

2°) En cas d'appels aux réunions proposés par l'Armée Française, même en cas d'obligation. Refusez –

3°) Toute personne, homme ou femme, s'évacuant d'un village à autre serait abattue.

4°) Toute personne voyageant à Alger ou ailleurs devrait être porteuse d'Autorisation de l'Armée de Libération Nationale.

5°) Toute personne se suggérant supérieure à dépasser les règles ci-dessus sera exécutée sans jugement –

Méfiance, Prudence.

Vive l'Algérie Indépendante –

Vive Le Front de Libération Nationale

Vive l'Armée de Libération Nationale

LA SERVITUDE AU NOM DE LA LIBERTÉ

C'est au nom de la liberté que le F. L. N. et l'A. L. N. asservissent les musulmans d'Algérie à une foule d'interdictions.

Ainsi est-ce au nom de la liberté qu'on leur interdit :
de travailler chez les Européens,
de travailler dans l'administration,
de fumer, de jouer, d'aller au cinéma,
d'avoir des chiens,
de s'habiller comme ils veulent,
de recevoir des soins gratuits,
de se faire ou d'avoir une opinion,
de célébrer les fêtes religieuses musulmanes,
de se marier,
de se présenter devant la justice française,
de payer les impôts,
d'envoyer leurs enfants dans les établissements français d'enseignement,
de travailler les jours de grève.

Chacune de ces interdictions fait l'objet d'envois de lettres ou de menaces verbales suivies, si la réalisation n'est pas immédiate, d'une exécution rapide et souvent féroce.

... A moins que la personne menacée ne verse une forte somme pour se racheter.

Dans certains cas l'exécution est précédée d'enlèvements ou de raids de représailles. C'est le cas notamment de tous les villages qui ont voulu secouer le joug des rebelles pour se mettre sous la protection des forces de pacification.

Nous présentons dans les pages qui suivent quelques exemples de la façon toute particulière dont le F. L. N. et l'A. L. N. conçoivent la LIBERTÉ.

Deux gardiens d'une ferme européenne sont sauvagement égorgés, à AÏN-TEMOUCHENT, parce qu'ils refusaient d'abandonner leur travail.

INTERDICTION

DE TRAVAILLER CHEZ LES EUROPÉENS

Nous avons extrait des nombreux documents que nous possédons un certain nombre de lettres, tracts ou affiches invitant en termes parfois curieux mais presque toujours sans équivoque, les musulmans à s'abstenir de travailler chez les Européens.

Nul souci de savoir comment vivront et comment ils feront vivre leur famille, ceux à qui s'adressent ces interdits. La liberté telle que l'entend le F. L. N. ? La liberté de choisir entre la misère, le maquis ou la mort.

Nombreux sont les musulmans qui ont payé de leur vie leur désir de continuer à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille et beaucoup ont connu la fin atroce de ces deux ouvriers agricoles d'AÏN-TÉMOUCHENT qui figurent sur les documents photographiques ci-contre : A l'aube, on découvre le cadavre d'un homme égorgé, parfois mutilé... au nom de la Liberté.

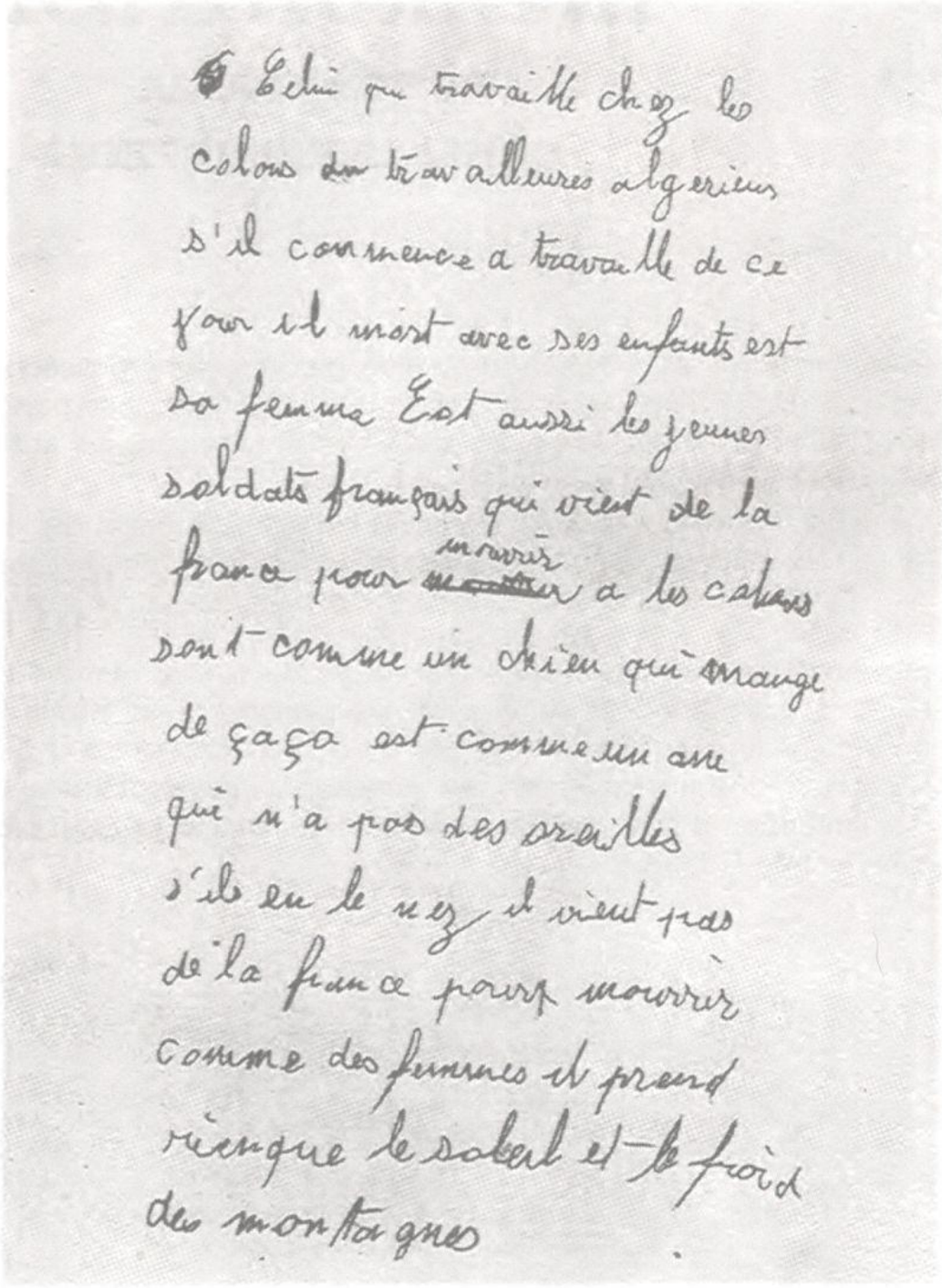
Celui qui travaille chez les
colons du travailleures algeriens
s'il commence a travaille de ce
jour il mort avec ses enfants est
sa femme Est aussi les jeunes
soldats français qui vient de la
france pour mourrir a les cochons
sont comme un chien qui mange
de çaça est comme un ane
qui n'a pas des oreilles
s'il en le nez il vient pas
de la france pour mourrir
comme des femmes il prend
rienque le soleil et le froid
des montagnes

Celui qui travaille chez les colons du travailleures algériens s'il commence a travaille de ce jour il mort avec ses enfants est sa femme. Est aussi les jeunes soldats français qui vient de la france pour mourrir a les cochons sont comme un chien qui mange de çaça est comme un ane qui n'a pas des oreilles s'il en le nez il vient pas de la france pour mourrir comme des femmes il prend rienque le soleil et le froid des montagnes

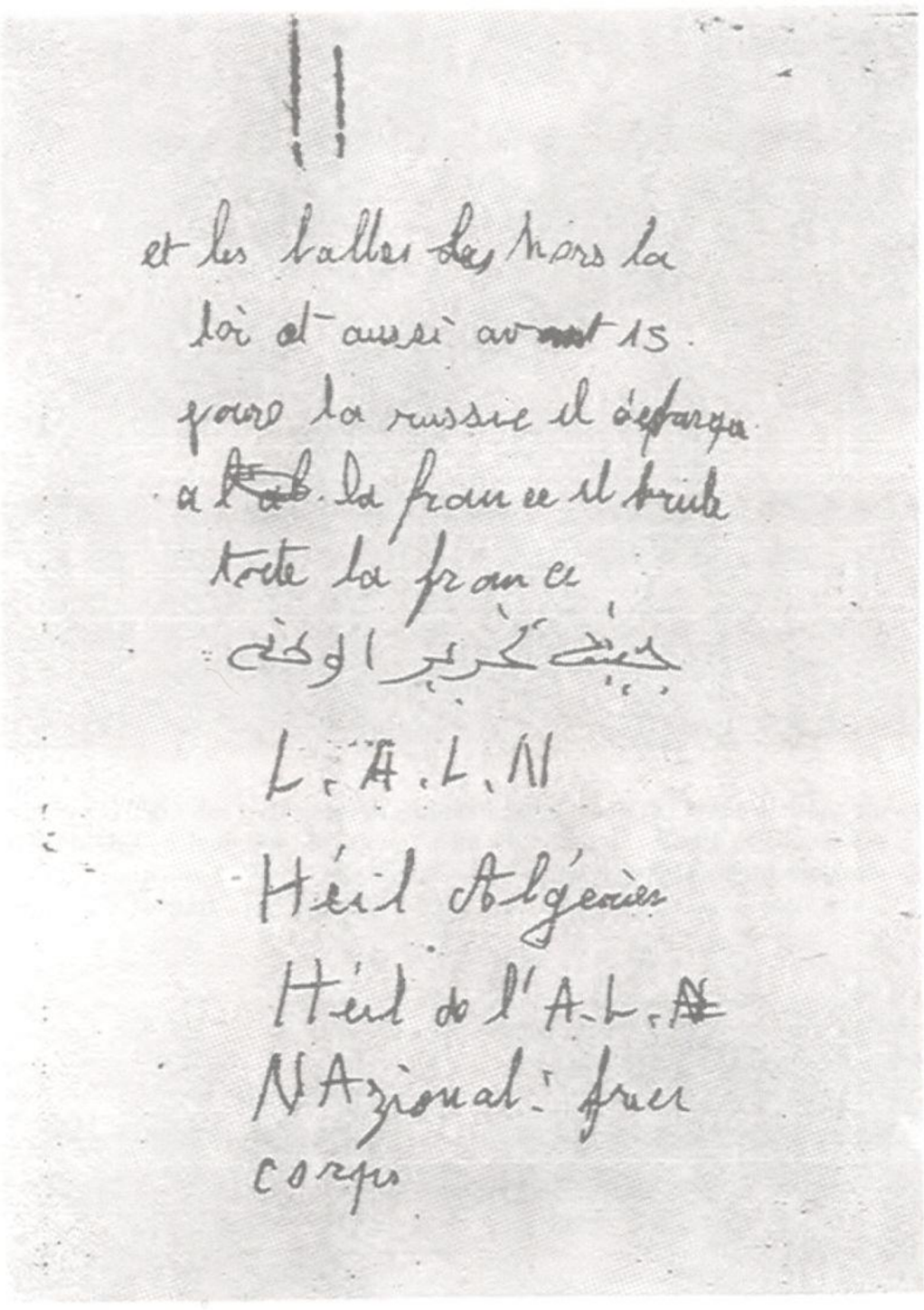

!!

et les balles des hors la
loi et aussi avant 15.
jours la russie il débarque
a la france il brule
toute la france
جبهة تحرير الوطني
L.A.L.N
Héil Algéries
Héil de l'A.L.N
NAzional: frier
corps

...et les balles des hors la loi et aussi avant 15 jours la russie il débarque a la france il brule toute la france.

L.A.L.N.
Héil Algéries
Héil de l'A.L.N
NAzional - frier
Corps.

Le 29 octobre 1956, des ouvriers musulmans qui, malgré l'interdiction du F.L.N., se rendaient à leur lieu de travail : un chantier des Ponts et Chaussées au douar Béni-Ouarsous, près de MONTAGNAC (Ouest Oranais), sont victimes d'un attentat de la part des rebelles. Voici les corps de trois d'entre eux.

ARMEE DE LIBERATION NATIONALE

ETAT MAJOR DE GUERRE

FRERE ALGERIEN !

Nous traversons une heure décisive et grave .Toute relation avec l'ennemi doit être rompue.En conséquence vous devrez démissionner dans les 48heures qui suivent de votre fonction de [illegible] .Tout refractaire sera puni à la peine Capitale.

Ce Jour le / / 56.

L'ETAT MAJOR DE GUERRE.

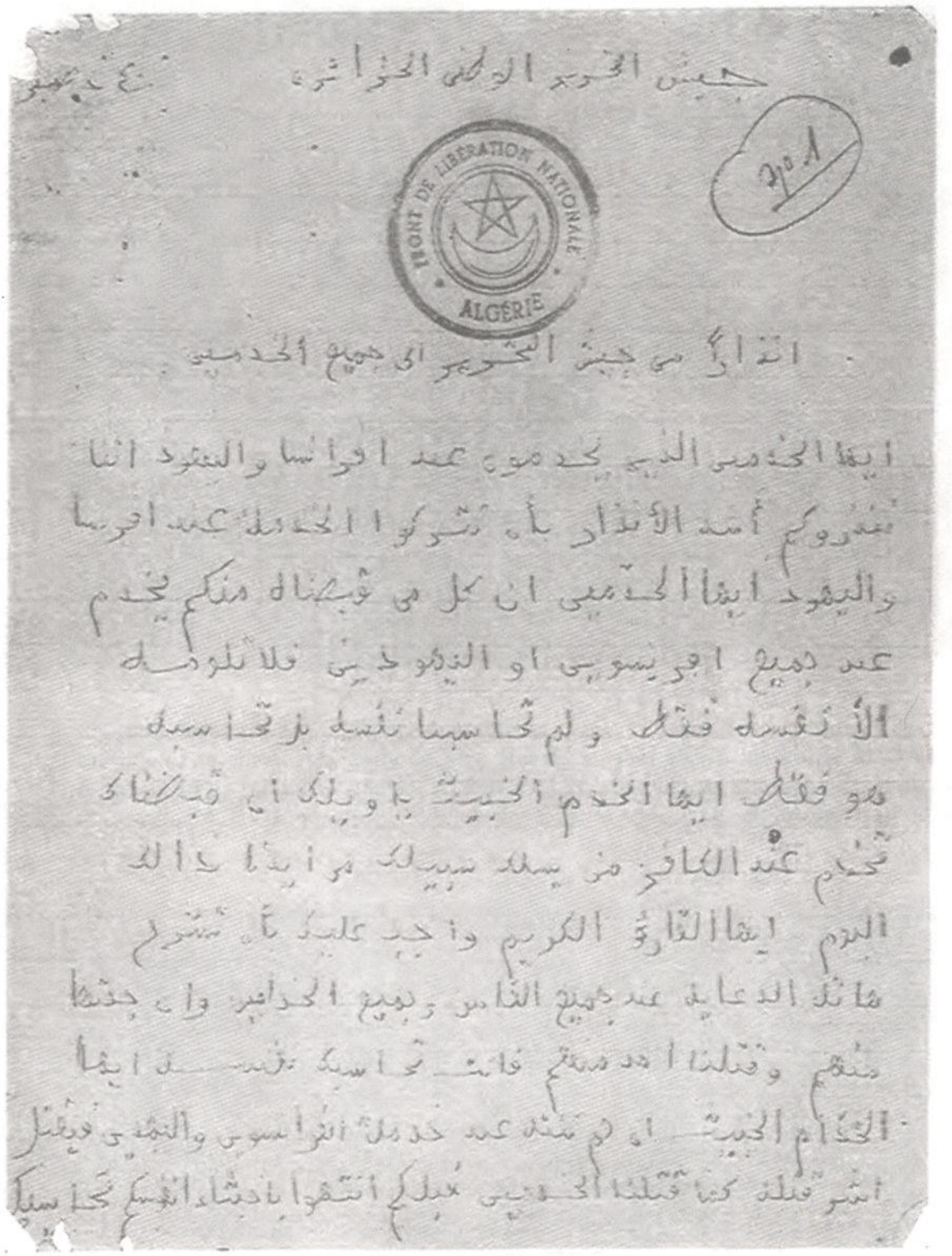

Affiche manuscrite, émanant du F.L.N., apposée dans la nuit du 4 au 5 décembre 1956, contre le portail du moulin « MEHANA » à la sortie d'AIN-BOUCIF.

Fac-similé « *Aspects véritables de la rébellion algérienne* ». Ministère de l'Algérie. 1957.

Traduction de l'affiche arabe ci-contre.

4 décembre.

AVIS DE L'ARMEE DE LIBERATION NATIONALE

Travailleurs, ouvriers qui travaillez chez les Français ou Israélites, nous vous intimons l'ordre d'abandonner le travail chez les Français ou les Israélites, il n'aura qu'à s'en prendre à lui-même. O ouvrier traître, si nous te surprenons en train de travailler chez l'infidèle, personne ne te délivrera de nos mains. Le lecteur est prié de diffuser cet avis à tous les ouvriers, si tu ne le fais pas et que nous tuons quelqu'un parmi eux, la faute retombera sur toi.

O ouvrier traître, si tu ne cesses pas ton travail chez les Français, nous te tuerons comme nous avons tué les premiers. Ouvriers traîtres assez. Ouvriers traîtres vous vous en prendrez à vous-même des conséquences.

ARMEE DELIBERATION NATIONALE
(A L G E R I E N N E)
6e ZONE/WILAYA/ORAN.

JURIDICTION REVOLUTIONNAIRE
Condamné toute ouvrier travaillant chez un Colon
PAR DECISION DE COMMANDEMENT DE LA
ZONE- OU et du la Région n° 3 et du Secteur n° 2
LE Traitre Haoure Mustapha EST
CONDAMNE A MORT POUR COLLABORATION
AVEC L'ENNEMI.
EXICUTION ET PRESENT ARRET DE MORT
LE 18 Mai 1957

LE COMMANDEMENT.

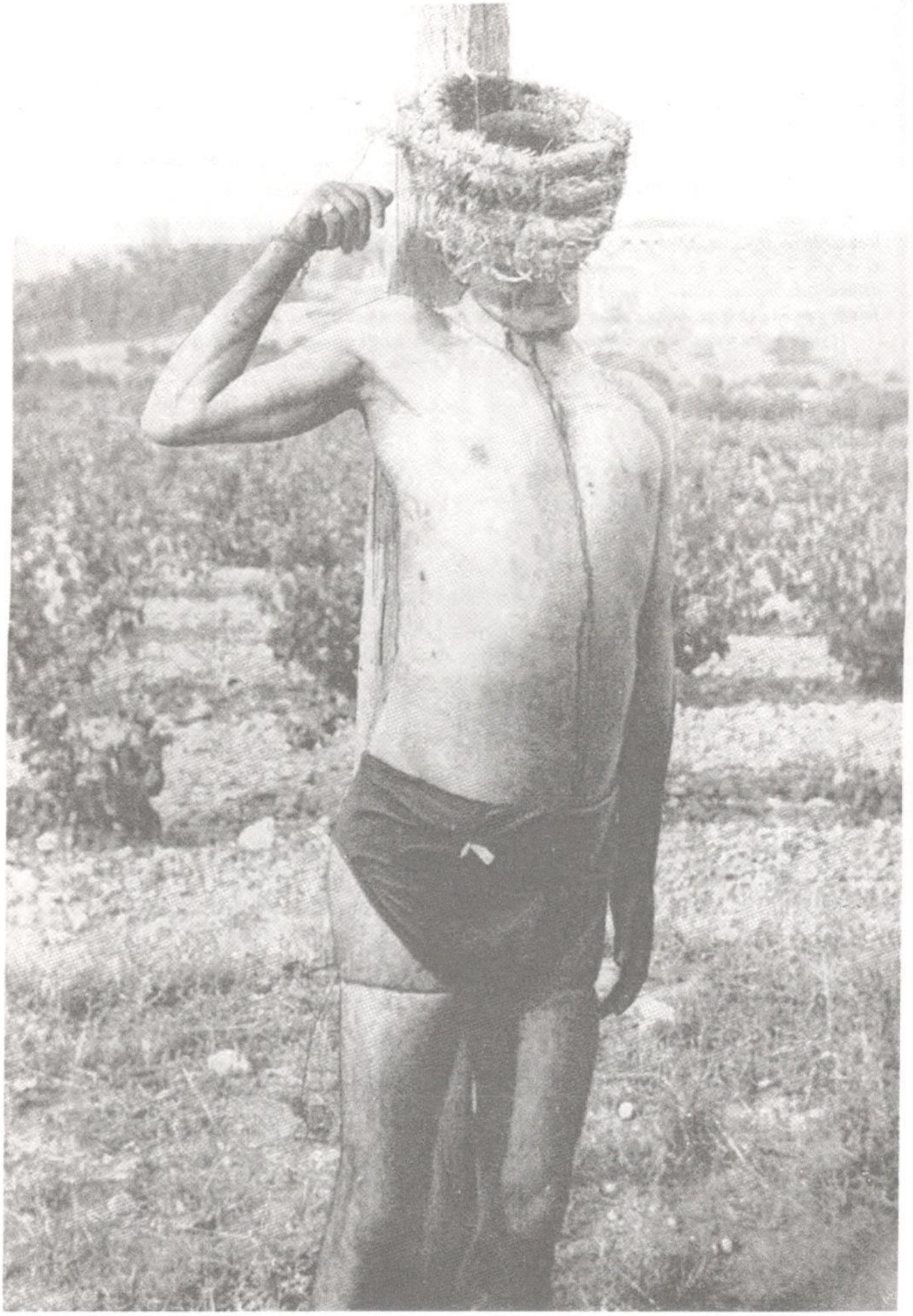

INTERDICTION

DE TRAVAILLER POUR L'ADMINISTRATION

Les Musulmans travaillant dans l'Administration Française ont été particulièrement visés par le F. L. N. et l'A. L. N.

Les dirigeants de la rébellion ne peuvent admettre que leurs coreligionnaires continuent à servir la France alors qu'ils veulent prouver que tout le peuple algérien les suit dans leur lutte contre son administration.

Ici encore, des lettres de menaces, poussant les fonctionnaires à démissionner. Nous en avons fait un choix qui montre que si le ton varie selon le degré d'instruction de l'auteur de ces lettres, ou suivant leur destinataire, les menaces de sanctions étaient presque toujours sans équivoque.

Quelquefois on laissait entrevoir au fonctionnaire, que s'il ne s'exécutait pas, il aurait « des regrets amers » ou des « remords » ou même qu'il s'exposerait à la « peine de mort » ; à certain on annonce « que sa tête sera tranchée », que l'on se mariera avec sa femme ; à d'autres enfin que l'Armée algérienne « fera son devoir ». Hélas, les documents photographiques qui vont suivre prouvent que ces menaces n'étaient pas vaines et que le « devoir » a été accompli par les sinistres tueurs de l'Armée « Libératrice ».

SEBIE Abdelkader Ould Cheikh, garde champêtre de LOURMEL, avait refusé de donner sa démission. Dans la soirée du 10 octobre 1956, il regagnait à bicyclette son domicile, son travail terminé, lorsque des terroristes, en embuscade dans une ruelle déserte et non éclairée, l'abattirent à coups de feu, puis l'égorgèrent et lui scalpèrent joue et oreille. SEBIE Abdelkader fut enterré par sa famille, le lendemain, au cimetière musulman. Mais, dans la nuit du 11 au 12, les terroristes violent la tombe, et s'acharnent sur le cadavre; fixé à un poteau par des fils de fer, la main droite liée à hauteur de la tête pour simuler le salut. Epinglé au slip, un billet portant le sceau F.L.N. signe cette action héroïque.

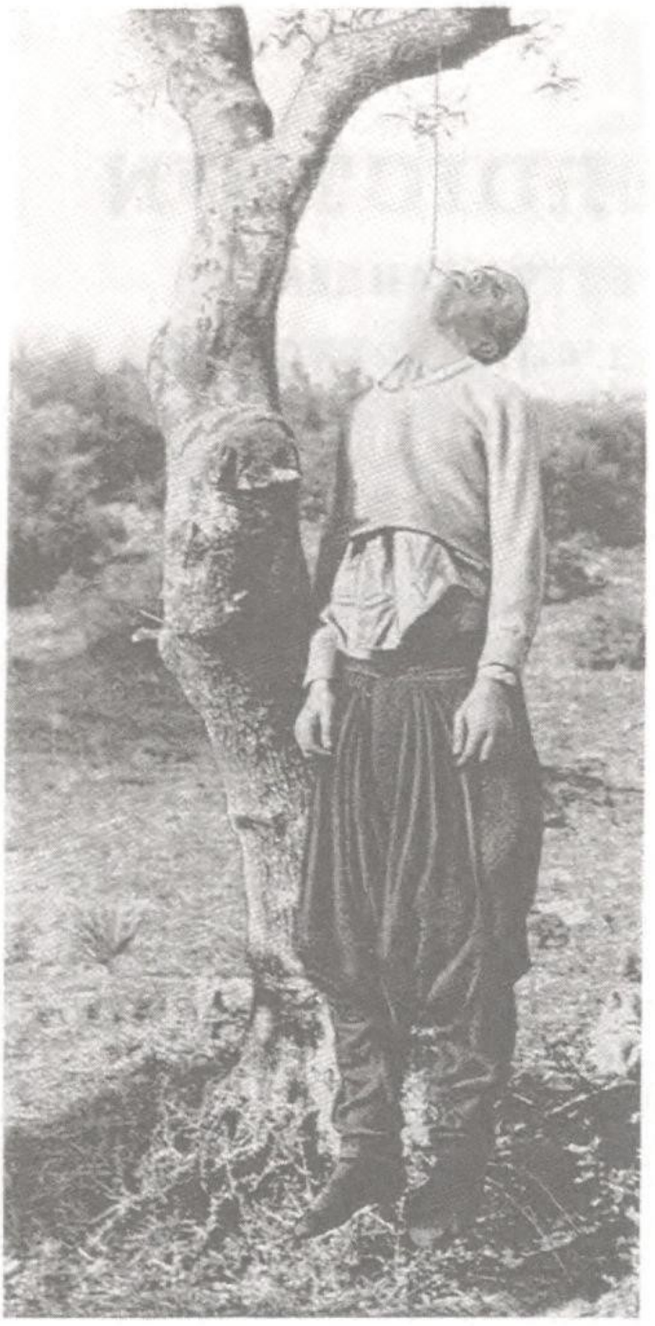

Le 6 novembre 1956, dans la fraction RAHMNIA, le moghazni CHEIKH Mohamed ben Abdelkader est pendu à un olivier par les rebelles.

TAGGOUG Mahmoud, membre de la Délégation spéciale de TEBESSA malgré l'interdiction du F.L.N., assassiné par les rebelles dans la nuit du 12 au 13 mai 1957.

Fac-similé « *Aspects véritables de la rébellion algérienne* ». Ministère de l'Algérie. 1957.

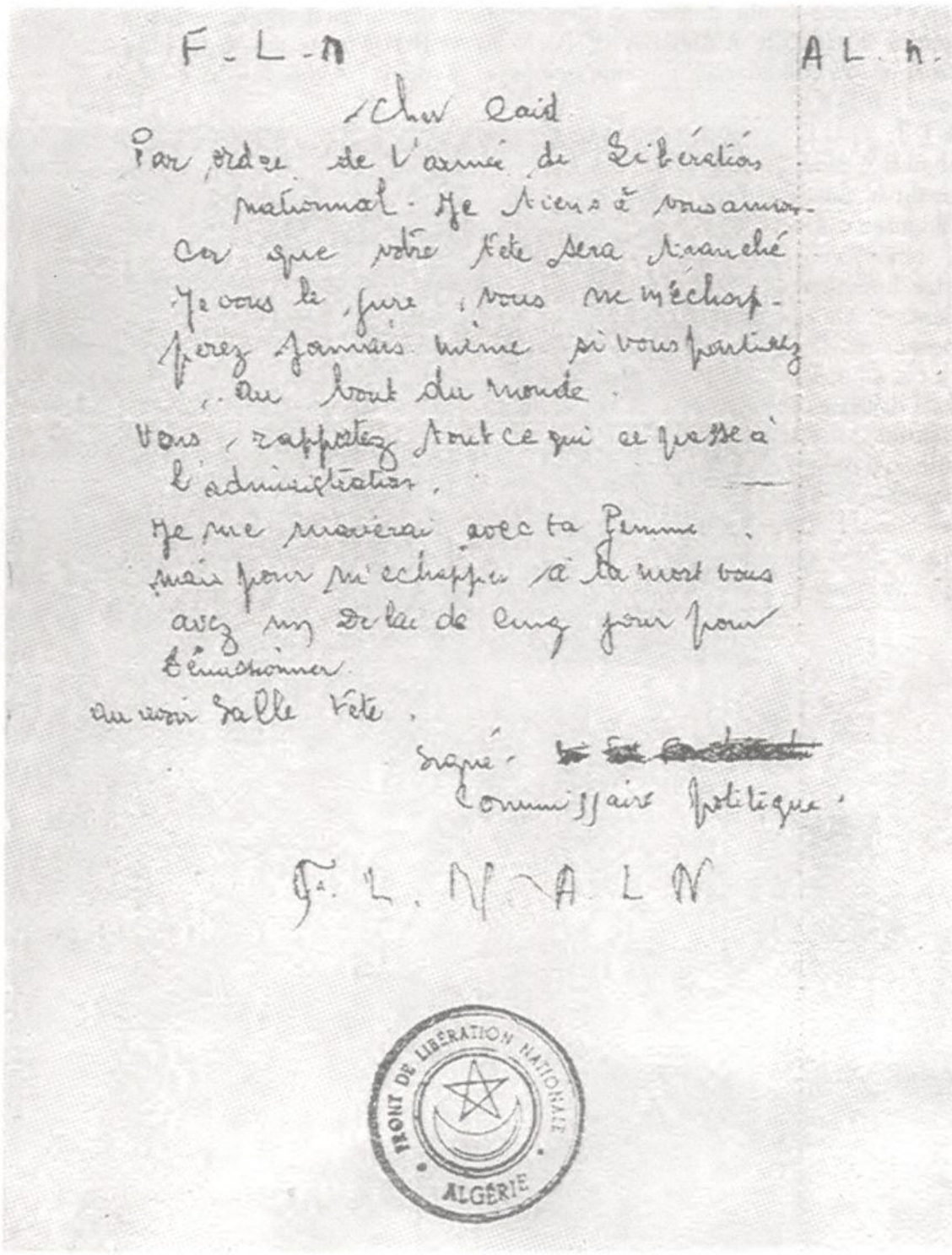

F.L.N. A.L.N.

Cher Caid,

Par ordre de l'Armée de Libération national. Je tiens à vous annoncer que votre tête sera tranché. Je vous le jure, vous ne m'échapperez jamais même si vous partirez au bout du monde.

Vous rapportez tout ce qui se passe à l'administration.

Je me marierai avec ta femme, mais pour m'échapper à la mort vous avez un délai de cinq jour pour démissionner.

Au revoir salle tête.

Signé.
Commissaire politique.
F.L.N. A.L.N.

Le 26 février 1956, l'Agha du douar Ouzellaghene, MEZIANE Larbi, qui n'avait pas voulu donner sa démission, était enlevé par une bande rebelle à IGHEZER AMOKRANE (C. M. d'AKBOU) avec ses deux fils Youcef et Abdelkader. En même temps et pour la même raison était enlevé BENMEDJAOUI Mohand, facteur du douar. Le 28 au matin, les têtes des quatre hommes étaient découvertes sur la route nationale. Les cartes d'identité des victimes étaient déposées sous leur tête. Les corps n'ont pas été retrouvés.

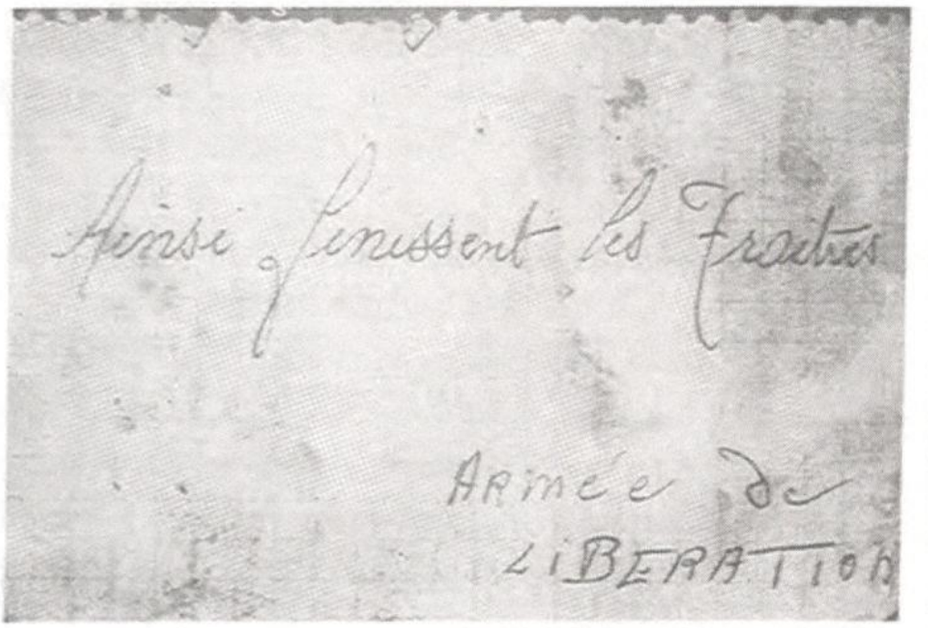

L'armée de la Libération
National

Ta condamnée à mort
a cause que tu veux pas
Déposé ta démission

Hamou Tahar gardien de la paix
auxiliaire qui est autorisée pour tout
ce qui se rattache à l'exercice de ses fonctions
à requérir l'aide de la force publique
en cas de besoin

Le 3 mars 1956, l'agent HAMOU TAHAR, de la police d'Etat de BOUGIE, est égorgé par les rebelles sur la route de SIGLI.

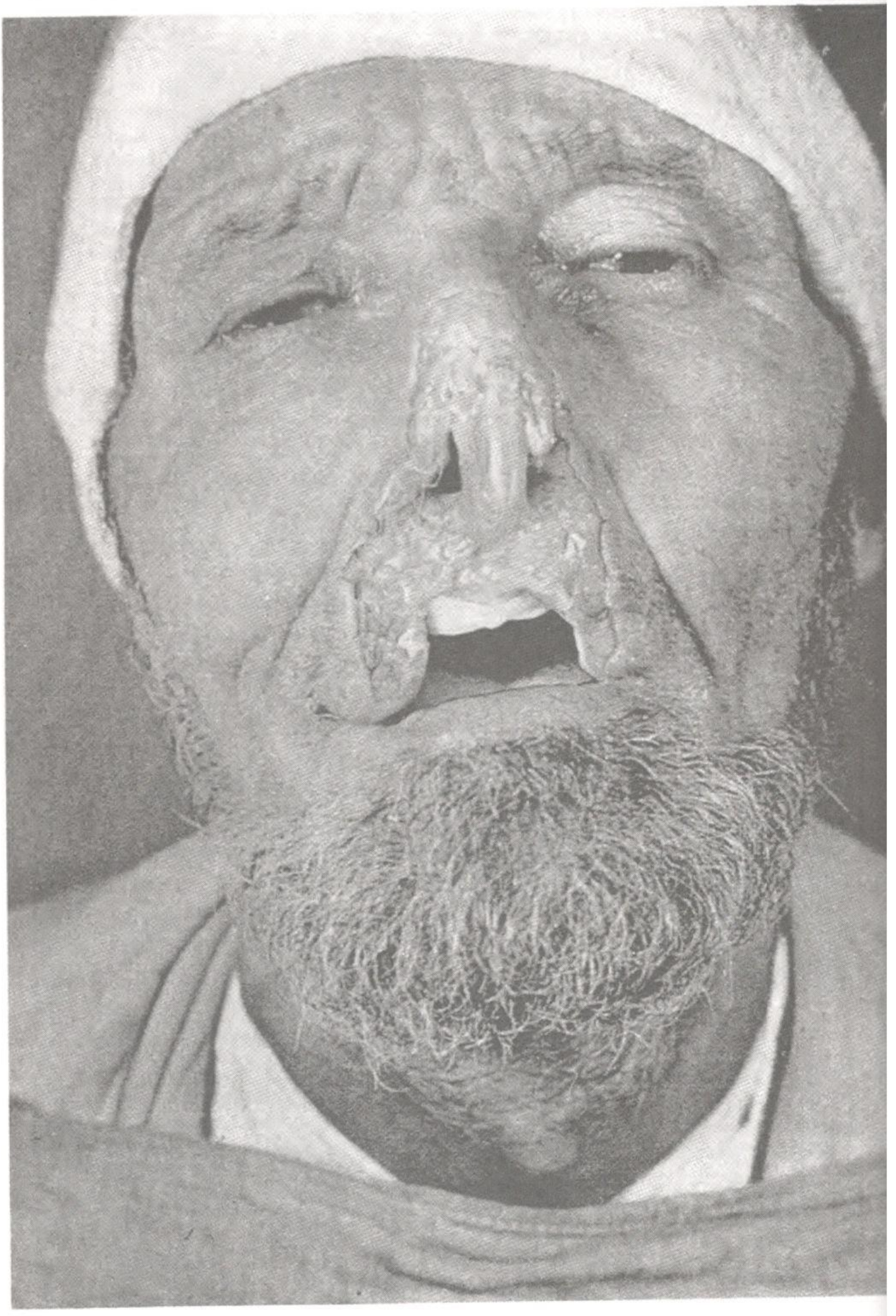

INTERDICTION

DE FUMER, D'ALLER AU CAFÉ ET AU CINÉMA

Elle est portée à la connaissance de la population de différentes façons : par voie de tracts, de lettres de menaces, oralement, au cours de tournées.

Extrait d'une lettre adressée à huit notables de CORNEILLE (Commune Mixte du Belezma) :

« Tu dois simplement suivre les mots d'ordre de ton armée.

Boycottez les cigarettes qui font la fortune des colons.

. . . . . .

Désertez les établissements, café, cinéma, etc.

Ce n'est plus le temps de se distraire pendant que des familles souffrent. »

Dans la région des Ouled Melouk, Ouled Si Maçar, Ouled Moussa (Commune Mixte d'Aïn-el-Ksar), les contrevenants s'exposent aux sanctions suivantes :

— 1re sanction : amende de 5.000 Frs,

— 2e sanction : égorgement.

Dans celle de DJIDJELLI, douar Ghahna, mechta Aïdalen, au café Boumala Ahmed Ben Mohamed, des terroristes conduits par Lahlou Mohamed dit Salah B. AHMED fouillent les clients et les avisent qu'ils auraient le nez coupé et verseraient 5.000 Frs s'ils étaient trouvés en possession de tabac.

Une commission est désignée pour veiller à l'exécution de cette consigne (Décembre 1955).

La menace n'est pas vaine, ainsi qu'en témoignent les documents ci-après qui montrent bien avec quelle sauvagerie sont appliquées les sanctions.

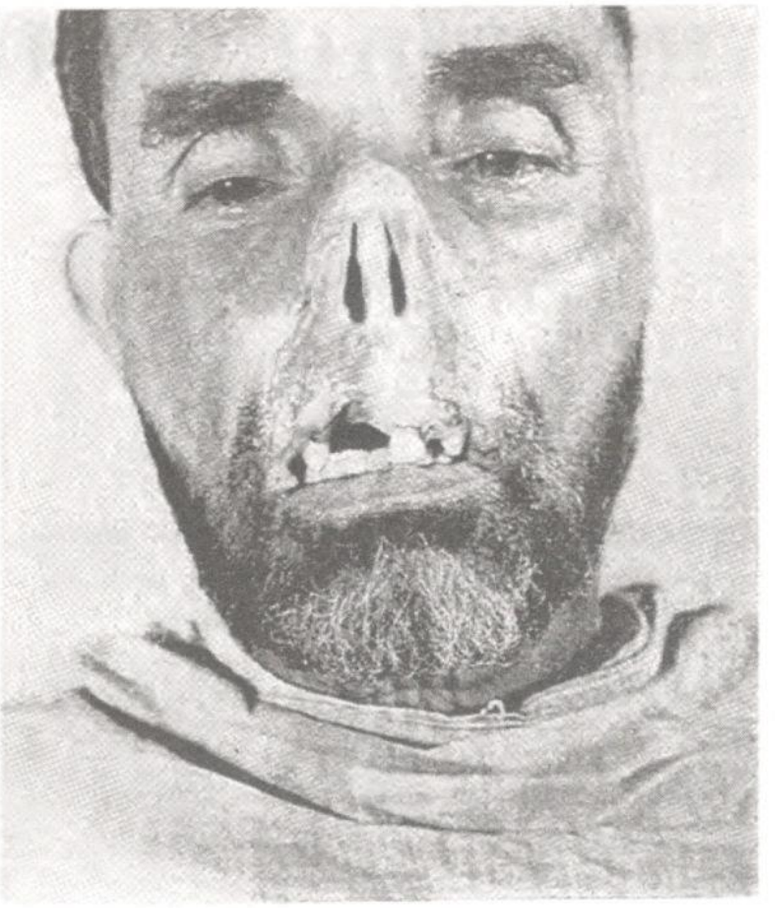

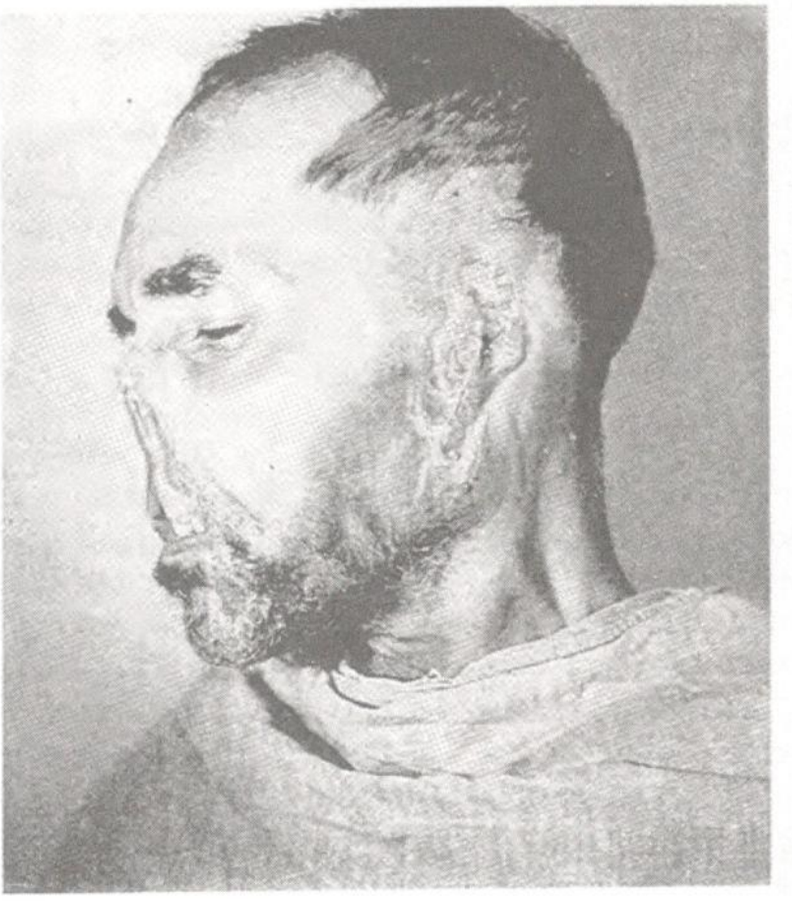

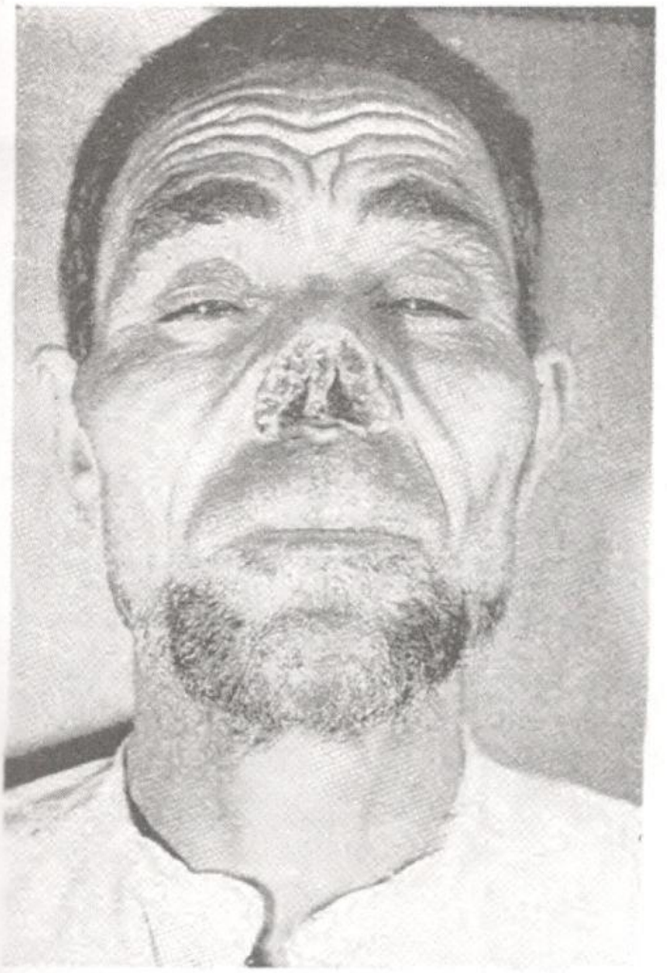

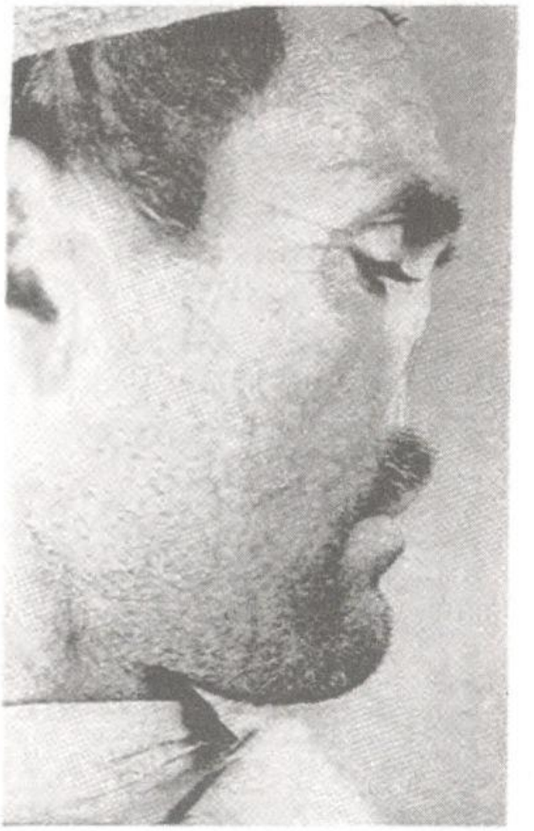

Documents des Hôpitaux civils d'Alger.

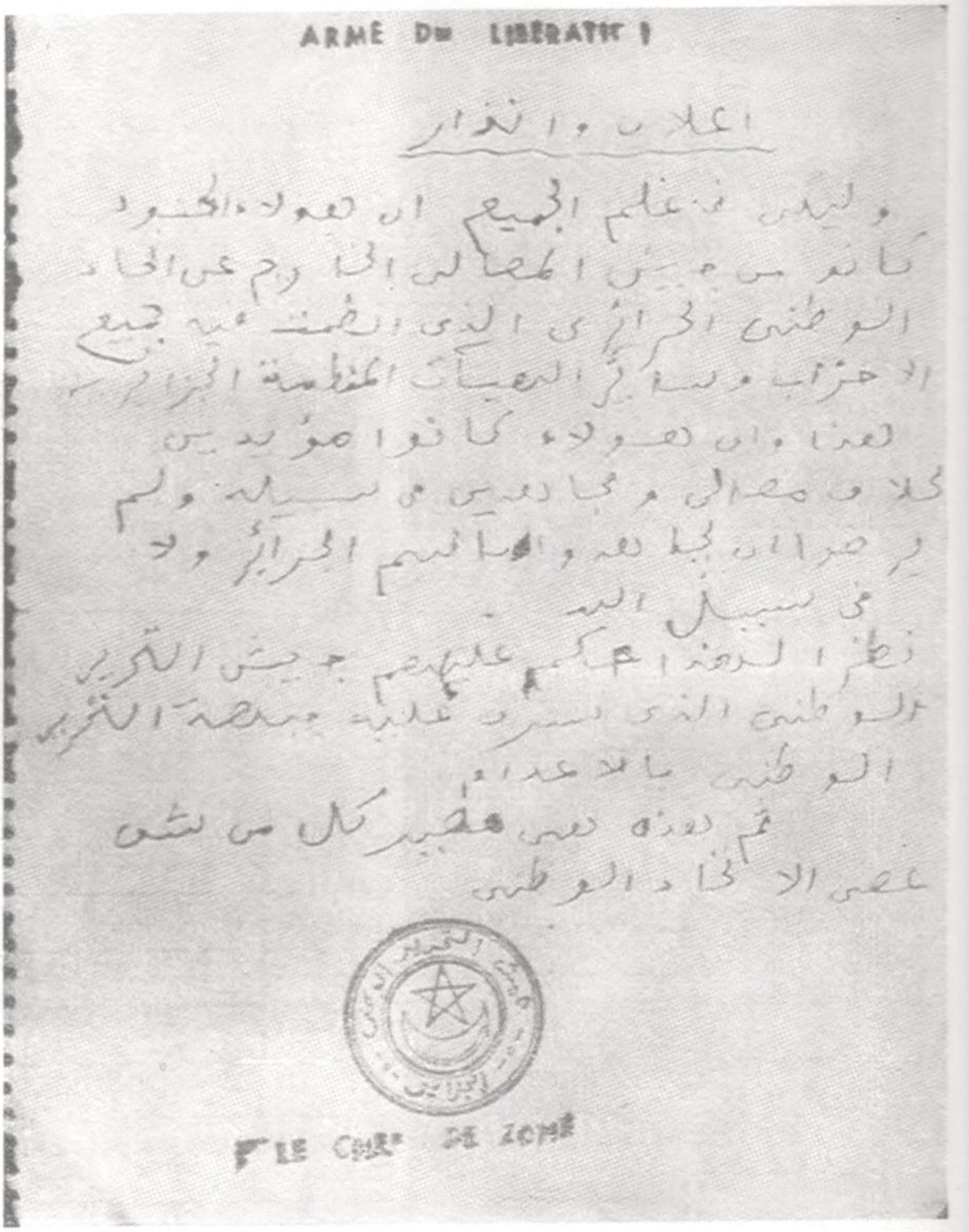

ARMÉ DE LIBÉRATIF !

اعلان وانذار

وليكن في علم الجميع ان هؤلاء الجنود
كانوا من جيش المصالي الخارج عن اتحاد
الوطني الجزائري الذي انضمت فيه جميع
الاحزاب وسائر الهيئات المنظمة الجزائرية
هذا وان هؤلاء كانوا مؤيدين
لخلاف مصالي ومجاهدين في سبيله ولم
يرضوا ان يجاهدوا باسم الجزائر ولا
في سبيل الله
نظرا لهذا حكم عليهم جيش التحرير
الوطني الذي نشرت عليه جبهة التحرير
الوطني بالاعدام
ثم هذه هي مصير كل من شق
عصى الاتحاد الوطني

LE CHEF DE ZONE

Sur l'un des cadavres des 16 messalistes découverts égorgés le 16 mars 1956 en bordure de la route SEDDOUK-AKBOU (région de Bougie), le texte ci-contre, écrit en arabe, avait été trouvé :

INTERDICTION
D'AVOIR UNE OPINION

Ainsi en Kabylie on a interdit aux musulmans de lire les journaux français à l'exception de quelques-uns, favorables à la cause rebelle, bien entendu.

A titre de sanction, versement de la somme de 10.000 Frs aux hors-la-loi.

Tout individu qui ne partage pas les idées politiques du F. L. N. est considéré comme traître et exécuté sauvagement.

D'où cette lutte à mort entre le F. L. N. et le M. N. A. qui se traduit par d'affreux massacres ainsi que l'attestent les photographies suivantes.

Et pourtant le M. N. A. est un parti nationaliste xénophobe, farouchement panislamiste qui, comme le F. L. N., exige l'Indépendance de l'Algérie.

AVIS ET AVERTISSEMENT

« Il est porté à la connaissance de tous que ces soldats appartenaient à l'armée de MESSALI qui s'est dissociée de l'Union Algérienne à laquelle par contre se sont ralliés tous les partis et groupements organisés en Algérie. Ces individus soutenaient la scission provoquée par MESSALI et combattaient pour sa cause, se refusant à combattre au nom de l'Algérie et pour la voie de Dieu. En conséquence l'Armée de la Libération Nationale qui s'honore d'appartenir au Front de Libération Nationale a prononcé leur condamnation à mort. C'est le sort désormais de tous ceux qui divisent l'Union Nationale. »

Tlemcen - 5 Juillet 1956 -

FRONT DE LIBERATION
NATIONALE

ECOLIERES ET ECOLIERS ALGERIENS !

Vos aînés de l'Université d'Alger et de l'Enseignement secondaire viennent de prendre une résolution historique : ils ont décidé de faire la grève illimitée des cours et des examens et de rejoindre en masses les rangs de la Glorieuse "Armée de Libération Nationale" et de son organisme politique le F.L.N.

Les étudiants ont compris que les circonstances graves que traverse le Pays, leur place n'est plus sur les bancs des Facultés et des Lycées, mais aux côtés de ceux qui luttent les armes à la main contre le colonialisme oppresseur.

Ecolières et Ecoliers Algériens !

La Nation Algérienne est aujourd'hui engagée dans l'une des plus grande bataille de son histoire. Elle a besoin de la cohésion et de la participation de tous ses fils au combat libérateur. Tous les Algériens, hommes et femmes, vieillards et enfants se doivent de prendre parti à la lutte.

Cette lutte n'est pas menée uniquement sur le terrain militaire et politique. Elle s'étend également aux domaines moral et psychologique. Il s'agit de démontrer au colonialisme et à ses soutiens que les enfants Algériens vibrent eux aussi à l'appel de la Patrie.

C'est pourquoi le F.L.N. appelle tous les écoliers et écolières à suivre l'exemple de leurs aînés étudiants et à ne plus aller en classe

Leur geste est d'une haute signification dans les circonstances actuelles. C'est un acte de solidarité vis-à-vis de nos vaillants combattants de l'A.L.N. et de ceux qui sont tombés [illegible] par le colonialisme.

Il sera une preuve supplémentaire que notre Révolution est populaire puisqu'elle atteint toutes les souches de la population et qu'en conséquence elle est invincible.

Ecolières et Ecoliers d'Algérie !

Malgré votre jeune âge, vous avez un rôle à jouer ? Montrez-vous dignes de vos aînés. Désertez les écoles et essayez d'être utiles à votre pays.

Vive la Révolution Algérienne,
Vive la jeunesse Algérienne,
Vive l'Algérie libre et Indépendante

FRONT DE LIBERATION
NATIONALE

Tlemcen, 5 juillet 1956.

ECOLIERES ET ECOLIERS ALGERIENS

Vos aînés de l'Université d'Alger et de l'Enseignement secondaire viennent de prendre une résolution historique : ils ont décidé de faire la grève illimitée des cours et des examens et de rejoindre en masses les rangs de la Glorieuse « Armée de Libération Nationale » et de son organisme politique le F.L.N.

Les étudiants ont compris que les circonstances graves que traverse le Pays, leur place n'est plus sur les bancs des Facultés et des Lycées, mais aux côtés de ceux qui luttent les armes à la main contre le colonialisme oppresseur.

Ecolières et Ecoliers Algériens !

La Nation Algérienne est aujourd'hui engagée dans l'une des plus grande bataille de son histoire. Elle a besoin de la cohésion et de la participation de tous ses fils au combat libérateur. Tous les Algériens, hommes et femmes, vieillards et enfants se doivent de prendre parti à la lutte.

Cette lutte n'est pas menée uniquement sur le terrain militaire et politique. Elle s'étend

GRÈVE SCOLAIRE

La consigne la plus absurde, la moins justifiable, dans la mesure où elle va à l'encontre de l'effort de libération que prétendent incarner les rebelles, est bien celle qui interdit aux musulmans d'envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires français.

Après avoir touché les étudiants, le mouvement de grève s'est étendu aux élèves des lycées et collèges et à ceux de l'école primaire.

Et c'est ainsi que les enfants musulmans, à partir de l'âge de six ans, ont été mêlés, contre le gré de leurs parents, à l'agitation politique.

Un mouvement qui prétend lutter pour donner aux Algériens la gestion de leurs affaires, ne se condamne-t-il pas en empêchant la formation des élites capables d'assurer dignement cette gestion ?

Mais le F. L. N. n'est pas à une contradiction près !

La grève scolaire a donné lieu à une minutieuse préparation avec diffusion de tracts, envoi de lettres de menaces, allant jusqu'à l'attentat à la grenade contre les écoliers !

Très mal accueillie par les parents, elle n'a dû son succès initial qu'à la menace et à la terreur.

Aussi, dès qu'ils en ont eu la possibilité et notamment grâce aux mesures de protection prises par l'armée, à la suite de la grève générale de huit jours, les enfants ont repris, avec joie, le chemin de l'école, la seule voie de salut et d'espoir pour la jeunesse.

également aux domaines moral et psychologique. Il s'agit de démontrer au colonialisme et à ses soutiens que les enfants Algériens vibrent eux aussi à l'appel de la Patrie.

C'est pourquoi le F.L.N. appelle tous les écoliers et écolières à suivre l'exemple de leurs aînés étudiants et à ne plus aller en classe.

Leur geste est d'une haute signification dans les circonstances actuelles. C'est un acte de solidarité vis-à-vis de nos vaillants combattants de l'A.L.N. et de ceux qui sont tombés par le colonialisme.

Il sera une preuve supplémentaire que notre Révolution est populaire puisqu'elle atteint toutes les souches de la population et qu'en conséquence elle est invincible.

Ecolières et Ecoliers d'Algérie !

Malgré votre jeune âge, vous avez un rôle à jouer ? Montrez-vous dignes de vos aînés. Désertez les écoles et essayez d'être utiles à votre pays.

Vive la Révolution Algérienne,
Vive la jeunesse Algérienne,
Vive l'Algérie Libre et Indépendante.

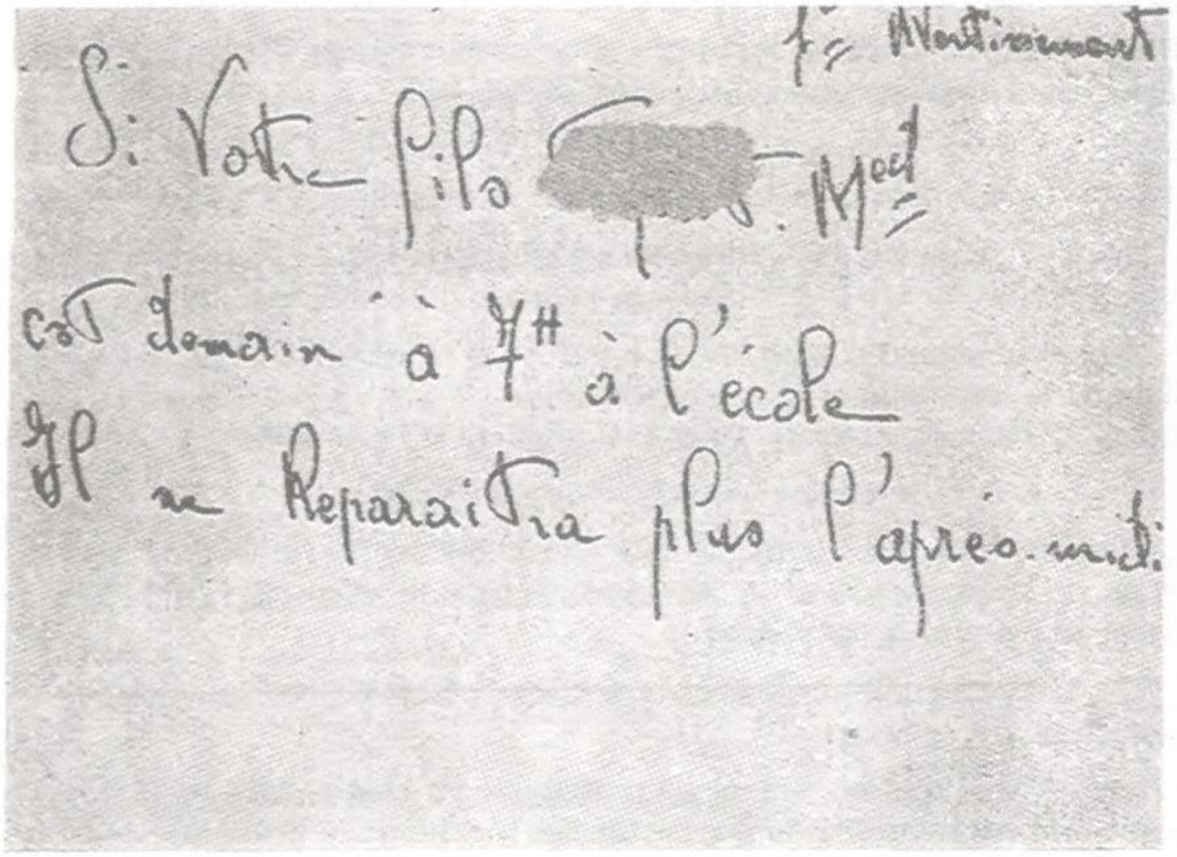
1er Avertissement

Si votre fils [redacted] Med

est demain à 7H à l'école

Il ne Reparaitra plus l'après-midi

Lettre de menace adressée à un musulman algérois qui avait envoyé son fils en classe.

INTERDICTION

DE CÉLÉBRER LES FÊTES RELIGIEUSES MUSULMANES

Mais le F. L. N. est allé encore plus loin dans l'arbitraire **en interdisant la célébration des fêtes religieuses musulmanes** dans la forme rituelle qu'elles ont toujours revêtue en Afrique du Nord, par exemple sacrifice du mouton le jour de l'Aïd-el-Kébir :

Cette cérémonie commémorative rappelle le sacrifice d'ABRAHAM, qui fut autorisé par Dieu à immoler un mouton à la place de son propre fils, ISMAIL, ancêtre des Arabes. Elle est recommandée par la Tradition, comme l'attestent les deux hadiths suivants :

مَنْ ضَحَّى طَيِّبَةً بِهَا نَفْسُهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ

« Quiconque a sacrifié pour se purifier entrera au Paradis. »

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ
قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ
مَنْ كَانَ لَهُ سَعَةٌ وَلَمْ يُضَحِّ فَلَا يَقْرَبَنَّ
مُصَلَّانَا

« Quiconque a les moyens et ne sacrifie pas ne doit pas pénétrer dans notre temple. »

Ce n'est pas tout.

Dans les zones où sévit, clandestinement, la justice rebelle **on ne peut se marier à son gré**.

Ainsi, lorsqu'un jeune homme veut épouser une jeune fille, les parents doivent se présenter devant une sorte de comité (djemaa) de quatre membres qui décide souverainement de la suite à donner après avoir apprécié les sentiments nationalistes des parents. Les futurs époux sont alors unis par ledit tribunal et le versement de la dot est remplacé par le don d'une certaine somme pour les « combattants de la foi ».

Ce genre de cérémonie a eu lieu dans différents endroits et en particulier au douar Hannecha, commune mixte de la Séfia.

ARMEE DE LIBERATION NATIONALE ALGERIENNE

FRONT DE LIBERATION NATIONALE ALGERIENNE

Peuple algérien,

L'A.L.N. qui poursuit la lutte pour libérer le peuple du joug colonialiste veille sur tes intérêts. En particulier elle te défend de verser les impôts que te réclame l'administration française.

Des sanctions exemplaires seront prises à l'encontre de ceux qui acceptent d'alimenter le budget colonialiste.

Vive l'A.L.N.A.

Vive le F.L.N.A.

ARMEE DE LIBERATION NATIONALE ALGERIENNE

FRONT DE LIBERATION NATIONALE ALGERIENNE

Peuple algérien,

L'A.L.N. qui poursuit la lutte pour libérer le peuple du joug colonialiste veille sur tes intérêts. En particulier elle te défend de verser les impôts que te réclame l'administration française.

Des sanctions exemplaires seront prises à l'encontre de ceux qui acceptent d'alimenter le budget colonialiste.

Vive l'A.L.N.A.

Vive le F.L.N.A.

INTERDICTION
DE PAYER LES IMPOTS A L'ADMINISTRATION

L'interdiction de payer les impôts à l'Administration Française revient dans de nombreux tracts ou lettres de menaces dans lesquels il est précisé au lecteur que l'argent collecté sert « à financer la police qui tue tes enfants ».

Le F. L. N. se charge d'ailleurs lui-même d'imposer la population et sa main est beaucoup plus lourde que celles des agents des services financiers, car il a de gros besoins d'argent.

Il y fait face en usant systématiquement de la menace.

Il sait, à l'occasion, faire preuve d'originalité dans la présentation de ses exigences mais surtout de férocité dans l'application des sanctions.

On en jugera par les documents qui suivent :

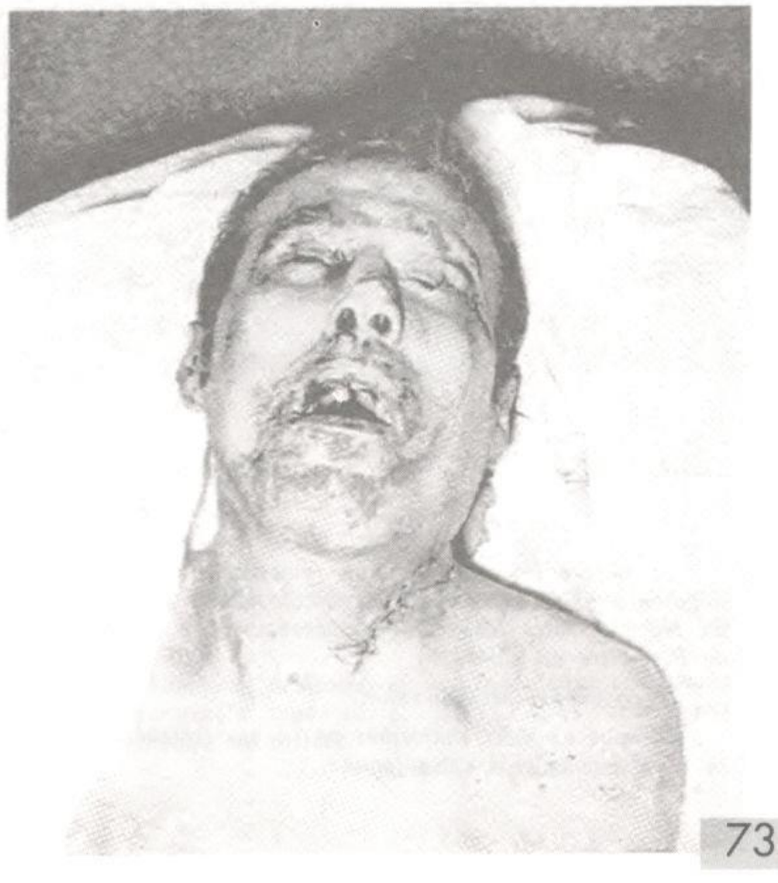

DJEBAILLI Mohamed, petit commerçant, qui ne s'était pas incliné devant les exigences du F.L.N., est assassiné par les rebelles, rue Bologhme, à ALGER, le 6 janvier 1957.

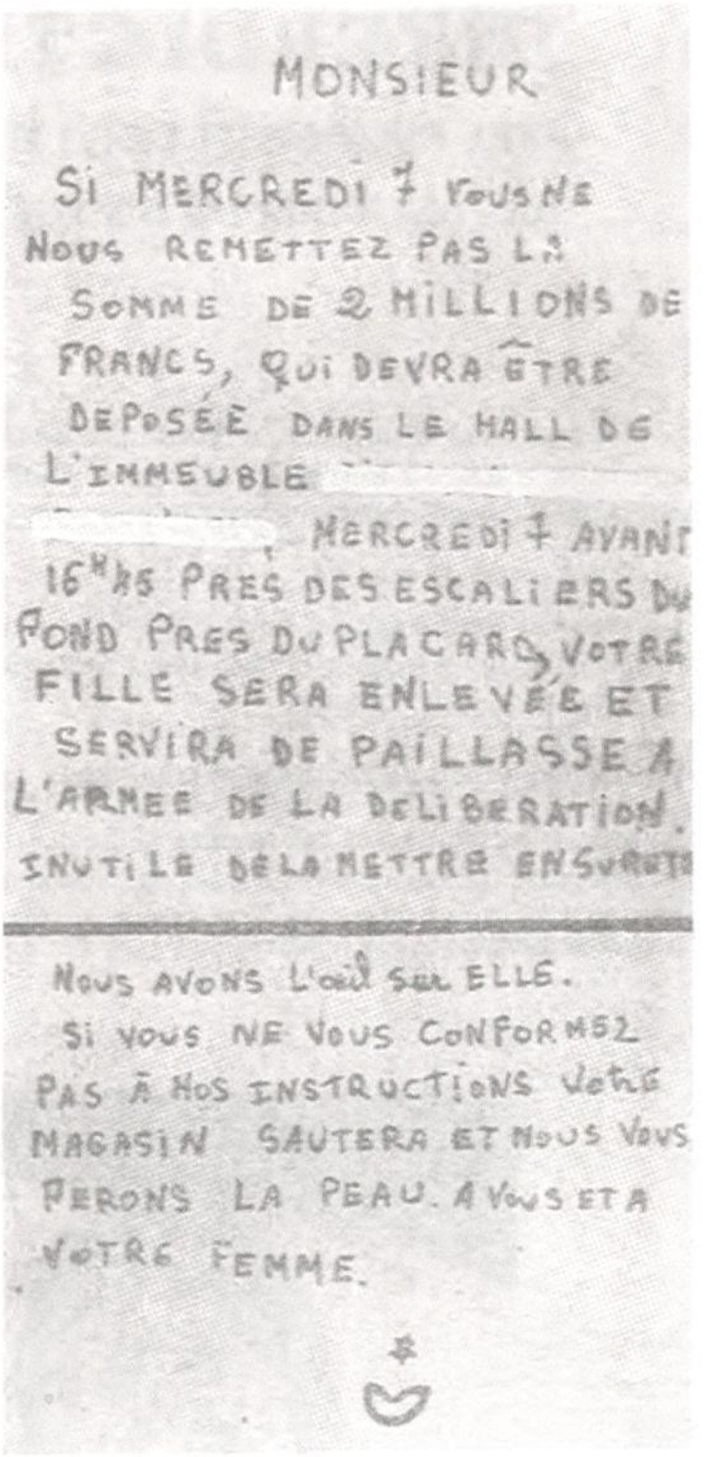

MONSIEUR

SI MERCREDI 7 VOUS NE NOUS REMETTEZ PAS LA SOMME DE 2 MILLIONS DE FRANCS, QUI DEVRA ÊTRE DEPOSÉE DANS LE HALL DE L'IMMEUBLE [redacted] MERCREDI 7 AVANT 16H45 PRES DES ESCALIERS DU FOND PRES DU PLACARD, VOTRE FILLE SERA ENLEVÉE ET SERVIRA DE PAILLASSE A L'ARMEE DE LA DELIBERATION. INUTILE DE LA METTRE EN SURETE

NOUS AVONS L'œil SUR ELLE.
SI VOUS NE VOUS CONFORMEZ PAS A NOS INSTRUCTIONS VOTRE MAGASIN SAUTERA ET NOUS VOUS FERONS LA PEAU. A VOUS ET A VOTRE FEMME.

Monsieur,

Si mercredi 7 vous ne nous remettez pas la somme de 2 millions de francs, qui devra être déposée dans le hall de l'immeuble..., mercredi 7 avant 16 h. 45 près des escaliers du fond près du placard, votre fille sera enlevée et servira de paillasse à l'Armée de la Délibération. Inutile de la mettre en sûreté.

Nous avons l'œil sur elle.

Si vous ne vous conformez pas à nos instructions votre magasin sautera et nous vous ferons la peau à vous et à votre femme.

Fac-similé « *Aspects véritables de la rébellion algérienne* ». Ministère de l'Algérie. 1957.

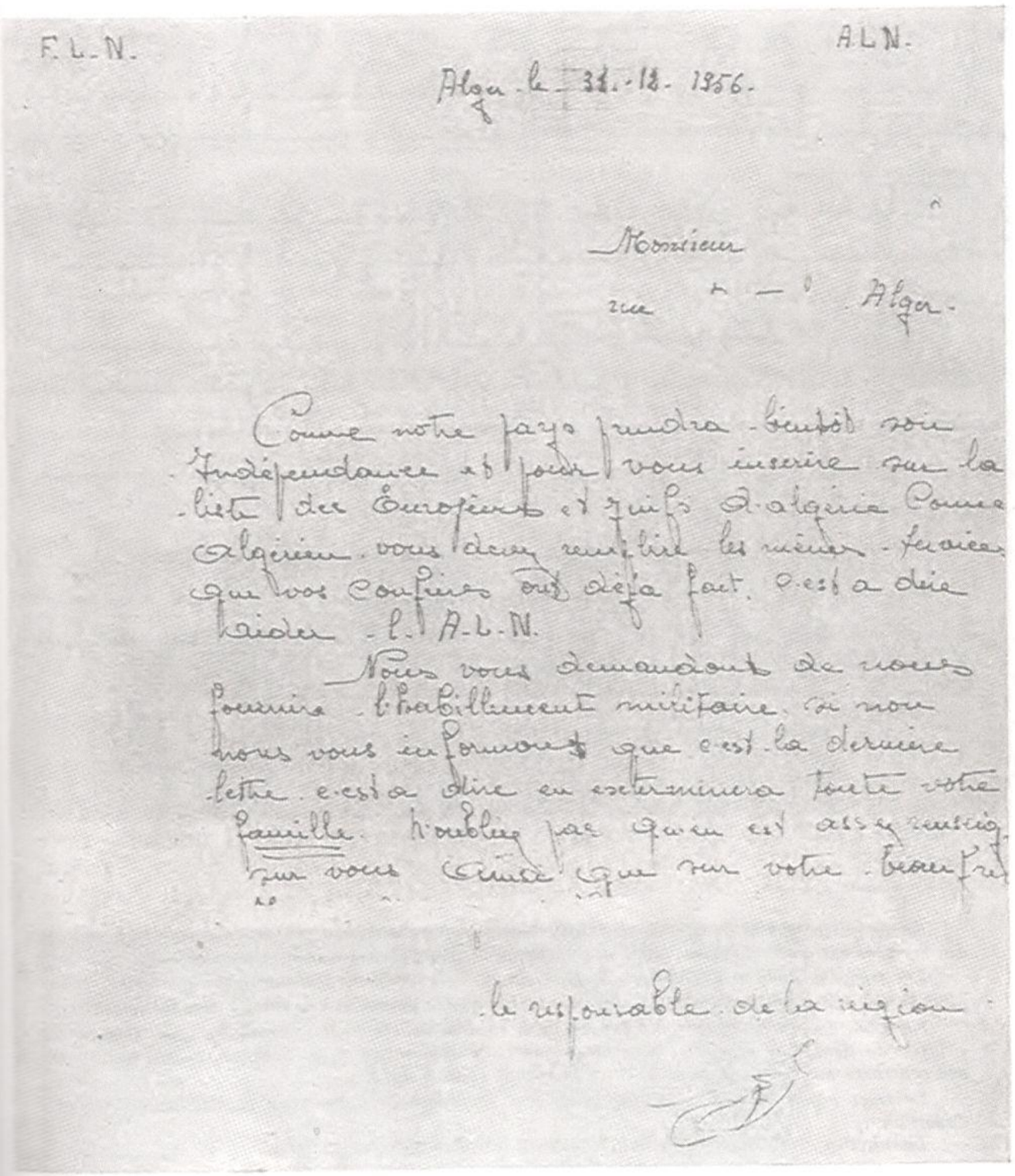

F.L.N. A.L.N.

Alger le 31-12-1956.

Monsieur

rue — Alger.

Comme notre pays prendra bientôt son Indépendance et pour vous inscrire sur la liste des Européens et Juifs d'Algérie comme Algérien vous devez remplir les mêmes services que vos confrères ont déjà fait, c'est a dire aider l'A.L.N.

Nous vous demandons de nous fournir l'habillement militaire si non nous vous informons que c'est la dernière lettre c'est a dire on exterminera toute votre famille. N'oubliez pas qu'on est assez renseig. sur vous ainsi que sur votre beau-frè

le responsable de la région

F.L.N. Alger, le 31-12-1956. A.L.N.

Monsieur...
rue..., Alger.

Comme notre pays prendra bientôt son Indépendance et pour vous inscrire sur la liste des Européens et Juifs d'Algérie comme Algériens, vous devez remplire les mêmes services que vos confrères ont déjà fait, c'est a dire aider l'A.L.N.

Nous vous demandons de nous fournire l'habillement militaire, si non nous vous informons que c'est la dernière lettre, c'est a dire on exterminera toute votre FAMILLE. N'oubliez pas qu'on est assez renseigné sur vous ainsi que sur votre beau-frère.

Le responsable de la région.

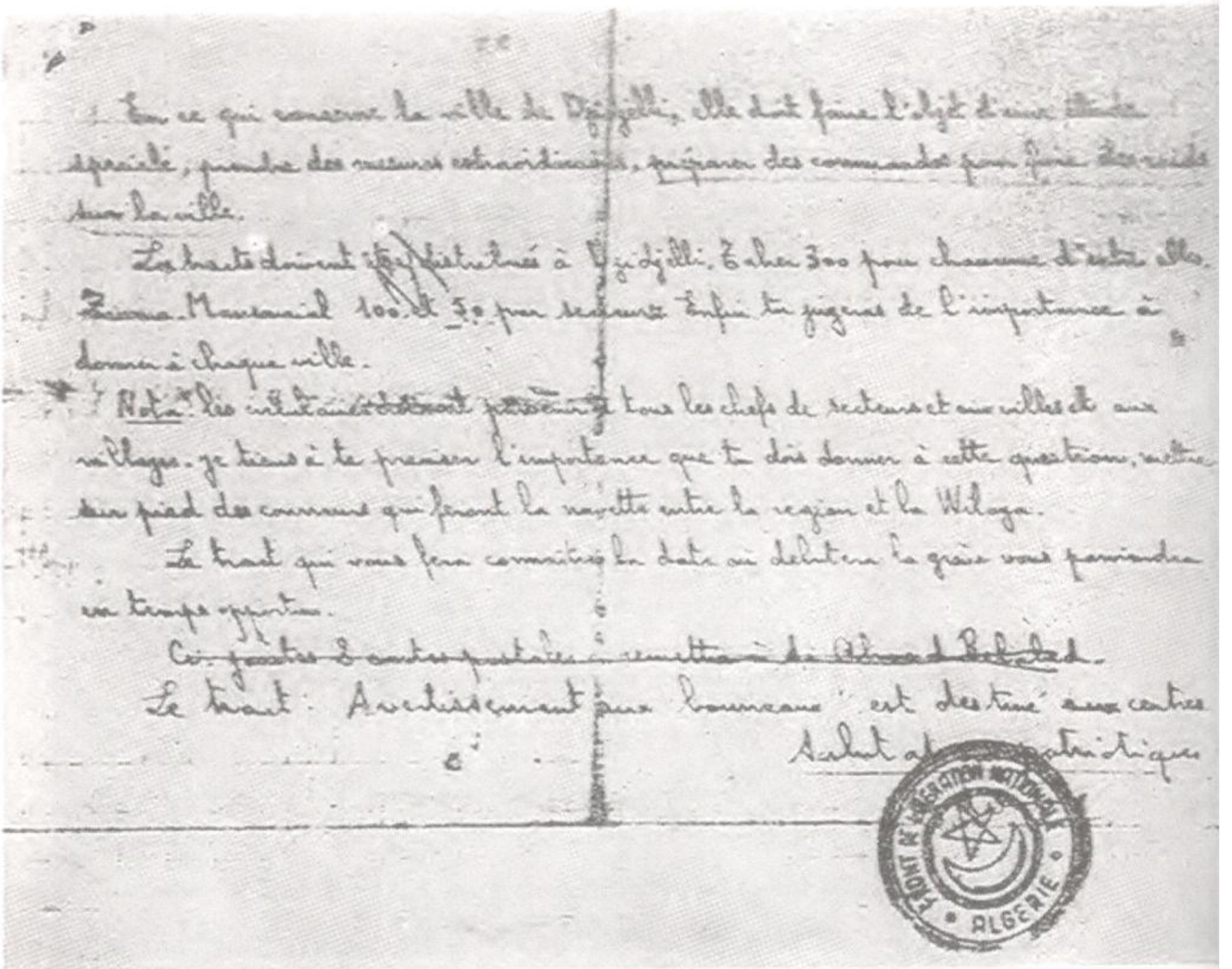

En ce qui concerne la ville de Djidjelli, elle doit faire l'objet d'une étude spéciale, prendre des mesures extraordinaires, préparer des commandos pour faire des raids sur la ville.

Les tracts doivent être distribués à Djidjelli. Taher 300 pour chacune d'entre elles. Ziama-Mansouriah 100 et 50 par secteur. Enfin tu jugeras de l'importance à donner à chaque ville.

Nota. — *Les circulaires doivent parvenir à tous les chefs de secteurs et aux villes et aux villages. Je tiens à te préciser l'importance que tu dois donner à cette question, mettre sur pied des courreurs qui feront la navette entre la région et la Wilaya.*

Le tract qui vous fera connaître la date où débutera la grève vous parviendra en temps opportun.

Le tract « Avertissement aux bourreaux » est destiné aux centres.

Salutations patriotiques.

Assassinat de M. AICHE Messaoud, cafetier maure, boulevard Cervantès, Alger.

GRÈVES GÉNÉRALES

C'est toujours au nom de la liberté que, saisissant le moindre prétexte, le F. L. N. déclenche des grèves générales n'ayant, bien entendu, aucun rapport avec la défense des intérêts professionnels des musulmans, allant même la plupart du temps à l'encontre de ces intérêts puisque le résultat le plus tangible est de priver leur famille de ses moyens de subsistance.

Le processus est toujours le même : tracts — instructions verbales — lettres de menaces — exécution brutale en cas de refus de cesser le travail.

C'est au cours de la grève générale de huit jours du 28 Janvier, au moment où la question algérienne devait être évoquée à l'O. N. U. que les efforts les plus spectaculaires furent déployés pour la réussite de cette grève qui se voulait insurrectionnelle et destinée à entraîner tout le peuple algérien dans la rébellion, derrière le F. L. N.

On sait que, observée au début sous la contrainte, elle se transforma assez rapidement en cuisant échec.

Mais un certain nombre de malheureux, soucieux d'assurer la nourriture de leur famille, payèrent de leur vie cette trop humaine prétention...

ARMEE DE LIBERATION NATIONALE — FRONT DE LIBERATION NATIONALE

WILAYA DU NORD-CONSTANTINOIS

Circulaire N° 4

Date : 22 Décembre 1956

Mention spéciale : URGENT

DIRECTIVES AUX RESPONSABLES DES COMITES DE ZONES, REGIONS ET SECTEURS.

AUX RESPONSABLES DES COMITES LOCAUX DES VILLES ET VILLAGES

Le Comité de la Wilaya informe les responsables politiques et militaires des différents comités ci-dessus énoncés, qu'au cours des prochaines semaines, précisément au moment de la discussion de l'affaire Algérienne au sein de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), une grève d'une durée qui reste à déterminer sera décrétée sur l'ensemble du territoire national.

Son but essentiel est de montrer d'une façon éclatante l'attachement indéfectible et sans réserves de la population au F.L.N., organisme politique de l'A.L.N., et à son programme. Plus que jamais, elle sera bien moyen pour chacun de manifester sa fidélité aux innombrables martyrs de la Cause nationale.

Cette grève sera générale; elle touchera sans aucune dispense l'ensemble de la masse laborieuse : Ouvriers et patrons du secteur privé ou public, fonctionnaires, membres de l'enseignement, médecins, avocats, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, commerçants, agriculteurs etc... aucune exception ne sera tolérée.

DES DIRECTIVES SERONT COMMUNIQUEES EN TEMPS OPPORTUN INDIQUANT LA DATE PRECISE DE LA GREVE, LES MOTS D'ORDRE ET SLOGANS A DIFFUSER AINSI QUE LES TACHES IMPARTIES.

Tout efois, et en attendant de telles directives, les différents responsables devront entreprendre dans l'immédiat un travail gigantesque de propagande afin de préparer avantageusement les esprits à l'épreuve. vu l'importance du but visé, cette grève décisive devra connaître un succès complet.

Les comités de régions et secteurs sont tenus :

1°/ De désigner dans les villes et villages où le Comité local du Front n'existe pas encore, des commissions spécialement destinées à l'organisation de la grève auxquelles ils communiqueront les instructions nécessaires.

2°/ D'attirer, dès maintenant, l'attention des Fidayines sur le rôle qui devra leur échoir prochainement en vue de l'exécution inconditionnelle du mot d'ordre de grève. Ils devront, à cet effet, préparer les bombes, grenades, et explosifs nécessaires et être prêts au jour du déclenchement de la grève.

3°/ Les responsables militaires devront, en ce qui les concerne étudier la préparation d'embuscades dans les routes principales et nationales afin d'interdire toute circulation de véhicules ou de personnes dans la période de grève.

- Pour le Comité de la Wilaya ,

-.Le Commandant en Chef.-

Fac-similé « *Aspects véritables de la rébellion algérienne* ». Ministère de l'Algérie. 1957.

ARMEE DE LIBERATION NATIONALE FRONT DE LIBERATION NATIONALE

WILAYA DU NORD-CONSTANTINOIS

Circulaire N° 4

Date : 22 Décembre 1956

Mention spéciale : *URGENT*

DIRECTIVES AUX RESPONSABLES DES COMITES DE ZONES, REGIONS ET SECTEURS.

AUX RESPONSABLES DES COMITES LOCAUX DES VILLES ET VILLAGES.

Le Comité de la Wilaya informe les responsables politiques et militaires des différents comités ci-dessus énoncés, qu'au cours des prochaines semaines, précisèment au moment de la discussion de l'affaire Algérienne au sein de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), une grève d'une durée qui reste à déterminer sera décrétée sur l'ensemble du territoire national.

Son but essentiel est de montrer d'une façon éclatante l'attachement indéfectible et sans réserves de la population au F.L.N., organisme politique de l'A.L.N., et à son programme. Plus que jamais, elle sera un moyen pour chacun de manifester sa fidélité aux innombrables martyrs de la Cause nationale.

Cette grève sera générale. Elle touchera sans aucune dispense l'ensemble de la masse laborieuse : Ouvriers et patrons du secteur privé ou public, fonctionnaires, membres de l'enseignement, médecins, avocats, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, commerçants, agriculteurs, etc... aucune exception ne sera tolérée.

DES DIRECTIVES SERONT COMMUNIQUEES EN TEMPS OPPORTUN INDIQUANT LA DATE PRECISE DE LA GREVE, LES MOTS D'ORDRE ET SLOGANS A DIFFUSER AINSI QUE LES TACHES IMPARTIES.

Toutefois, et en attendant de telles perspectives, les différents responsables devront entreprendre dans l'immédiat un travail gigantesque de propagande afin de préparer avantageusement les esprits à l'épreuve, vu l'importance du but visé, cette grève décisive devra connaître un succès complet.

Les comités de régions et secteurs sont tenus :

1°/ De désigner dans les villes et villages où le Comité local du Front n'existe pas encore, des commissions spécialement destinées à l'organisation de la grève auxquelles ils communiqueront les instructions nécessaires.

2°/ D'attirer, dès maintenant, l'attention des Fidayines sur le rôle qui devra leur échoir prochainement en vue de l'exécution inconditionnelle du mot d'ordre de grève. Ils devront, à cet effet, préparer les bombes, grenades et explosifs nécessaires et être prêts au jour du déclenchement de la grève.

3°/ Les responsables militaires devront, en ce qui les concerne, étudier la préparation d'embuscades dans les routes principales et nationales afin d'interdire toute circulation de véhicules ou de personnes dans la période de grève.

— Pour le Comité de la Wilaya,

— Le Commandant en Chef.

FRONT DE LIBERATION
NATIONALE

C.C.B.

FRONT DE LIBERATION NATIONALE ALGERIE

DIRECTIVES

Préambule.

A l'occasion du débat à l'O.N.U. sur la question algérienne, il est indispensable que le Peuple Algérien unanime fasse un démonstration complète de sa volonté de liberté et d'Indépendance.

Cette manifestation doit se traduire principalement par une grève générale de huit jours sur toute l'étendue du territoire national avec la participation active de toutes les couches sociales sans exception.

Le but à atteindre est :

1°/ Montrer d'une façon encore plus décisive l'adhésion totale de tout le Peuple Algérien au F.L.N. son unique représentant.

2°/ Par cette démonstration, donner une autorité incontestable à nos délégués à l'O.N.U. afin de convaincre les rares diplomates de certains pays étrangers, encore hésitants ou ayant des illusions sur la "politique libérale de la France".

3°/ Entraîner dans la lutte active de nouvelles couches sociales en transformant en action concrète et évidente la haine anti-colonialiste qui chez certains éléments est encore demeurée au stade sentimental. Ce climat favorisera et augmentera notre potentiel révolutionnaire.

4°/ Ce sera là, la première et véritable répétition de la nécessaire expérience pour l'insurrection générale.

COMMENT PREPARER DES MAINTENANT CETTE GREVE GENERALE

f) Transformer les villes ci-dessus en cités mortes, organiser des actions de commandos dans les quartiers européens.

g) Monter des embuscades sur les routes et attaquer tout véhicule (civil ou militaire) qui passerait.

- Demander à radio Tunis et Rabat de consacrer une émission quotidienne et courte à la grève générale en Algérie. Ces radios pourront contribuer à populariser la plate-forme politique du F.L.N., en diffusant chaque jour un chapitre de ce document.

b) France.- D'abord s'employer à obtenir comme en Algérie la grève générale de huit jours chez les ouvriers et les commerçants. Pendant cette semaine essayer d'obtenir des meetings, des meetings de solidarité en faveur de l'Algérie, des arrêts de travail symboliques.

L'U.G.E.M.A. préparera et tiendra des meetings dans toute la France à l'occasion de la semaine algérienne avec la participation des étudiants anti-colonialistes et des groupements d'étudiants de l'Afrique Noire, de Tunisie et du Maroc etc...etc. .

Extrait des directives émises par le F.L.N. pour préparer la grève du 28 janvier.

Fac-similé « *Aspects véritables de la rébellion algérienne* ». Ministère de l'Algérie. 1957.

FRONT DE LIBERATION
NATIONALE

C.C.B.

DIRECTIVES

Préambule.

A l'occasion du débat à l'O.N.U. sur la question algérienne, il est indispensable que le Peuple Algérien unanime fasse une démonstration complète de sa volonté de Liberté et d'Indépendance.

Cette manifestation doit se traduire principalement par une grève générale de huit jours sur toute l'étendue du territoire national avec la participation active de toutes les couches sociales sans exception.

Le but à atteindre est :

1°/ *Montrer d'une façon encore plus décisive* l'adhésion totale de tout le Peuple Algérien au F.L.N. son unique représentant.

2°/ *Par cette démonstration,* donner une autorité incontestable à nos délégués à l'O.N.U., *afin de convaincre les rares diplomates de certains pays étrangers, encore hésitants ou ayant des illusions sur la « politique libérale de la France ».*

3°/ *Entraîner dans la lutte active de nouvelles couches sociales* en transformant en action concrète et évidente la haine anti-colonialiste *qui, chez certains éléments, est encore demeurée au stade sentimental. Ce climat favorisera et augmentera notre potentiel révolutionnaire.*

4°/ *Ce sera là, la première et véritable répétition de la* nécessaire expérience pour l'insurrection générale.

COMMENT PREPARER DES MAINTENANT CETTE GREVE GENERALE

f) *Transformer les villes ci-dessus en cités mortes,* organiser des actions de commandos dans les quartiers européens.

g) *Monter des embuscades sur les routes et attaquer tout véhicule* (civil *ou militaire*) *qui passerait.*

— Demander à radio Tunis et Rabat *de consacrer une émission quotidienne et courte à la grève générale en Algérie. Ces radios pourront contribuer à populariser la plate-forme politique du F.L.N., en diffusant chaque jour un chapitre de ce document.*

b) France. — *D'abord s'employer à obtenir comme en Algérie la grève générale de huit jours chez les ouvriers et les commerçants. Pendant cette semaine* essayer d'obtenir des libéraux, *des meetings de solidarité en faveur de l'Algérie, des arrêts de travail symboliques.*

L'U.G.E.M.A. préparera et tiendra des meetings dans toute la France à l'occasion de la semaine algérienne avec la participation des étudiants anti-colonialistes *et des* groupements *d'étudiants de l'Afrique Noire, de Tunisie et du Maroc, etc... etc...*

L'épicier BOUZID Mohamed, qui n'avait pas suivi l'ordre de grève, est assassiné par les rebelles, le 3 janvier 1956, 22, rue des Mimosas, à ALGER.

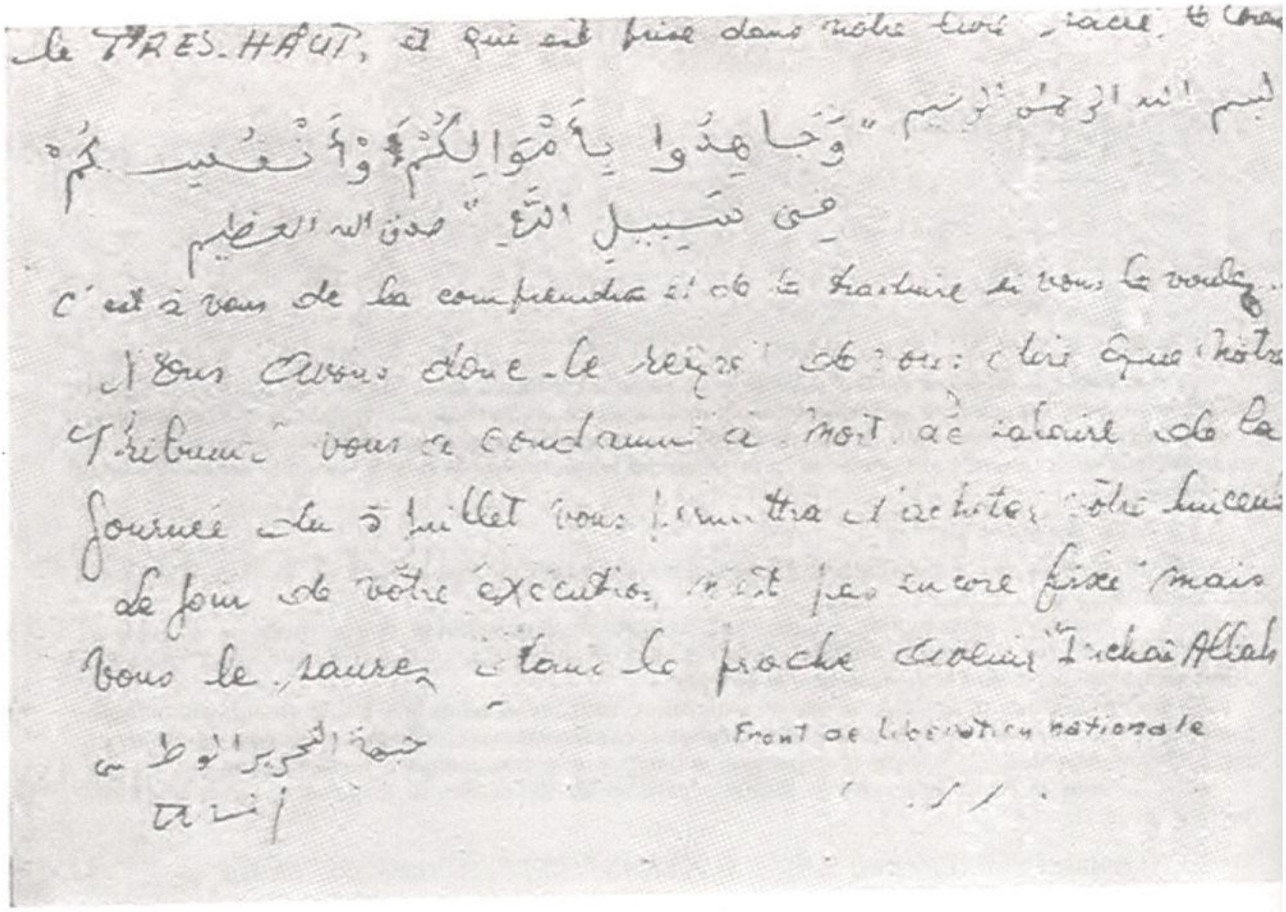

le TRES-HAUT, et qui est prise dans notre livre sacré, le Coran.

C'est à vous de la comprendre et de la traduire si vous le voulez...

Nous avons donc le regret de vous dire que notre Tribunal vous a condamné à mort. Le salaire de la journée du 5 juillet vous permettra d'acheter votre linceul.

Le jour de votre exécution n'est pas encore fixé mais vous le saurez « dans le proche avenir ». « Inchal Allah ».

Front de Libération Nationale.

Le 28 janvier, premier jour de la grève, les dockers étaient au travail.

INTERDICTION...

D'AVOIR DES CHIENS

Passons sur l'interdiction de posséder **des chiens** qui pourrait prêter à rire, si elle n'avait coûté à certains réfractaires la somme de 20.000 Frs d'amende par chien (notamment dans le douar Ghahna cité plus haut) et dans certains cas des peines plus graves.

Ainsi, dans la région de PHILIPPEVILLE les propriétaires de chiens qui n'avaient pas obéi aux prescriptions des « libérateurs » furent mis dans l'obligation de les abattre sur-le-champ, de boire leur sang et même de les manger. Ceci s'est passé au douar Kerkera, de la Commune Mixte de COLLO.

Dans la région de la SOUMMAM, au douar Ouzellaguen, les propriétaires récalcitrants furent obligés d'étouffer dans leurs bras leurs fidèles compagnons et de payer 15.000 Frs pour tout chien non abattu.

DE PORTER DES VÊTEMENTS EUROPÉENS

N'insistons pas davantage sur **l'interdiction de porter le béret et le pantalon européen** qui est quelque peu puérile quand on sait que le béret est porté habituellement par un grand nombre de kabyles, que le port de la chéchia ou du tarbouche n'est nullement imposé par la religion ; ces coiffures sont d'ailleurs à peu près inconnues dans la péninsule arabique et les États musulmans modernes ont adopté les vêtements européens.

Ce qu'il faut retenir, c'est l'inspiration raciste de ces mesures et l'esprit totalitaire qu'elles dénotent chez leurs promoteurs.

D'ACCEPTER DES SOINS GRATUITS

Signalons enfin, pour en relever le caractère odieux, l'ordre donné à la population musulmane, dans les douars Soufflat et Metterane notamment (région d'Aumale), de **refuser les soins que donnent gratuitement les médecins militaires** sous prétexte que « le service de santé colonialiste aurait reçu l'ordre de supprimer la population musulmane par n'importe quel moyen et utiliserait des produits pharmaceutiques et des vaccins empoisonnés ».

Le 27 février 1956, à l'ARBA (Alger), un musulman est assassiné par les terroristes qui lui ont coupé le nez et les lèvres.

Nous luttons pour une cause juste, une cause humanitaire

Radio de l'Algérie Libre et Combattante
— Voix du F. L. N. et de l'A. L. N. —
30-4-57 — 21 h.

LUTTE CONTRE L'HUMANITÉ

Nous venons de voir comment les rebelles concevaient la lutte pour la liberté ; nous allons maintenant examiner comment ils cherchent à imposer leurs conceptions de la liberté par une terreur que nous laissons le soin à nos lecteurs de qualifier.

Certes, dans ses émissions radio ou ses tracts, le F. L. N. énonce volontiers, parfois avec solennité, les principes sur lesquels il entend fonder son action.

Il ne cesse d'affirmer qu'il lutte pour une cause juste, une cause humanitaire, dans l'honneur et la dignité.

En confrontant les affirmations de principe et la réalité des faits, le lecteur pourra, dans les pages qui suivent, se faire une opinion.

TÉTOUAN en Arabe
22-4-57 - 14 h. 30

« Le F. L. N. et l'A. L. N. ont toujours prouvé, et ne cessent de prouver, en toute occasion, une fidélité aux principes humanitaires. L'honneur, la dignité, et l'humanité empêchent l'armée de libération et le F. L. N. de rendre coup pour coup, crime pour crime. »

RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE
ET COMBATTANTE
Voix du F. L. N. et de l'A. L. N.
en Français
14-2-57 - 22 h. 30

« Nos répressions n'auront pas le caractère que l'ennemi espère obtenir. Nous agirons conformément à la justice et aux grands principes humains.

Nos répressions seront conscientes. Elles frapperont ceux qui méritent d'être frappés. »

RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE
ET COMBATTANTE
Voix du F. L. N. et de l'A. L. N.
en Arabe
13-3-57 - 21 h.

« La France sait que nous ne sommes animés que par l'honneur, la chevalerie, l'humanisme et la répugnance à l'égard des bassesses. »

Cependant, est-ce une cause humanitaire, celle qui permet, à ceux qui la défendent, d'assassiner :

DES ENFANTS,
DES FEMMES,
DES VIEILLARDS,
DES PERSONNAGES RELIGIEUX,
DES MÉDECINS,

D'ÉGORGER,
DE PENDRE,
DE MUTILER ?

Est-ce une cause juste, celle défendue par les terroristes :

AU REVOLVER,
A LA MITRAILLETTE,
AU POIGNARD,
A LA BOMBE,

quand ils s'attaquent aux civils sans défense ?

Le 24 février 1956, une embuscade est montée par les rebelles sur la route de SAKAMODY (Alger). Les véhicules qui se présentent sont arrêtés, leurs occupants doivent en descendre sous la menace. Ils sont alignés sur le bord de la route et abattus à la mitraillette.
Parmi les huit victimes, la petite Françoise SALLES, âgée de 7 ans.

ASSASSINATS

D'ENFANTS

Voici parmi les 98 assassinats et massacres d'enfants, quelques cas pris au hasard.

Dans leur objectivité, les légendes ne traduisent qu'imparfaitement l'odieuse réalité des faits.

Les photographies présentées démontrent suffisamment la cruauté des assassins.

Elles se passent de commentaires.

CONSTANTINE, le 10 Août 1956.

Dans la région de Condé-Smendou, une forte bande rebelle a attaqué plusieurs mechtas. Des femmes et des enfants ont été odieusement massacrés.

BAYARD, le 30 Novembre 1956.

Le jeune Paul BONTHOUX est égorgé sous les yeux de son père, lui-même grièvement blessé.

AÏN-TÉMOUCHENT, le 26 Octobre 1956.

Dans la commune de TURGOT, la famille DEROUICHE a été attaquée par les hors-la-loi.

DEROUICHE Miloud, fellah, sa belle-fille Khora, ainsi que la jeune DEROUICHE Kheira, 17 ans, ont été tués.

DEROUICHE Rahmouna, 20 ans, et DEROUICHE Djelloul, 3 ans, ont été grièvement blessés.

MAISON-CARRÉE, le 10 Novembre 1956.

Un enfant de 8 ans a été poignardé par un terroriste.

CHEKFA, le 24 Janvier 1957.

Vers 12 h. 30, un hors-la-loi assassine à coups de pioche le jeune G. POMMIER, âgé de 17 ans.

KECHOUT Saïd ben Rabah, âgé de 12 ans, assassiné par les rebelles, le 13 juin 1956, au douar Errich (commune mixte d'AIN-BESSEM).

Attirés dans un guet-apens, le 3 mai 1956, par un de leurs camarades musulmans, trois écoliers européens d'AIN-BEIDA : Jean-Paul MORIO, Jean ROMAIN ALMERAS et Gilbert BOUSQUET sont enlevés, battus et lapidés, puis égorgés par les rebelles au douar Oulma. Les corps des trois enfants sont découverts dans un puits le 23 juin 1956.

Le 24 août 1956, un enfant musulman égorgé par les rebelles sur la route BISKRA-TOLGA.

ASSASSINATS

DE FEMMES

Voici certains documents concernant les assassinats de femmes.

Le F. L. N. peut-il s'enorgueillir de pareils forfaits et les lâches auteurs de telles ignominies peuvent-ils se parer du titre de « héros » ?

Les esprits les plus libéraux peuvent-ils trouver une justification à ces crimes aussi horribles qu'inutiles ?

DJIDJELLI, le 21 Avril 1956.

Une femme musulmane, BENAMERA Messaouda, âgée de 24 ans, est violentée, puis odieusement mutilée par les rebelles F. L. N. qui signent leur forfait.

TOLGA, le 27 Juillet 1956.

Deux femmes françaises-musulmanes enlevées à leur domicile par une bande rebelle, sont retrouvées égorgées.

ORAN, le 28 Août 1956.

Une bande de rebelles a fait irruption au cours de la nuit dans une mechta du douar Tafaraoui. Deux cultivateurs musulmans et leur vieille mère sont sauvagement égorgés.

SIDI-BEL-ABBÈS, le 15 Décembre 1956.

La femme et la fille d'un cheminot européen sont massacrées à coups de hache.

RELIZANE, le 4 Janvier 1957.

Trois femmes et un enfant ont été massacrés dans l'attaque de la micheline ORAN-RELIZANE, deux autres femmes ont disparu.

TENÈS, le 13 Mars 1957.

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, une bande rebelle a attaqué la ferme GRIVE, située à POINTE-ROUGE. Les occupants de la ferme, Mme GRIVE, âgée de 76 ans, et ses deux fils ont été mutilés et égorgés.

PICARD, le 20 Mars 1957.

A 3 km de PICARD, un groupe rebelle égorge la famille MAKBOUL. Parmi les victimes figurent BOUMEHDI Yamina, âgée de 35 ans, qui était enceinte, et son fils Djilali, âgé de 9 ans.

ISSERVILLE-LES-ISSERS, le 10 Avril 1957.

Mme ROMA, épouse du gérant de la ferme CHARTIER, est tuée d'une rafale de mitraillette.

CAMP-DU-MARÉCHAL, le 15 Mai 1957.

Une garde-barrière française-musulmane a été tuée par coups de feu.

Ce sont là quelques cas seulement puisque le tragique bilan des femmes victimes des rebelles s'élevait au 1er Juin 1957 à 165 tuées et 54 disparues.

Le 17 mai 1957, vers 13 h. 30, plusieurs rebelles, armés de pistolets et de couteaux, font irruption dans la demeure de la famille AMRANE, cité CHIKHI, à BATNA : Fatma AMRANE, âgée de 39 ans, est tuée par coups de feu sur son lit; Khadra, sa fille, âgée de 17 ans, domestique, est tuée à coups de couteau; Kheira, âgée de 13 ans, est atteinte au bras gauche et hospitalisée; Zohra, 9 ans, écolière, atteinte à l'abdomen, meurt à l'hôpital.

Mme SALLES, âgée de 27 ans, abattue en même temps que sa petite fille lors de l'embuscade de SAKAMODY relatée plus haut.

Le 16 avril 1956, la femme du surveillant-chef de la Prison civile de CHERCHELL est assassinée, dans son lit, par des détenus qui s'évadent et rejoignent un maquis F.L.N.

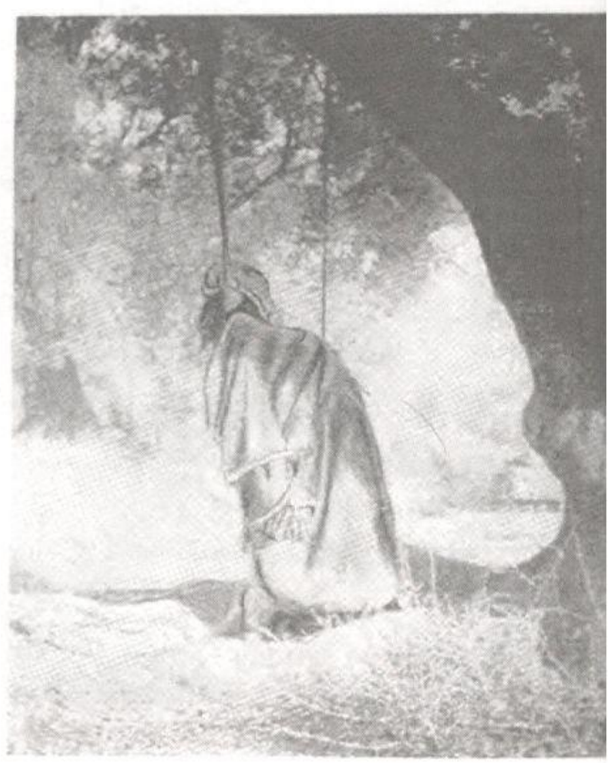

Le 15 décembre 1956, une femme de 70 ans, OUCHENE Fatma, est pendue à un olivier en bordure de la R. N. 33, près de BOUIRA. Sur sa poitrine, un papier timbré au cachet de l'A.L.N.

Dans la nuit du 8 au 9 avril 1957, trois femmes sont égorgées par les rebelles à BOUDGHENE, faubourg de TLEMCEN : GASMI Halima.

Le 20 avril 1956, le corps de Messaouda BENAMIRA, âgée de 24 ans, bien connue comme simple d'esprit, est découvert sur la route DJIDJELLI-BOUGIE. Elle est égorgée, les mains liées au dos par une tresse. Sur ses vêtements, les assassins ont épinglé une lettre : Messaouda BENAMIRA a été abattue sur ordre de l'Armée de Libération.

MELAK Ali, militaire retraité, ancien combattant, assassiné par les rebelles, le 18 mai 1957, à 60 km de LAGHOUAT, sur la R. N. n° 1.

ASSASSINATS
DE VIEILLARDS

« Héroïques combattants », disent les vibrants appels des radios arabes, en parlant des rebelles.

On mesurera l'héroïsme de ces « glorieux combattants » au « courage » qu'il leur faut déployer pour abattre et mutiler de malheureux vieillards, victimes de leur bestialité.

Quelques communiqués pris parmi tant d'autres...

PORT-GUEYDON, le 26 Avril 1956.

Un vieillard de 80 ans est assassiné par les rebelles dans le centre de TAAROUST du douar ZEZRI.

ALGER-LE CORSO, le 17 Juillet 1956.

M. T. PUGET, âgé de 90 ans, et sa gouvernante sont égorgés et éventrés par une bande de hors-la-loi.

ALGER-BLIDA, le 15 Novembre 1956.

Cinquante hors-la-loi attaquent de nuit l'hospice des vieillards. Ils tuent une pensionnaire et blessent grièvement une religieuse.

LAGHOUAT, le 15 Janvier 1957.

Dans la nuit du 14 au 15, deux rebelles en armes enlèvent, à son domicile, un vieillard de 75 ans, KOUITRI Naoui ben Bouhafs, l'obligent à faire sa prière et l'égorgent sous les yeux de son petit-fils.

SAÏDA, le 15 Avril 1957.

Au cours de l'attaque des bâtiments de la ferme St-Jacques, à SIDI-MIMOUN, les époux FAVIER, âgés de 75 et 70 ans, sont massacrés par les rebelles. Les autres Européens du domaine résistèrent pendant une heure dans un réduit fortifié. L'intervention des forces de l'ordre leur évite le même sort.

ISSERVILLE-LES-ISSERS, le 15 Mai 1957.

A 4 km de CHABET-EL-AMEUR, un vieillard français-musulman est tué par des rebelles à coups de pierre.

KOUIDRI NAOUI ben BOUHAF, âgé de 74 ans, fidèle à la France, est égorgé par les rebelles dans sa chambre, à LAGHOUAT, dans la nuit du 15 au 16 janvier 1957.

TAIBI Okacha, né en 1896, retraité et médaillé militaire, est égorgé par les rebelles sur la route nationale, près de SEBDOU, le 30 octobre 1956.

HADJ IKHLEF IKHLEF. égorgé par les rebelles à la CHIFFA, le 11 septembre 1956.

LARBI LAKDAR ben Saïd, âgé de 72 ans, égorgé par les rebelles, le 9 août 1956, à BATNA.

ASSASSINATS
DE MÉDECINS

Nous venons de voir que les rebelles, qui se targuent pourtant de respecter les principes humanitaires, n'hésitaient pas, pour défendre la cause de l'Arabisme, de l'Islam et de la Liberté, à tuer des enfants, des femmes et des vieillards innocents et sans défense.

Nous venons de montrer le respect qu'ils accordaient aux religions et à leurs représentants.

Nous laissons maintenant à nos lecteurs le loisir de juger ceux dont ils vont lire les « exploits », ceux qui n'ont pas hésité à tuer, mutiler et même torturer des membres du corps médical après les avoir attaqués dans l'exercice de leur profession.

Voici, laconiquement relaté, le récit de ces attentats :

DJIDJELLI, le 29 Mars 1956.

Enlèvement du médecin-lieutenant GUILLEMOT, porté depuis lors disparu.

AÏN M'LILA, le 4 Mai 1956.

Le docteur TENNOUDJI est attaqué dans son cabinet par des terroristes qui tentent de l'égorger.

DJIDJELLI, le 12 Juin 1956.

Le médecin-capitaine FAUVY est tué au cours d'un attentat.

GRANDE KABYLIE, le 30 Juin 1956.

Le docteur NADIR est tué par l'explosion d'une mine placée sur la route alors qu'il visitait des malades.

Le médecin auxiliaire Maurice FEIGNON, détaché au S.A.S. de Sidi Djillali (SEBDOU). Lors de l'attaque du S.A.S., dans la nuit du 28 au 29 mars 1956, les rebelles torturent le jeune médecin au fer rouge et au liquide bouillant avant de l'égorger.

PHILIPPEVILLE, le 24 Juillet 1956.

Le médecin-lieutenant CASIMIRUIS est tué par les rebelles à proximité de VALLÉE.

BLIDA, le 15 Novembre 1956.

Le docteur P. NAKKACHE est assassiné par un hors-la-loi alors qu'il sortait de la maison d'un malade musulman.

ARRIS, le 7 Janvier 1957.

Les rebelles assassinent le médecin auxiliaire Jacques VANNIER qui se rendait à sa consultation dans une mechta avoisinante.

BOUGIE, le 17 Avril 1957.

Le docteur A. BRECHET, chirurgien de renom, aimé des musulmans en raison de son inlassable dévouement, est lâchement assassiné de deux balles dans la nuque, par un tueur du F. L. N.

GUELMA, le 7 Mai 1957.

Le docteur G. JOUANE, qui jouissait d'une très grande estime dans tout le pays, est assassiné par un terroriste au moment où il allait pénétrer dans une maison pour y soigner une femme musulmane.

Médecins des villes, praticiens du bled, médecins militaires, ces hommes apportaient à la population algérienne le secours de leur science.

Ils faisaient de leur métier un véritable sacerdoce.

Ils sont morts parce que l'œuvre admirable qu'ils accomplissaient leur valait d'être aimés des Musulmans.

Ils sont morts parce que les rebelles, incapables de construire, incapables de comprendre et d'estimer ceux qui consacrent leur vie à construire, ne veulent pas que le Fellah musulman puisse aimer et respecter un Français quel qu'il soit.

Ils sont morts parce qu'aux yeux du F. L. N., ils étaient coupables d'incarner et de faire aimer la FRANCE.

Le 1er mai 1956, le docteur NEDIR MOHAMED, exerçant à l'Harba des Ouacifs, est tué par l'explosion d'une mine dissimulée sur la route de Tassaft aux Ouacifs.

Eglise incendiée à ORAN, dans la nuit du 19 au 20 juin 1956.

ASSASSINATS

DE RELIGIEUX

IL N'Y A PAS DE SECTARISME RELIGIEUX DANS LA RÉVOLUTION ALGÉRIENNE

Origine indéterminée
RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE ET COMBATTANTE
Voix du Front
et de l'Armée de Libération Nationale
en Arabe
21 h. 20 - 23-2-57

. . . . . .

« L'État algérien prend en charge la protection des cultes et leur libre exercice.

. . . . . .

« Églises et Synagogues répandues dans tout le territoire algérien exercent leur culte en toute liberté et les ecclésiastiques sont respectés profondément par l'Armée et le Front de Libération Nationale, mieux par tout le peuple algérien.

Les prêtres chrétiens se déplacent en toute liberté en ville, dans la campagne et même au Sahara sans qu'il ne leur soit fait aucun mal. »

Voilà certes une belle déclaration. Mais la réalité des faits est tout autre...

Voici quelques exemples caractéristiques de cette « protection » accordée aux personnages religieux par le F. L. N. :

GUELMA, le 4 Mars 1956.

Vers 16 heures, en plein centre de GUELMA, un terroriste tue d'un coup de feu M. SERIDI Abdel Majid, Hazzab de la Mosquée de la ville.

AZAZGA, le 27 Mars 1956.

Au douar IDJEUR, Cheikh Hadj Mouhab, personnage religieux vénéré dans toute la haute Kabylie et chef de zaouïa, est torturé puis égorgé, avec cinq membres de sa famille, sous les yeux des habitants du village de TIFRIT N'AIT OU MALEK.

AÏN SEFRA, le 7 Avril 1956.

Hier matin, à 50 km d'AÏN SEFRA, un véhicule automobile occupé par trois religieux et un civil est tombé dans une embuscade tendue par un groupe rebelle. Le Père M. TOURVEUILLE a été assassiné.

ORLÉANSVILLE, le 2 Juin 1956.

Dans la nuit du 2 au 3 Juin 1956, la Synagogue d'ORLÉANSVILLE a été incendiée.

BOUGIE, le 10 Juin 1956.

Hier vers 10 h. 30, M. BEN YAHYA Mohammed Saïd, Muphti de la Grande Mosquée, a été abattu par un terroriste, Place Philippe.

BLIDA, le 21 Juin 1956.

Hier après-midi, vers 16 heures, M. STAMBOULI Hadj Mahfoud, âgé de 70 ans, Immam de la Mosquée Hanéfite, a été abattu par un terroriste.

AÏN M'LILA, le 20 Août 1956.

20 heures. Au douar GASSEM, les hors-la-loi égorgent le Cheikh OUNISSI de la zaouïa Ben Tibar.

GERYVILLE, le 29 Août 1956.

A 5 km du centre, le cadavre égorgé du R. P. TABART, des Pères Blancs, est découvert par une patrouille.

AZAZGA, le 23 Octobre 1956.

Le R. P. H. BRUCHEZ, des Pères d'AZAZGA, est assassiné par les rebelles sur la route de PORT GUEYDON.

MOSTAGANEM, le 3 Janvier 1957.

A 18 h. 30, au lieu dit « Les Citronniers » Cheikh BELLA HOUEL CHAREF, personnage religieux de la région, est abattu par un groupe rebelle.

GUELMA, le 15 Janvier 1957.

A 15 heures, en pleine ville, un terroriste blesse grièvement par balle, M. HALIMI Daniel, Grand Rabbin de la ville.

LES RIRHAS, le 21 Janvier 1957.

A 15 heures, au douar TEBBEN, les hors-la-loi égorgent les marabouts LAMINE et NORMANE.

NEDROMA, le 3 Février 1957.

Les terroristes détruisent, à la bombe, la chapelle du village. L'explosion détruit en partie les immeubles voisins, causant la mort de dix personnes, et en blessant quatre grièvement.

SAINT-AIMÉ, le 18 Mars 1957.

Près d'AMMI-MOUSSA, le curé de SAINT-AIMÉ est mortellement blessé par balles et chevrotines.

MÉDÉA, le 27 Mars 1957.

A MÉDÉA, M. CHEKROUM Jacob, Rabbin, a été mortellement blessé par un terroriste.

ORAN, le 10 Mai 1957.

Au village de MAZOUNA (Près de RENAULT) trente rebelles en armes font irruption dans la maison du chef de la Zaouïa, SI HENNI, et l'assassinent sauvagement, ainsi que l'Imam de la Mosquée.

MOSTAGANEM, le 3 Juin 1957.

A MOSTAGANEM, le Vicaire de la Paroisse Sainte-Marcienne a été grièvement blessé par un terroriste. Le Prêtre qui venait d'administrer les Sacrements à un malade, rejoignait le presbytère.

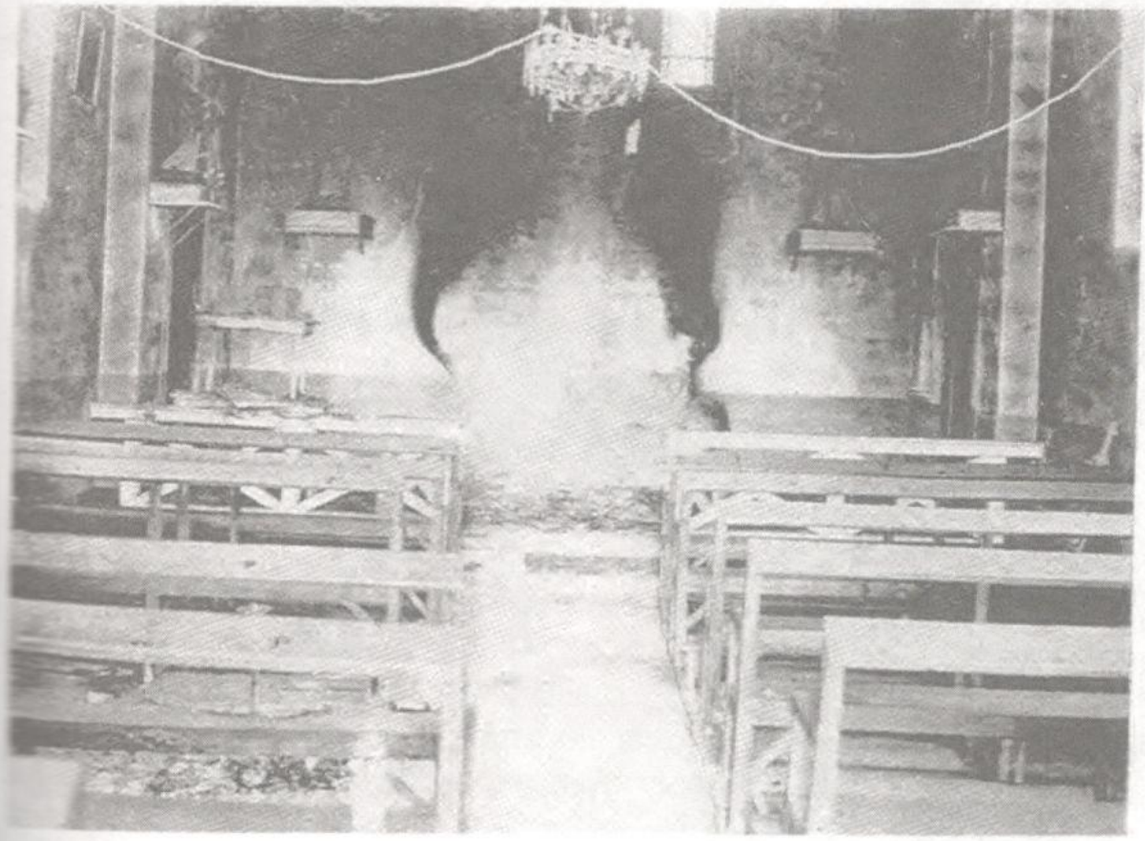

Dans la nuit du 24 au 25 décembre 1954, l'église de DAHROUSSA (C.M. de RANDON) a été saccagée sur l'ordre de ZEDAM Mohamed, chef terroriste. L'autel, la crèche de Noël ont été incendiés, quatre statues pieuses ont été emportées puis brisées. Les crucifix ont été brisés.

ASSASSINATS
ET TORTURES DE MILITAIRES

Le 15 Mars 1957, à 21 heures, la radio dite de « l'Algérie libre et combattante » s'exprimant en arabe déclare par la voix d'un journaliste arabe :

« Ce que j'ai pu constater, lors de mon séjour dans les régions que j'ai visitées, est que les soldats de l'**A. L. N. respectent scrupuleusement** les lois de la guerre. »

Nous ne publierons sur ce sujet que quelques documents qui montrent sans qu'il soit besoin de commentaires avec quels « scrupules » les rebelles **respectent** les lois de la guerre.

Au reste, les dirigeants du F. L. N. qui ne sont pas à une contradiction près, parlent un autre langage dans leur émission du même poste clandestin le 2 Avril 1957, à 21 heures, en dialecte kabyle :

« Près de BONE, une voiture des soldats de l'ennemi « puant » est tombée dans une embuscade tendue par les combattants. Tous les occupants du véhicule furent tués comme des Juifs. »

Voici ce que les rebelles entendent par « tuer comme des Juifs » :

Le 3 Avril 1957, trois sections de la 2e Cie du 1/35e R. I., parties en opérations dans l'Ouest du douar BENI OUELBANE ont été accrochées par une bande rebelle très supérieure en nombre à la mechta ZEKRANA.

Le bilan approximatif de l'engagement s'élèverait à plus de 20 tués et autant de blessés du côté des forces du maintien de l'ordre. Les pertes rebelles ne sont pas connues.

Les blessés ont été évacués par hélicoptères sur l'hôpital de PHILIPPEVILLE. Les morts ont été transportés par air jusqu'au poste de GOURMATA, par véhicules jusqu'à PHILIPPEVILLE.

19 militaires, dont le lieutenant-colonel O'NEIL, un officier, 9 sous-officiers et 8 hommes de troupe, sont tombés dans une embuscade, le 18 juillet 1956. Ils étaient invités au douar de SIDI-GHALEM, au sud de TARAFOUI. Leurs camarades venus à leur secours ont retrouvé leurs cadavres sauvagement mutilés.

CONSTATATIONS

Aucune constatation n'a été faite sur les blessés. Ces derniers ont été évacués directement du lieu de l'engagement à l'hôpital, par la voie des airs.

Sur les cadavres, nous avons fait les constatations suivantes : les morts portent de nombreuses plaies par balles sur diverses parties du corps et principalement dans la tête. **Tous ont été mutilés,** à l'aide d'instruments tranchants (poignards, serpes) ; deux d'entre eux ont les parties sexuelles coupées, cinq ont le crâne ouvert et la tête vidée de toutes matières cérébrales. Plusieurs ont la gorge tranchée. Six cadavres portent d'énormes traces de brûlure sur l'abdomen.

Les cadavres sont dépouillés de leurs vêtements à l'exception des maillots de corps. Toutes les plaques d'identité ont été enlevées par les rebelles.

Les 13 et 14 Avril 1957. Un engagement sévère eut lieu au douar MELLILA.

L'examen médical des corps des militaires tués a permis les constatations suivantes :

Cinq corps présentaient un écrasement de la boîte crânienne par coups.

Un corps présentait une plaie transfixiante de la boîte crânienne.

Cinq corps présentaient des plaies diverses ayant entraîné la mort.

Sur les onze morts :

— Cinq sont décédés des suites des blessures reçues au combat ;

— Six blessés au combat **ont été achevés par les rebelles ;** cinq par écrasement de la boîte crânienne et un par une balle dans la tête.

Ce ne sont là que deux exemples pris parmi les plus récents.

Ainsi les faits, dans leur cruelle réalité, montrent que les bandes rebelles qui prétendent respecter les lois de la guerre, exécutent des prisonniers, achèvent les blessés et mutilent les cadavres.

C'est chez eux une méthode caractéristique et généralisée.

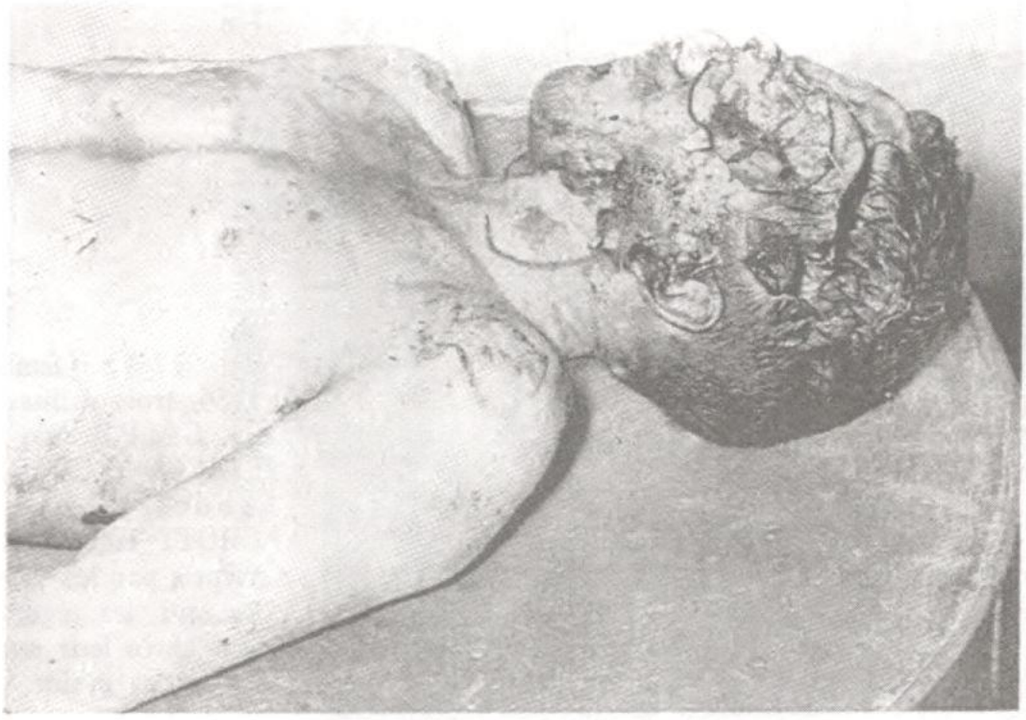

Le 9 mai 1957, en fin d'après-midi, un élément du Bataillon de Corée est accroché par une bande rebelle.

Le caporal COUVREUR, blessé au ventre, ayant caché son arme, fut torturé pour lui faire avouer l'emplacement de celle-ci.

Le 2e classe BISCAY a été massacré à la fin du combat parce qu'il avait refusé de se rendre.

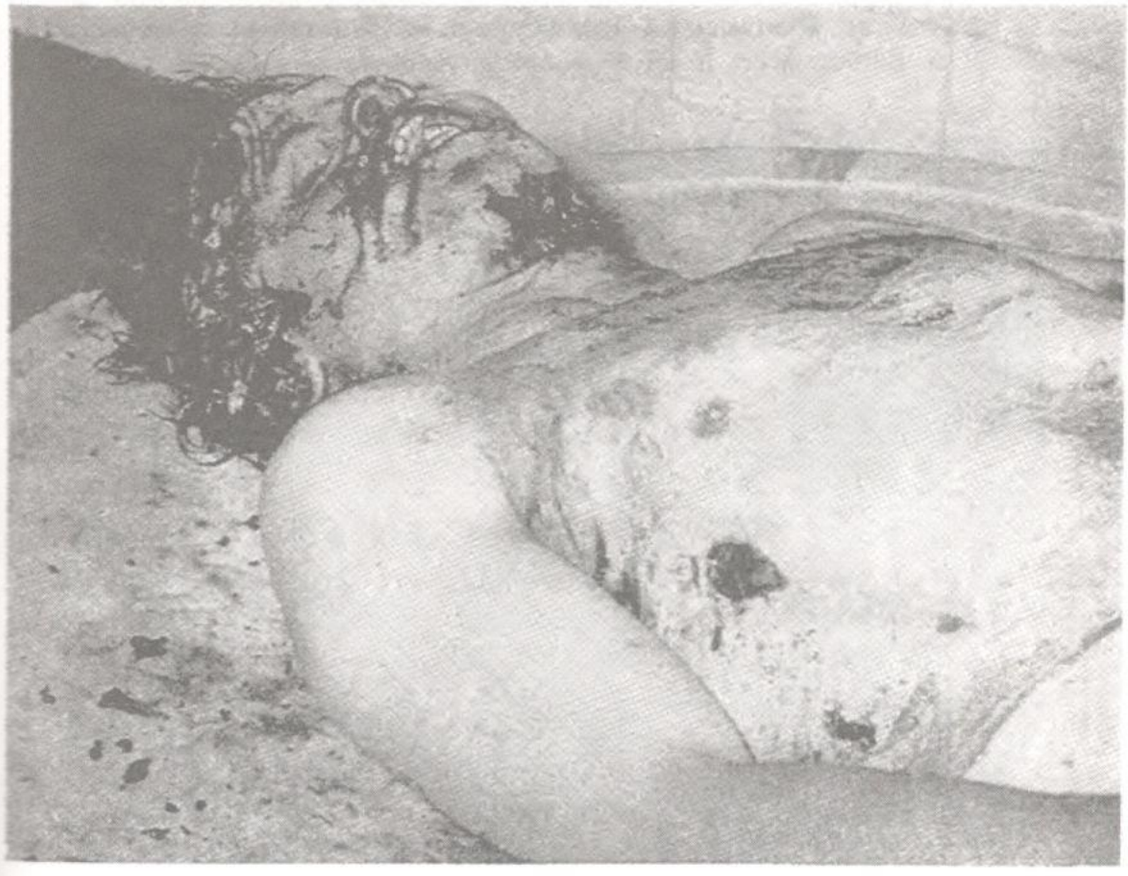

Le 17 septembre 1956, trois militaires du G.M.P.R. de la CHIFFA : BELARDI Abdelkader et CHOTT Habib, sont surpris par les rebelles qui les égorgèrent après leur avoir lié les mains.

Dans la nuit du 22 au 23 janvier 1956, BARRA Ernest, appartenant au 421e R.A.A., cantonné à la ferme expérimentale de BATNA, est attaqué par des rebelles sur la piste reliant la ferme à Batna. Il est lardé de coups de couteau puis égorgé.

Deux militaires égorgés par les rebelles, lors de l'embuscade de SIDI-GHALEM, du 18 juillet 1956.

SAID Omar Ould Larbi, égorgé au faubourg Boudghene, le 30 avril 1957.

ASSASSINATS

ÉGORGEMENTS

TORTURES

« Nous agirons conformément à la justice » claironnent les Radios Arabes.

Nos lecteurs doivent être déjà suffisamment édifiés par les pénibles documents qu'ils viennent d'avoir sous les yeux.

Nous voudrions cependant montrer par de nouveaux documents les méthodes d'action « conformément à la justice » de certains chefs rebelles.

Et nous lèverons le voile, malgré leur cruauté et leur horreur, sur quelques cas de mutilations et de tortures commis avec des raffinements de bestialité et de sadisme inouïs par les nouveaux « chevaliers de la cause humanitaire ».

Voilà d'abord l'extrait du journal de marche de SI OMAR, alias AÏN ALOUEN Mohammed, chef de bande à RIVET (document trouvé le 11 Mai 1957) :

Jeudi dans la nuit du 21 Février (à 3 h.) nous avons capturé la femme de OMAR KERADJI. Nous avions trouvé qu'elle était moucharde.

Samedi 23 Février, SI AHMED AMROUCHE a tiré sur le gérant de la ferme GERMAIN PIERROT, âgé de 40 ans. Il a été transporté à l'hôpital.

Dans la nuit du samedi à 8 heures, MOUSSA BOURAHLA a été chez l'AICH qui était un marchand et l'a tué.

Dimanche à 11 heures dans la journée, BRAHIM est allé volontairement commettre un attentat mais il a été tué.

Lundi à 10 heures (25 Février), MOHAMED LECDIM BEN RABAH a été sur la route de l'Arba, a tiré sur un taxi et s'est enfui.

SBAH LAKHDAR a été condamné à mort par la justice, il a dénoncé des mouchards comme lui : MILOUD CHERCHARI RABAH DJELOUL MEDAH.

Dimanche 3 Mars à 11 heures, BOUKASBA Tahar a tiré sur M. MOLLE et l'a tué.

Lundi 4 Mars, nous sommes allés chez MILOUD CHERCHARI, il n'a pas voulu sortir, nous l'avons tué.

Samedi 9 Mars, nous avons tué ABDELKADER MEDAH, mouchard.

Jeudi 14 Mars, j'ai envoyé un mousssebiline ABDELKADER pour tirer sur un déséquilibré de l'Arba, il s'appelle ELHADJ mais il a refusé de le tuer.

Lundi 25 Mars, nous avons capturé KADDOUR Ali, mouchard ancien combattant, nous l'avons jugé et tué.

Lundi 25 Mars, MOHAMED MEDAH, nous l'avons tué, c'est un soûlard, un déséquilibré.

Mardi 26 Mars, nous avons capturé le fils de MEBAREK, nous lui avons tiré dessus trois fois.

Samedi 27 Avril, SI BRAHIM est allé pour tirer sur MINGO, mais il ne l'a pas tué. Je l'ai envoyé à l'Arba pour jeter une grenade sur un groupe de goumiers, à 6 h. 30, il s'est enfui après l'avoir jetée ; il a été tué à 1 km de l'Arba. Nous ne savons pas les dégâts de cette grenade.

Mercredi 18 Mai à 17 h., deux hommes, MOHAMED BEN LARBI et AHMED D. ALGER, ont tiré avec P. A. sur un taxi à 1 km et demi de RIVET, la voiture s'est renversée, il y a deux blessés.
BACHIR RABAH BEN MOHAMED, de l'Arba, âgé de 22 ans, est entré à RIVET le 5 Mai à 11 h. 30, il a jeté une grenade dans la pharmacie CHARLES.

Nous laissons maintenant aux documents photographiques le soin de vous convaincre.

Et pendant quelques pages, nous montrerons quelques victimes d'exécutions individuelles ou de massacres collectifs, victimes dont les corps parfois sauvagement mutilés portent les traces visibles du souc d'humanité des bandes rebelles.

Musulmans égor gés par les rebe les dans la nu du 1er au 2 jan vier 1956, a douar Cheurfa ((M. de l'Edough

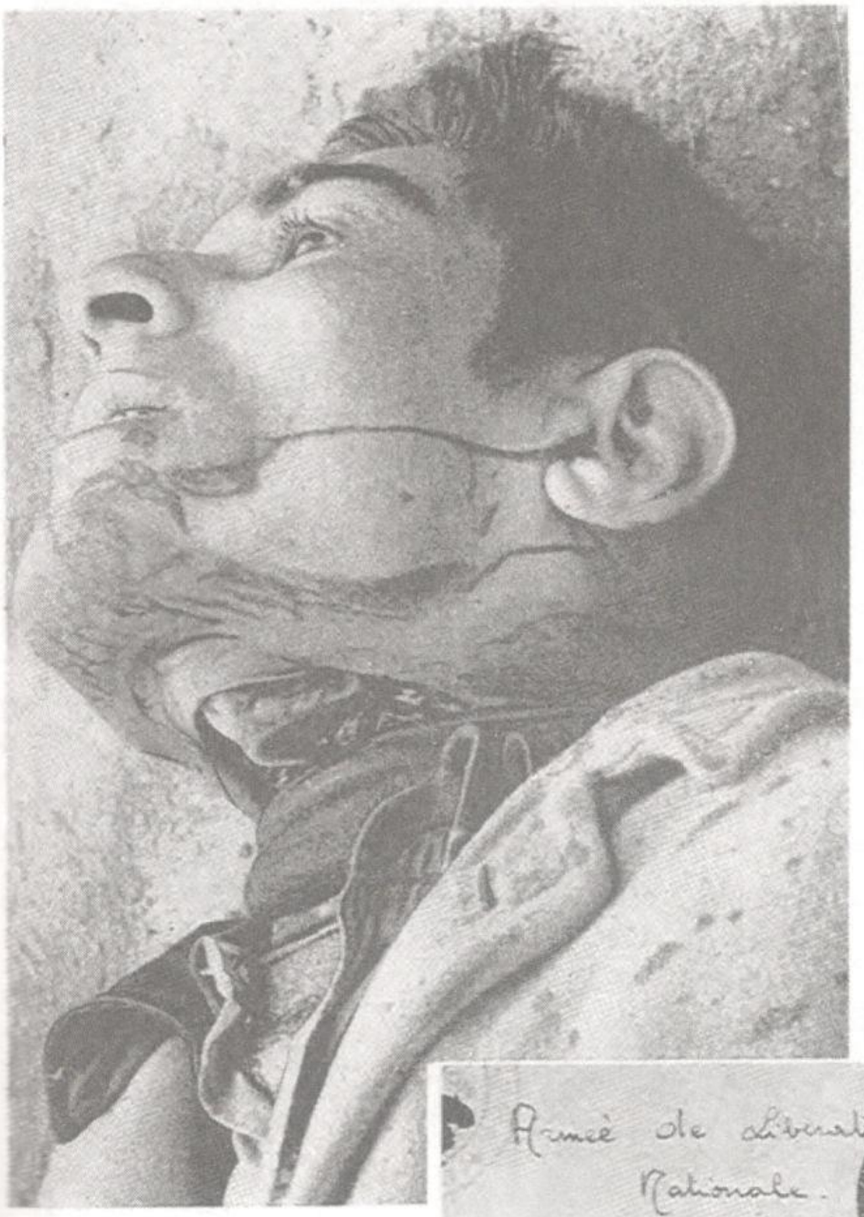

Armée de libération
Nationale. Secteur III
Par décision du Commande-
-ment de l'Armée de Libération
le nommé Youbi Ali
a été condamné à la PEINE
CAPITALE Youbi Ali
Pour Collaboration
avec L'ENNEMI
Exécution le.
Le Commandement.

YOUBI Ali, égorgé par les rebelles, dans la nuit du 29 ou 30 avril 1957, à Tlemcen, faubourg BOUDGHENE.

SAIL Aïssa Ould Laïd, qui refusait de quitter son travail, chez un propriétaire européen, est mutilé et assassiné par les rebelles, le 26 janvier 1957.

DJOUDI Mohamed Rachid, torturé et égorgé par les rebelles, le 25 novembre 1956, près de BISKRA.

Le 10 novembre 1956, au douar Maider, commune du Telagh (Oran), 3 musulmans sont assassinés par les rebelles. Ils sont mutilés à la hache. L'un d'eux, GASMI Bachir.

Le 27 mai 1956, au douar Zenata (Remchi), deux musulmans, BENMRAH Bouhassoun et BENELI Mohamed, sont torturés par les rebelles. Ils sont décapités à la sape après avoir eu la verge sectionnée et enfoncée dans la bouche.

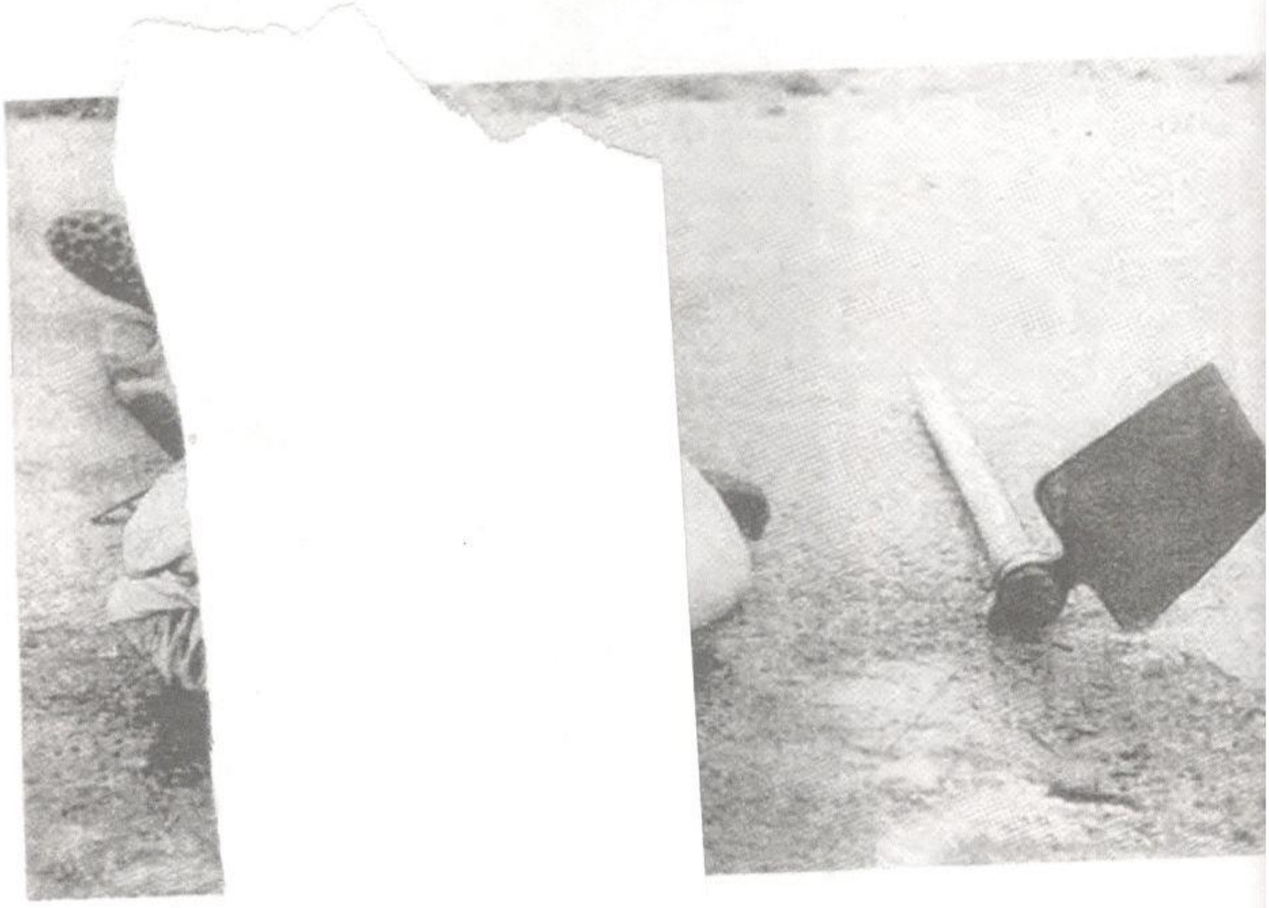

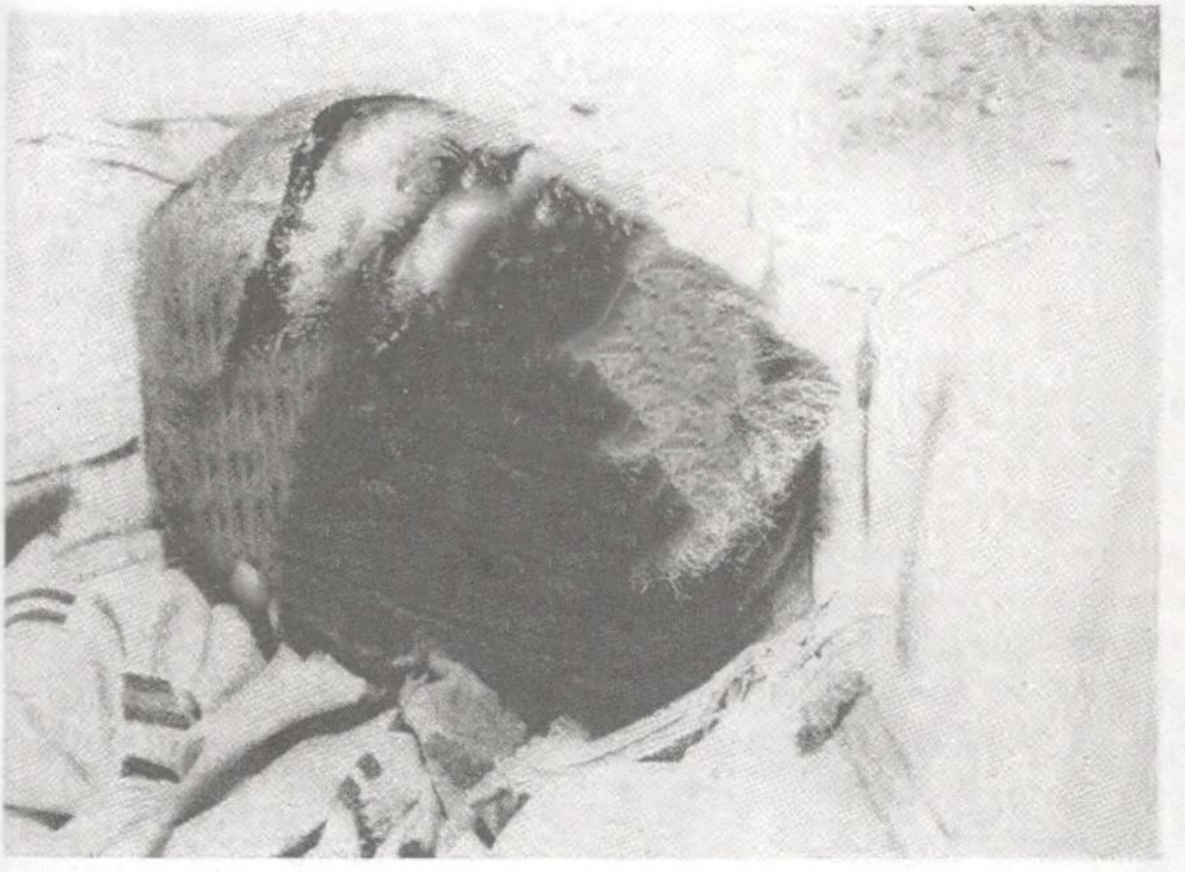

SALMI Ahmed, 60 ans, assassiné par les rebelles, le 10 juin 1957, à BABAR, en même temps que sa femme et ses cinq enfants. Il a les yeux énucléés avant d'être étranglé.

GHERROUS Ahmed, décapité par les rebelles entre FOUKA et KOLEA.

L'intérieur de la mosquée de MELOUZA après le massacre du 27 mai 1957.

MASSACRES

Dans certaines régions, les exécutions individuelles n'ont pas réussi à insuffler aux populations cette sympathie pour le F. L. N. pourtant annoncée urbi et orbi par les dirigeants de la rébellion.

Ils n'ont pas hésité alors, pour frapper les esprits, à se livrer à des massacres collectifs.

Il s'en est produit dans toute l'Algérie.

Nous citerons parmi les plus caractéristiques ou les plus récents, ceux de BOUANDAS (Juin 1956), AÏN-MANAA, WAGRAM et MÉLOUZA (Juin 1957).

A BOUANDAS, 22 victimes, tous de la région.

Voilà quelques passages de la déclaration du nommé M. ... A. ... à la Gendarmerie :

« Le 12 Juin 1956, après la prière, au coucher du soleil, je me trouvais dans la mosquée avec d'autres enfants et quelques vieillards des villages Tiguenitine et Mélizou.

« Tout à coup la mosquée a été encerclée par une bande de rebelles. Ils étaient vêtus de tenue militaire et étaient armés de fusils de chasse et de trois fusils de guerre.

« Les rebelles nous ont empêchés de sortir de la mosquée.

« Une douzaine de hors-la-loi se sont rendus au village Tiguenitine et ont invité les hommes à les suivre à la mosquée.

« Lorsque tout le monde a été réuni dans la mosquée, un rebelle que je ne connais pas nous a fait un discours.

« Il nous a reproché d'être pour l'Administration Française, de ne pas ravitailler les rebelles, de ne pas faire de collecte. Ils nous ont également reproché d'avoir des parents dans les gourniers pour garder l'Officier S. A. S. de BOUANDAS et de l'écouter.

« Vers 21 h. 30, les rebelles nous ont conduits dans la maison du nommé HADDAD Akli, située à proximité de la mosquée. Ils ont ensuite fouillé les gens, leur ont enlevé les pièces d'identité, argent, couteaux, cigarettes.

« A ce moment, ils m'ont dit de partir avec les autres enfants.

« Une demi-heure plus tard, j'ai entendu des cris qui provenaient de la mosquée.

« Les rebelles sont ensuite descendus au village et ont mis le feu à quelques maisons et sont repartis en direction du douar Tararist.

« Après leur départ, en compagnie des femmes du village je me suis rendu à la mosquée.

« A mon arrivée, à proximité, j'ai constaté que tous les hommes avaient été égorgés et ne donnaient plus signe de vie. Ils avaient les mains liées derrière le dos et les deux gros orteils attachés.

« Je précise que les rebelles parlaient le français, l'arabe et le kabyle.

« Avant leur départ, ils nous ont dit que si la troupe française venait dans la journée, ils reviendraient le soir même pour brûler tout le village et tuer les autres habitants. »

AÏN-MANAA - WAGRAM, 30 Mai 1957.

Une bande rebelle d'une trentaine d'individus rassembla presque tous les hommes valides des fractions OULED ZERROUK et OULED BENI BENKHOUA de la commune d'AÏN-MANAA dans la ferme de SAHLI KADDA, à 18 km de SAÏDA.

Il y avait environ 80 personnes.

Les rebelles ouvrirent le feu sur leurs victimes à l'aide de pistolets mitrailleurs, fusils de guerre et fusils de chasse chargés de chevrotines.

Ils achevèrent même les blessés à coups de hache et de couteau.

Trente personnes purent échapper à la tuerie.

La même nuit, une quinzaine de rebelles procédèrent à un rassemblement analogue à la fraction OULED SIDI CHERIF de la Commune de WAGRAM.

Vingt hommes valides furent groupés dans une pièce de la demeure du nommé BELGACEM Mostefa.

Les rebelles ouvrirent le feu sur leurs victimes. On compta huit morts et quatre blessés. Huit hommes purent échapper au massacre.

L'AFFAIRE DE MÉLOUZA.

Le Lundi 27 Mai 1957, deux bandes rebelles fortes de 220 hommes environ, l'une commandée par le chef F. L. N. SAHNOUN, l'autre par le chef Si M'Ahmed, encerclaient le douar Béni Ilmane.

Le 30 mai 1957, à OULED-SIDI-CHERIF, commune de Wagram, huit ouvriers musulmans, bénéficiaires de lots de terrains communaux, sont assassinés par les rebelles dans la demeure de BELGACEM Mostefa.

Dans un premier temps, les deux bandes rebelles rassemblaient les partisans messalistes de la région Béni Ilmane, incendiaient les mechtas et dirigeaient les prisonniers vers la Mechta-Kasba.

Dans ce village, le chef SAHNOUN parlementait avec cinq membres M. N. A. de la région et un groupe armé M. N. A. qui s'y trouvait afin de les rallier à la cause F. L. N. Sur leur refus le groupe SAHNOUN se retirait.

Dans un second temps et dans la soirée du Mardi 28 Mai courant, le chef SAHNOUN décidait de réunir les responsables terroristes des villages Mélouza, El-Oued, Archichat, Sidi-Aïssa du douar Mélouza, des villages appartenant aux Ouled Daan et ceux du douar Kherabcha afin de leur exposer la situation et les mesures à prendre pour essayer de rallier les partisans M. N. A.

Après cette réunion, le groupe armé de SAHNOUN faisait route vers la Mechta-Kasba, accompagné de tous les groupes terroristes de la région.

Arrivé au village dans la matinée du Mercredi 29 Mai, SAHNOUN engageait des pourparlers avec un groupe armé M. N. A. fort d'une vingtaine d'hommes et commandé par le nommé GOUASRIA M'Ahmed. Après quelques minutes d'entretien les pourparlers échouaient.

Un bref combat s'engageait, cinq M. N. A. armés étaient abattus, deux étaient faits prisonniers, les treize autres réussissaient à s'enfuir.

SAHNOUN donnait alors l'ordre à ses groupes armés de massacrer les civils. Cette tuerie se terminait le Mercredi 29 Mai vers 16 heures.

C'est le groupe du nommé CHAFFAÏ qui a reçu l'ordre d'achever les blessés. Au total on relevait sur le terrain 303 morts et une dizaine de blessés graves.

La bande H. L. L. de SAHNOUN se repliait en direction de la forêt des Ouled Guettar en laissant le soin au chef Si M'Ahmed d'assurer la protection du groupe Chaffaï.

Ces trois exemples suffisent à démontrer que ceux qui prétendent parler au nom du peuple algérien mentent quand ils proclament que les masses musulmanes sont groupées derrière eux; ils prouvent clairement au contraire que ceux qui se parent du titre de « libérateurs » n'ont pas trouvé meilleur argument, pour convaincre les masses qu'ils tentent de tenir sous l'emprise de la terreur, que la rafale de mitraillette, la hache ou le couteau qu'ils manient avec une cruauté cynique.

Inhumation à Mélouza après le massacre du 27 mai 1957.

Cinq des douze musulmans abattus par une bande de cinquante à soixante rebelles, dans la nuit du 24 janvier 1957, au douar BENI-MISMEL, commune de Nédroma.

12 musulmans sont égorgés par les rebelles, le 19 octobre 1956, dans la montagne à proximité de BOUAKAL (BATNA).

Le 1er septembre 1956, à GOURAYA, 6 musulmans sont égorgés par les terroristes. Ils ont les mains liées derrière le dos.

Quelques-uns des 21 musulmans égorgés par le F.L.N. le 22 mars 1956, près de SEDDOUK.

Une grenade, jetée à TLEMCEN par un terroriste, blesse grièvement deux enfants qui meurent à l'hôpital.

TERRORISME
URBAIN

Origine indéterminée
RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE ET COMBATTANTE
Voix du Front de Libération Nationale
et de l'Armée de Libération Nationale
en Arabe
21 h. - 24-2-57

... Grâce enfin aux multiples bombes dont les fedayins savent judicieusement se servir dans les villes, bombes qu'ils placent dans les endroits choisis et en temps voulu...

. . . . . .

Le mode d'action le plus cruel, le plus inhumain et aussi le plus lâche utilisé par les rebelles pour frapper l'opinion est le terrorisme urbain.

Ce terrorisme se manifeste de plusieurs façons :

a) par l'attentat individuel au pistolet ou au couteau ; les exécutants de ces attentats sont presque toujours des jeunes que l'on arme au dernier moment et auxquels on laisse bien souvent le choix de leur victime, européenne de préférence, innocente, bien entendu, et de ce fait plus facile à abattre puisqu'elle ne se méfie pas,

b) par l'attentat à la mitraillette en tirant des rafales dans des établissements publics ou sur des groupes de passants ;

c) par l'attentat à la grenade ou à la bombe, de beaucoup le plus odieux, car il fait de nombreuses victimes, provoque de cruelles blessures et entraîne souvent d'affreuses mutilations ;

De nombreux centres ont connu les horreurs de ces attentats mais c'est à ALGER surtout qu'ont été perpétrés les plus spectaculaires.

Car il s'agit bien en effet, pour le F. L. N. d'obtenir des effets spectaculaires.

Il faut frapper l'opinion publique en montrant l'impuissance des forces de l'ordre devant l'organisation rebelle.

Il faut dresser contre les musulmans, la population européenne qui, dans les heures qui suivent les attentats les plus odieux, peut surtout

lorsqu'elle y est entraînée par des éléments provocateurs habilement glissés en son sein, avoir des réactions violentes faciles à exploiter sur le plan international.

Il faut obliger les responsables de la sécurité à prendre des mesures plus fermes à l'encontre de la population musulmane afin de provoquer chez cette dernière du ressentiment et de la rancœur à l'égard des européens.

Il faut surtout creuser entre les européens et les musulmans que trente mois de rébellion n'ont pas réussi encore à dissocier, un fossé de sang et dresser un mur de haine.

Ces attentats sont donc, dans la hiérarchie des crimes perpétrés par les rebelles, les plus odieux, et les plus graves.

Presque toujours accomplis par des jeunes, souvent par des femmes, ils méritent pour leurs auteurs des châtiments exemplaires.

Mais les châtiments les plus sévères doivent être réservés aux dirigeants occultes de ces organisations, à ceux qui camouflés sous les apparences de commerçants placides ou d'honnêtes bourgeois, souvent spécialistes du double jeu, préparent dans l'ombre leurs forfaits et les exploitent ensuite avec la plus insigne mauvaise foi et le plus révoltant cynisme.

Nous ne nous étendrons pas de façon détaillée sur la série déjà longue des attentats perpétrés dans les centres par les organisations terroristes du F. L. N. allié d'ailleurs pour ce sinistre travail aux techniciens du Parti Communiste ; quelques documents photographiques et leur laconique légende montreront mieux que des phrases les odieux résultats de ces actes.

Les attentats à la bombe ont fait de nombreuses victimes parmi les enfants. En voici quelques-uns en traitement dans les hôpitaux d'Alger.

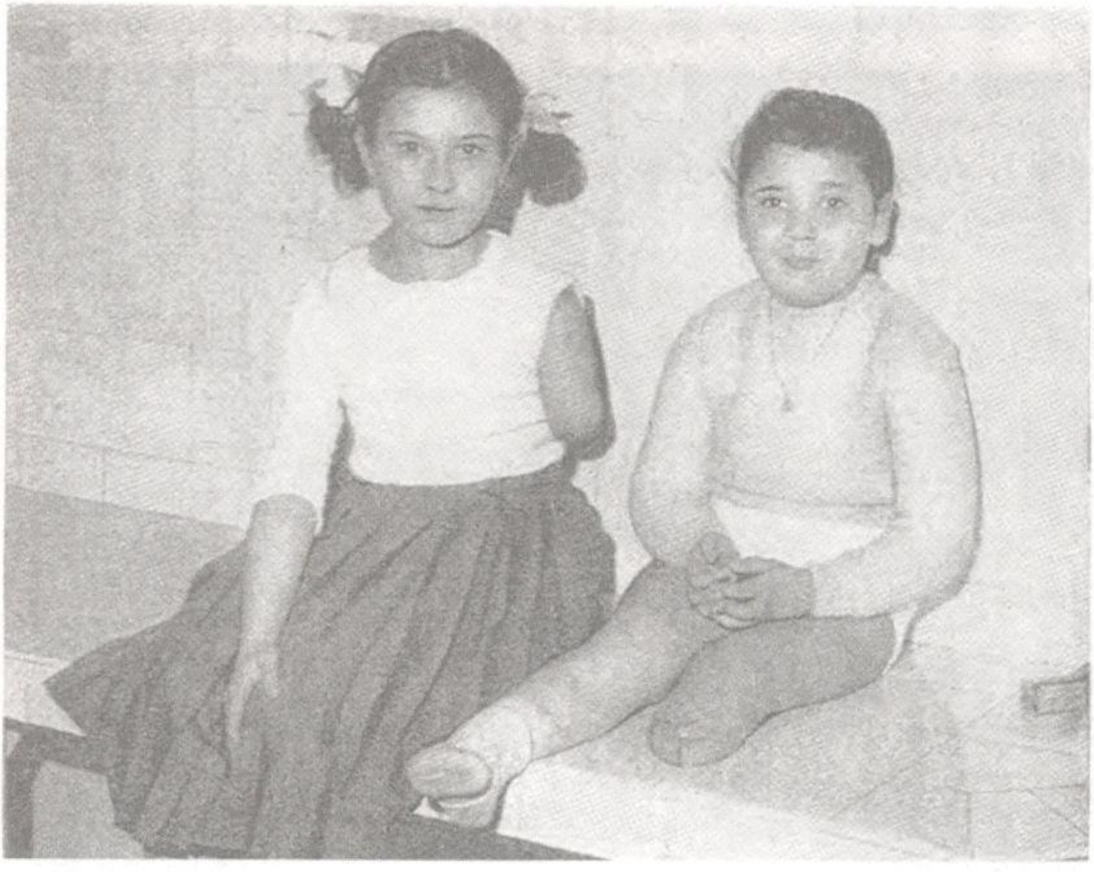

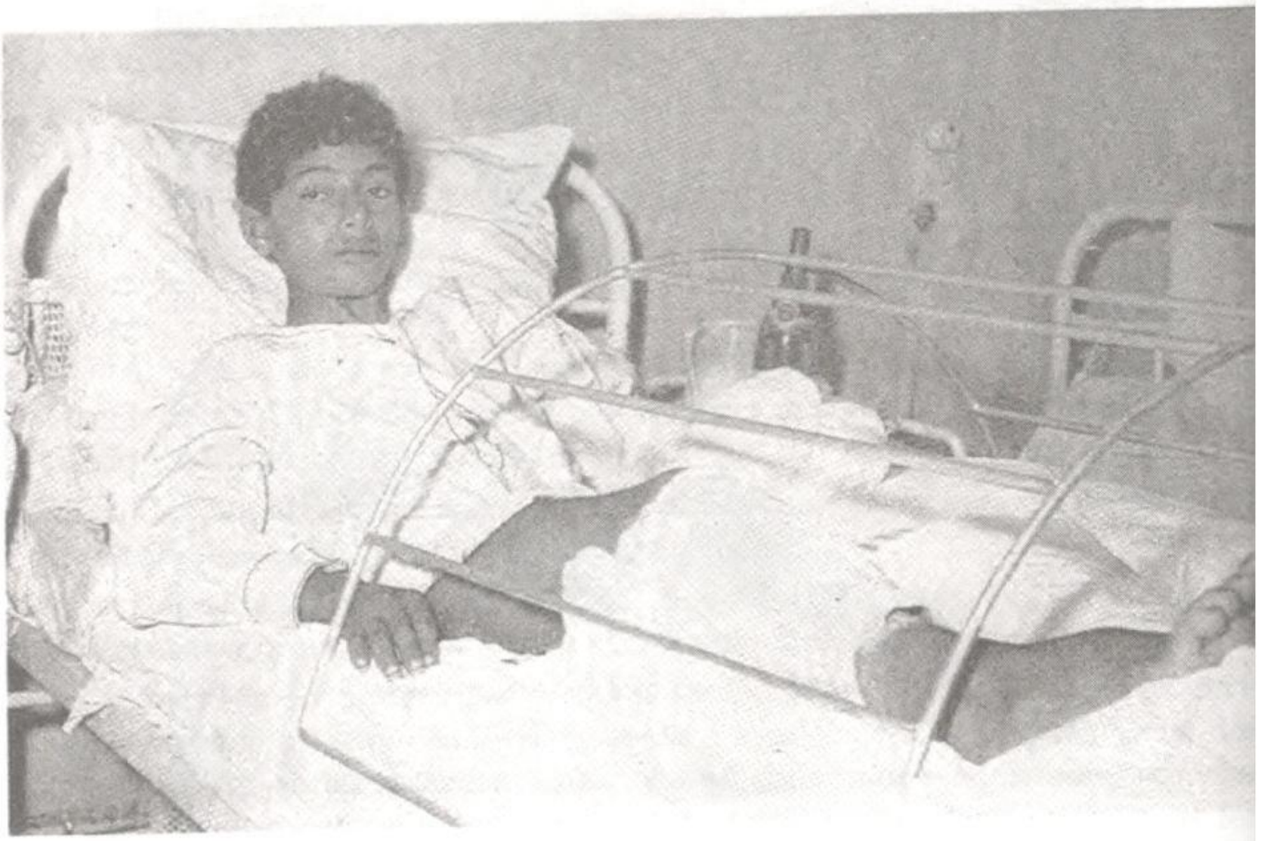

Le dimanche 10 février 1957, des bombes à retardement sont déposées par des terroristes dans deux stades d'ALGER, faisant 9 morts et 45 blessés.

Le 16 février 1957, une grenade lancée par un terroriste, vers 17 heures, rue Caraman, à CONSTANTINE, tue une jeune femme et blesse 15 personnes.

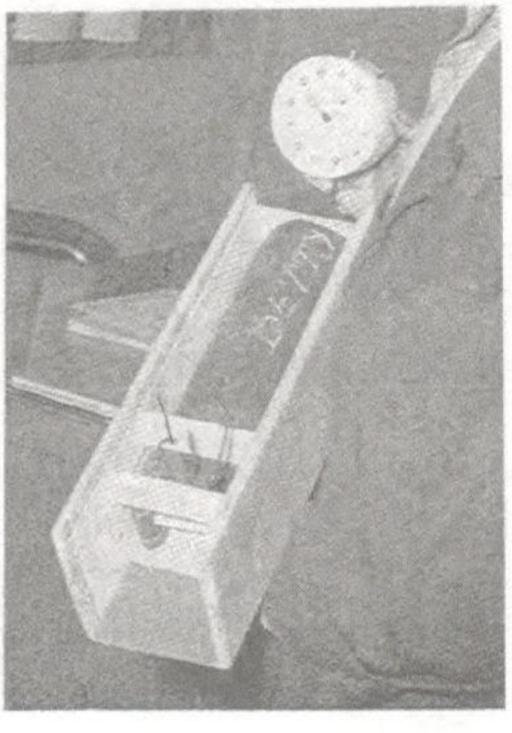

La bombe à retardement BETTY, dissimulée dans l'usine à gaz du HAMMA, à ALGER, par le communiste YVETON, et qui fut découverte avant son explosion.

Le 3 juin 1957, à ALGER, des bombes à retardement sont déposées par des terroristes dans les socles de lampadaires situés à des arrêts d'autobus. Elles explosent à l'heure de sortie des bureaux et ateliers, dans la foule dense des ouvriers et employés regagnant leurs foyers. Bilan : 10 morts, 86 blessés.

Le dimanche 9 juin 1957, au casino de LA CORNICHE, à ALGER, une bombe à retardement, placée sous l'estrade de l'orchestre, explose pendant une danse, faisant 10 morts et 90 blessés dont la plupart furent amputés.

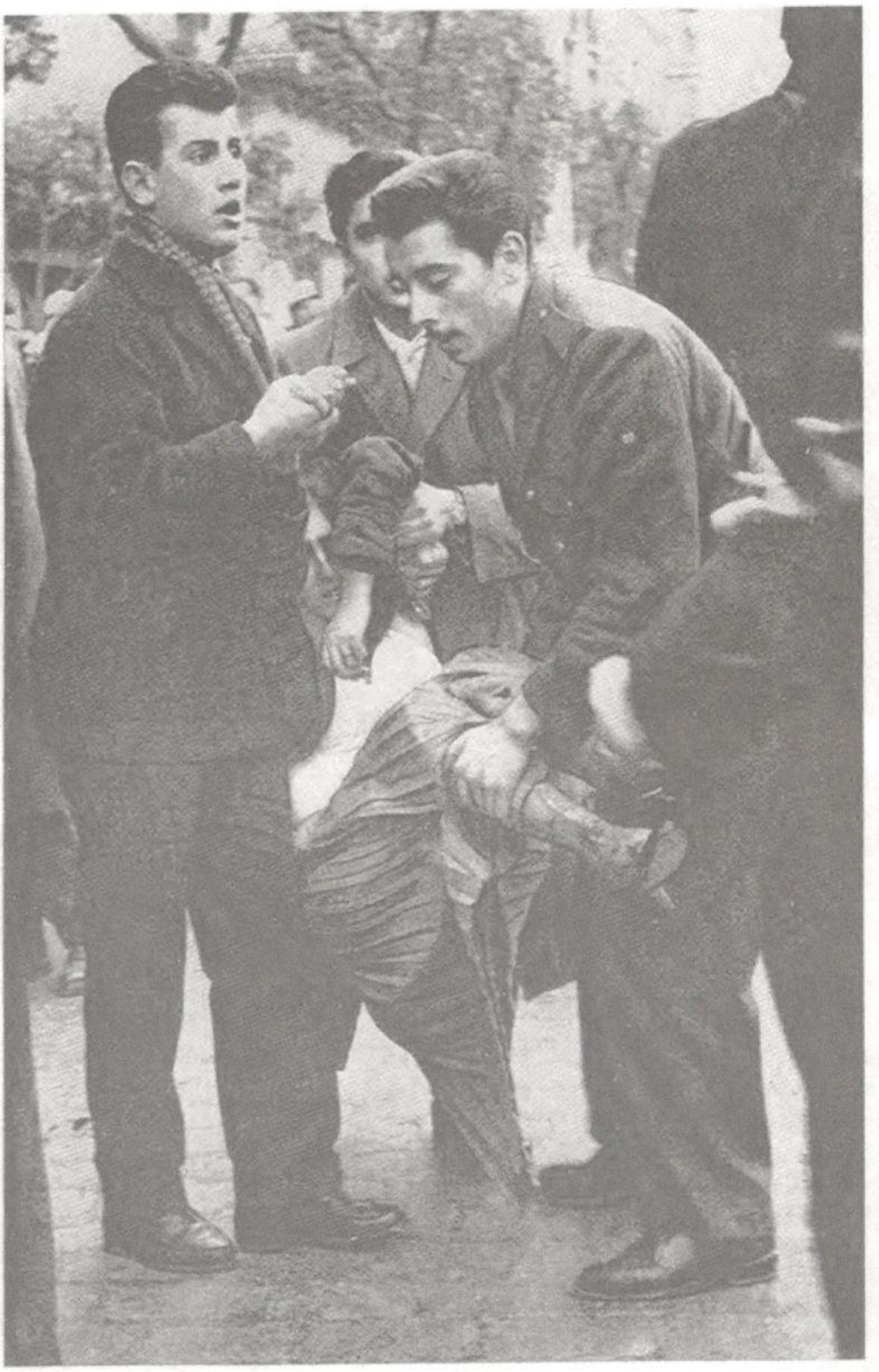

Le 27 janvier 1957, deux bombes à retardement, placées par de jeunes terroristes à la Brasserie du COQ HARDI et à la CAFETERIA, à ALGER, explosent simultanément, faisant 4 morts et 50 blessés.

A SETIF, le 5 septembre 1956, une grenade est lancée par des terroristes sur un groupe de musulmans, faisant 7 blessés légers et 3 blessés graves.

Un releveur de compteur d'eau est assassiné par un terroriste, au Clos Salembier, faubourg d'ALGER. Le meurtrier répète son geste lors de la reconstitution du crime.

Le 24 janvier 1957, le train ORAN-ALGER déraille à la suite d'un sabotage.

Laissez aussi vos bras musclés tuer et décimer les forces de la tyrannie et de l'agression, des Colonialistes et des occupants français.

RADIO ALGÉRIE LIBRE ET COMBATTANTE
Voix du F.L.N. et de l'A.L.N.
20-2-57 — 21 h.

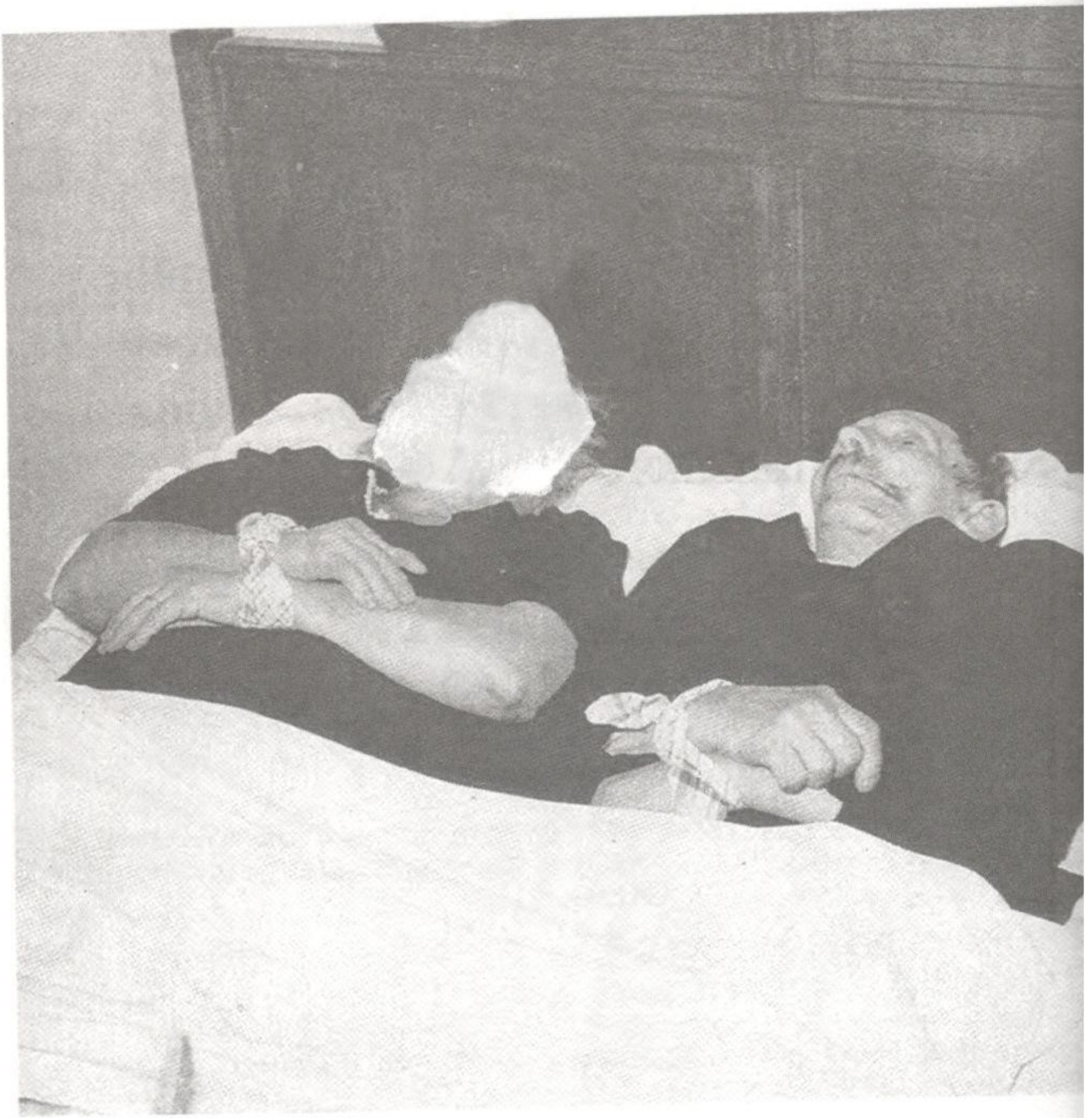

Deux voyageurs du car de ZERALDA assassinés lors du massacre du 22 janvier 1957.

LUTTE CONTRE LE COLONIALISME

Dans les chapitres précédents, nous avons vu de quelle façon le F. L. N. entendait lutter :

— pour l'Arabisme, en exaltant la haine des races ;
— pour l'Islam, en faisant appel au fanatisme religieux ;
— pour la Liberté, en édictant une série d'interdictions ;
— et pour ce qu'il appelle « une cause juste et humanitaire », en faisant régner l'arbitraire et la terreur la plus inhumaine.

Nous abordons, dans les pages qui suivent, ce qui constitue l'objectif essentiel de la rébellion, sa véritable raison d'être : la lutte contre le COLONIALISME, expression qui revient comme un leitmotiv dans les documents des hors-la-loi.

Cette lutte, inspirée par une haine farouche, et aveugle, se manifeste sous deux formes :

Il s'agit, tout d'abord, de supprimer, avec la sauvagerie qui caractérise la manière des rebelles, les personnes qui, pour eux, incarnent ce colonialisme.

Il convient, ensuite, de détruire leur œuvre, tout ce que l'administration française ou les particuliers européens ont créé de richesses et qui constitue le patrimoine de l'Algérie.

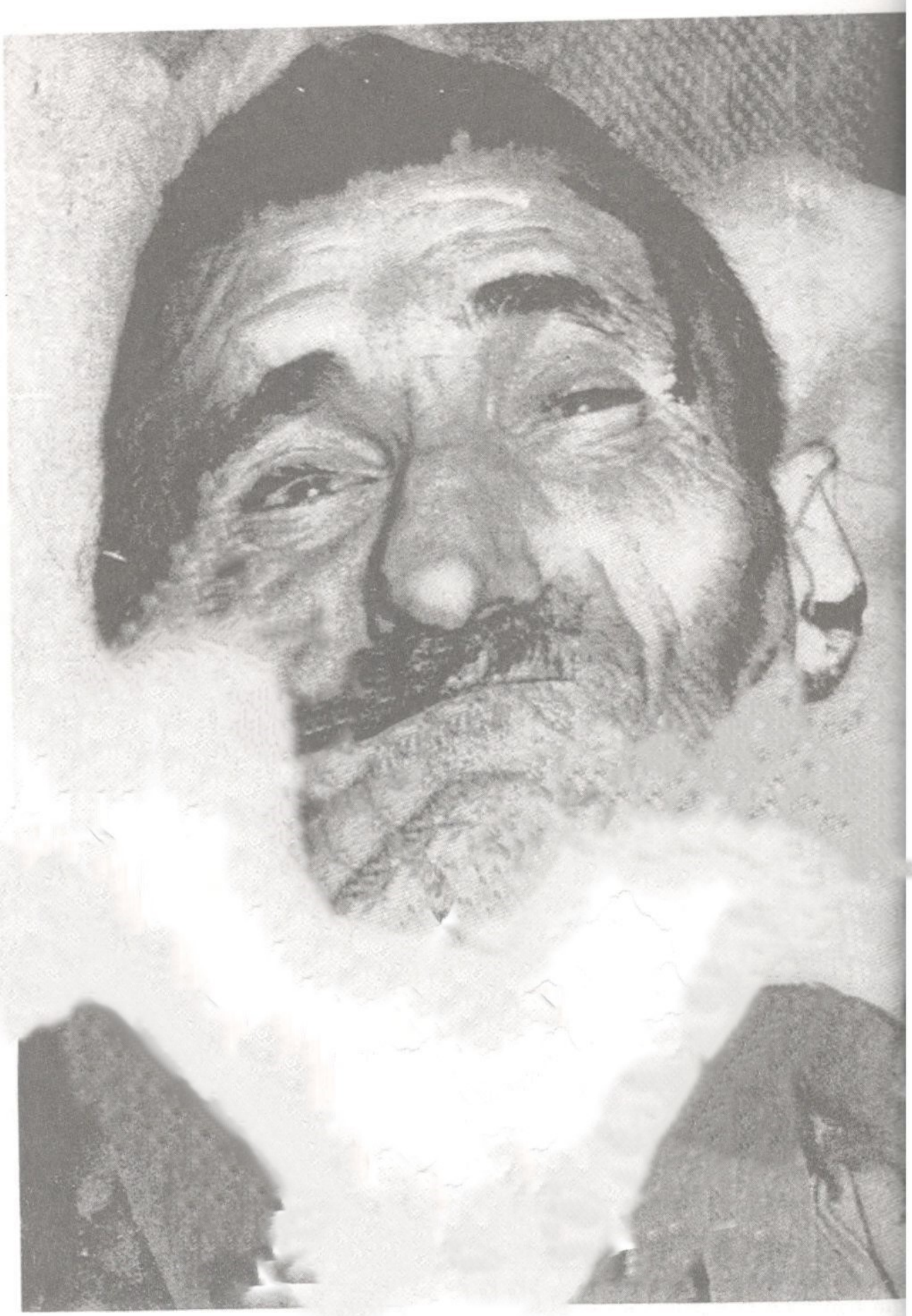

ASSASSINATS
DE COLONIALISTES...

... en réalité Européens d'humble condition.

LE CAIRE
Émission radio de la Voix des Arabes
BILLET DE L'ALGÉRIE
21 h. - 10-5-57

« L'Armée de la Libération Nationale respecte la vie des ouvriers français et les traite d'une manière humaine et digne, allant parfois jusqu'à en libérer certains... »

. . . . . .

Une fois de plus, les allégations mensongères du F. L. N. sont contredites d'une façon flagrante par les faits...

On serait, en effet, tenté de croire que les hors-la-loi s'attaquent, de préférence, à ce qu'ils appellent « les tenants du Colonialisme ».

Or, on est bien obligé de constater — et cela constitue une des contradictions du F. L. N. — que leurs victimes sont, la plupart du temps, des agriculteurs modestes, des paysans menant une humble vie, à peine plus confortable que celle de leurs ouvriers, accrochés à une terre souvent ingrate.

Le F. L. N. n'hésite pas, pour justifier ses crimes, à qualifier de « colonialistes » d'humbles maraîchers, des ouvriers des travaux publics, des chemins de fer ou des mines, des chauffeurs de camion quand il ne s'agit pas, tout simplement, de voyageurs empruntant les services publics de transport ou des touristes égarés originaires de la Métropole.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1956, M. François LORENZO, petit cultivateur à BERTHELOT (Sidi-Bel-Abbès), est assassiné par une bande rebelle, la ferme est pillée, puis incendiée.

Voici, pris au hasard d'une liste hélas trop longue, quelques exemples de la manière « humaine et digne » qu'emploient les tueurs du F. L. N. à l'égard des « colonialistes » européens.

Nous livrons, à nos lecteurs, la déclaration caractéristique d'un musulman qui s'est mis sous la protection des forces de l'ordre, plutôt que d'accomplir les forfaits que lui ordonnaient les rebelles.

« J'ai été convoqué hier soir à 9 heures, chez AKAOUT Ali, dit SI ALI, adjudant rebelle. Je me suis rendu chez lui et à mon arrivée, il m'a donné un pistolet automatique 6 mm 35, marque « Herstal », avec sept cartouches et m'a chargé de commettre à BOUGIE un ou deux attentats sur la personne d'Européen de ma connaissance. Je lui ai fait remarquer qu'à mon âge (50 ans) je n'avais pas à commettre de tels actes. Devant les menaces dont j'ai été l'objet, j'ai demandé à ALI de me donner quelques cartouches de plus. Il m'en a donné neuf pliées dans un chiffon. Je suis parti en les insultant et j'ai essuyé quelques coups de feu de la part des rebelles. » ... « Je n'avais pas reçu la mission de tuer tel ou tel Européen de BOUGIE, je les connais tous. AKAOUT Ali m'avait seulement demandé d'en abattre un ou deux au hasard et de rejoindre les rangs des rebelles. » ... « Je dois vous dire que j'ai pris la garde pour les fellagha devant le village de Y... Je n'avais pas d'autre alternative et je l'ai fait de peur de représailles. »

La ferme de M. François LORENZO.

Le 29 septembre 1956, M. Emile SECONDI, ouvrier maraîcher, est assassiné, alors qu'il conduisait une charrette vers le marché de BLIDA.

Le 24 février 1956 au col de SAKAMODY, un chauffeur est assassiné, après avoir été contraint de descendre de son camion.

Le 25 mai 1956, une bande de rebelles attaque le chantier des Travaux Routiers Constantinois, situé au douar SAADA, région de Biskra.
Les douze ouvriers européens du chantier, ainsi que la femme de l'un d'eux sont égorgés. Ci-dessous : M. René BEAUFRERE.

Le dimanche 31 mars 1957, aux environs de 6 h 45, M. TOMASIERE Alexandre, âgé de 32 ans, ouvrier maraîcher, demeurant au quartier de La Verdure, à BATNA, a été abattu de plusieurs coups de revolver et achevé sauvagement à coups de pierre.

Le 4 mars 1956, les cadavres, horriblement mutilés, de MM. SALES Marius, 54 ans et de son fils René, 32 ans, tous deux employés aux mines d'AIN BARBAR, commune de Bugeaud, sont découverts sur la route, à 3 km 600 du centre de BUGEAUD.

Fac-similé « *Aspects véritables de la rébellion algérienne* ». Ministère de l'Algérie. 1957.

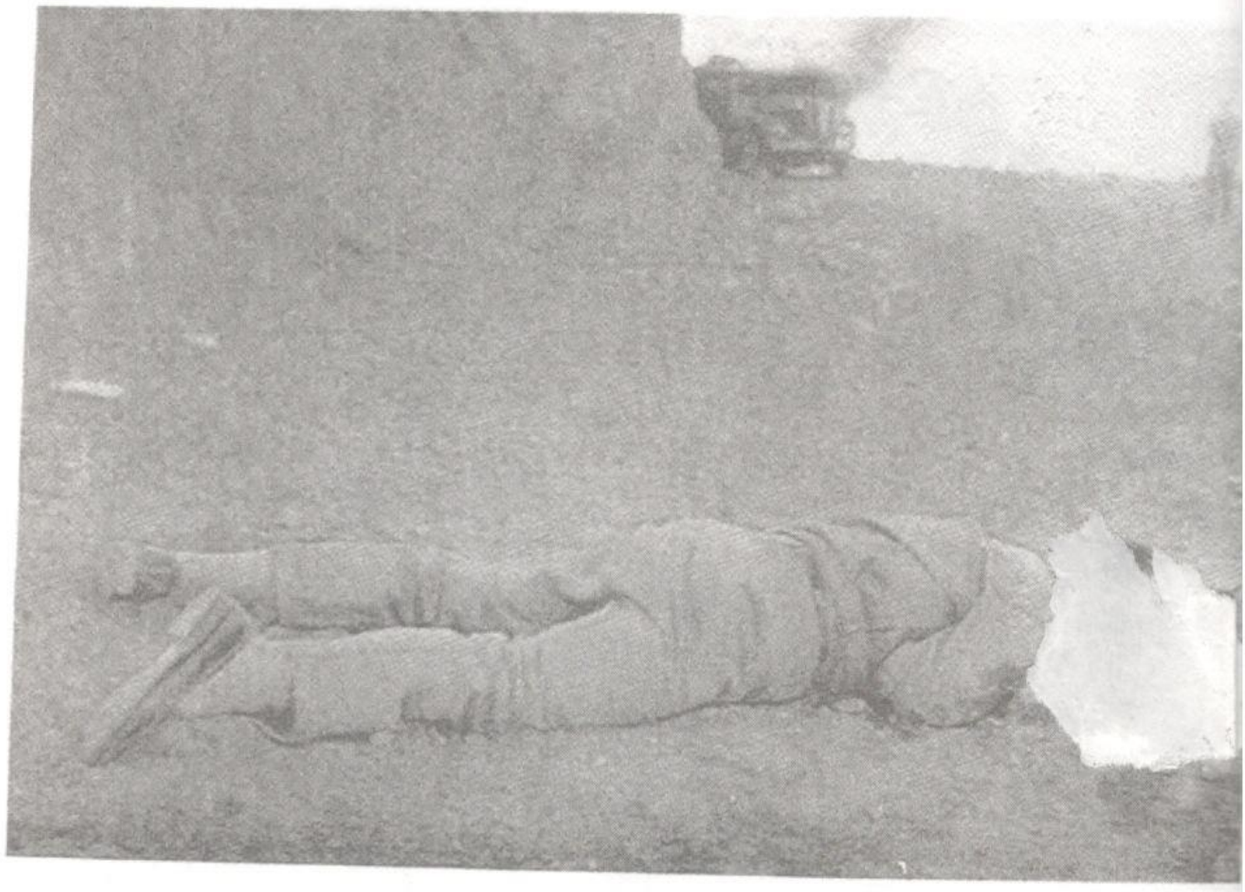

Le 23 février 1957, trois camions automobiles sont attaqués sur la route DJELFA-LAGHOUAT. Deux des chauffeurs, MM. MIRAILLES Maurice et MONTESSINO Jean, sont égorgés. Le troisième chauffeur, Français-Musulman, est épargné par les rebelles.

Dans la nuit du 29 au 30 janvier 1956, la famille CRUET, gérante de ferme dans les environs du village ST-PIERRE-ST-PAUL, a été massacrée par une bande de hors-la-loi.

Dans la nuit du 8 août 1956, la ferme GENER est incendiée par les rebelles.

DESTRUCTIONS
INUTILES

Elles sont ordonnées par le F. L. N...

Origine indéterminée
RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE ET COMBATTANTE
Voix du Front de Libération
en Kabyle
22 h. 10 - 20-2-57

« ... Nous voulons notre liberté et notre indépendance, il faut frapper l'ennemi, c'est tout ce qu'il nous reste à faire. Frappez l'ennemi avec des balles, des grenades, des bombes!

« Détruisez ses biens, ses fermes avec des mines »!

. . . . . .

... qui se vante cyniquement de ces « exploits ».

Origine indéterminée
RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE ET COMBATTANTE
Voix du Front de Libération
en Arabe
21 h. - 7-4-57

. . . . . .

Près de la ville de SÉTIF, les moudjahidines ont attaqué un colon français alors qu'il se trouvait devant sa ferme. Après avoir ouvert le feu sur lui provoquant sa mort, les moudjahidines pénétrèrent dans la ferme, soufflèrent tous les bâtiments à la dynamite et incendièrent les récoltes et les machines agricoles. Les pertes matérielles sont très importantes.

Origine indéterminée
RADIO DE L'ALGÉRIE LIBRE ET COMBATTANTE
Voix du Front de Libération Nationale
et de l'Armée de Libération Nationale
en Arabe
21 h. - 14-4-57

. . . . . .

« En effet, l'Armée de Libération Nationale a déclenché ses attaques, semant la mort et le désastre dans les rangs des forces impérialistes et brûlant et incendiant les fermes impérialistes.

. . . . . .

Et pourtant, c'est sans doute l'aspect le plus navrant, le plus stupide, le moins explicable de la rébellion que celui de la destruction des richesses matérielles qui constituent le patrimoine, le capital de l'Algérie.

Toute atteinte portée à ces richesses, dans un pays pauvre, est un véritable crime; car elle se répercute automatiquement sur chaque individu composant la communauté et compromet gravement son avenir.

Cette frénésie de destruction qui dénote un manque absolu d'esprit politique de la part de ses promoteurs est, en même temps, un mauvais calcul, car, quel que soit le statut futur de l'Algérie, il faudra bien reconstruire les écoles détruites, les dispensaires ou maisons forestières incendiés, renouveler l'outillage public endommagé, remettre en état les exploitations agricoles sinistrées.

Sait-on que, chaque fois qu'un hectare de vigne est saccagé, c'est 230 journées de travail qui sont perdues pour l'autochtone alors que le propriétaire, lui, sera indemnisé par l'État ?

Les images qui suivent, accompagnées de quelques chiffres, sont destinées à rendre sensible à l'esprit du lecteur la sauvagerie ainsi que la parfaite inutilité de ces destructions.

Nous rappelons à nos lecteurs quelques chiffres concernant l'action menée par les rebelles contre les exploitations agricoles du 1er Novembre 1954 au 31 Mai 1957.

— Incendies ou destructions totaux ou partiels		1.869
— Têtes de bétail abattues ou volées		75.513
— Destruction de machines agricoles		804
— Destruction d'arbres fruitiers		565.700
— Destruction de pieds de vigne		12.436.000
— Destruction de paille, fourrage, grains	(quintaux)	485.700
— Hangars, magasins détruits		696
— Récoltes sur pieds incendiées ou volées	(attentats)	4.583

Triste bilan, fort incomplet, du « glorieux effort de lutte contre le Colonialisme » que mènent les rebelles, plongeant ainsi dans la misère, les milliers d'ouvriers que nourrissaient ces fermes.

Quelques exemples parmi tant d'autres :

Paysage de mort et de désolation après le passage des rebelles.

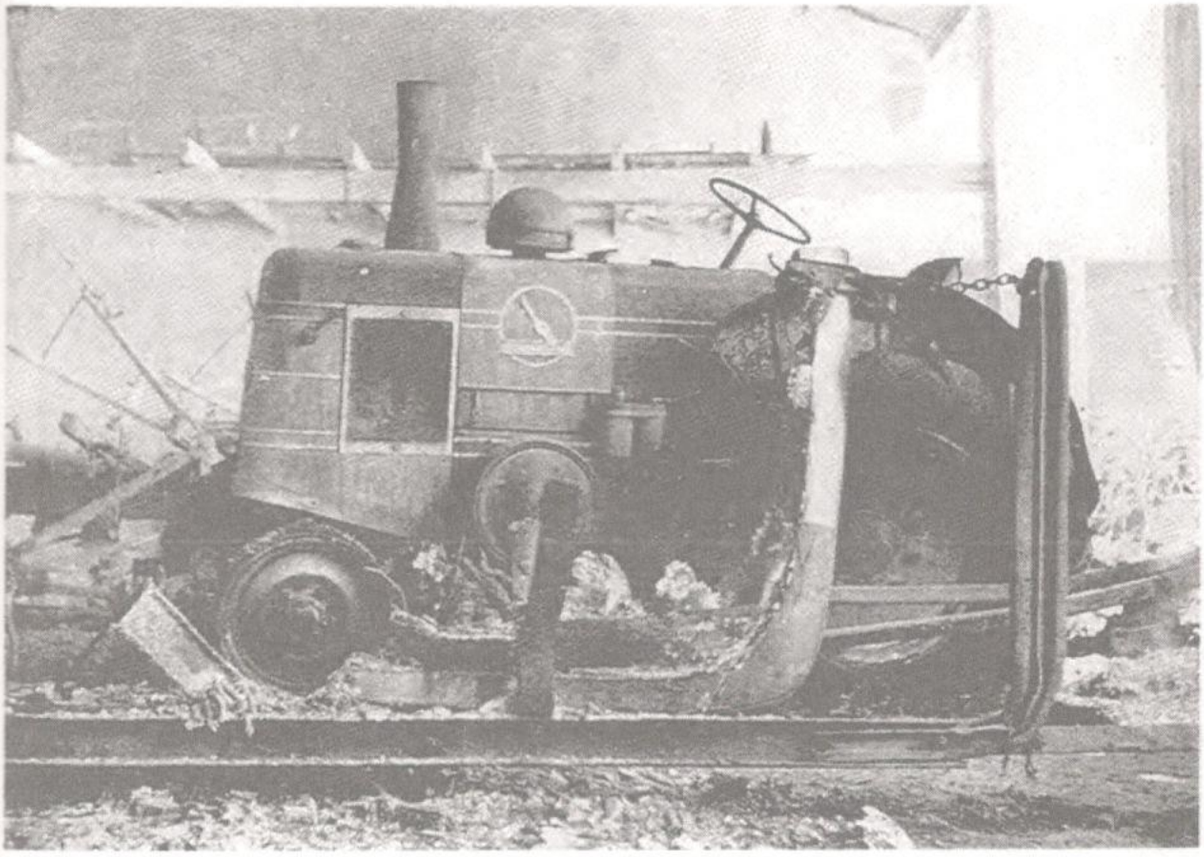

Dans la nuit du 29 au 30 novembre 1956, à 2 km de TADJEMOUT, un troupeau de 600 moutons est égorgé par les rebelles.

Vaches brûlées lors de l'incendie de la ferme Gener.

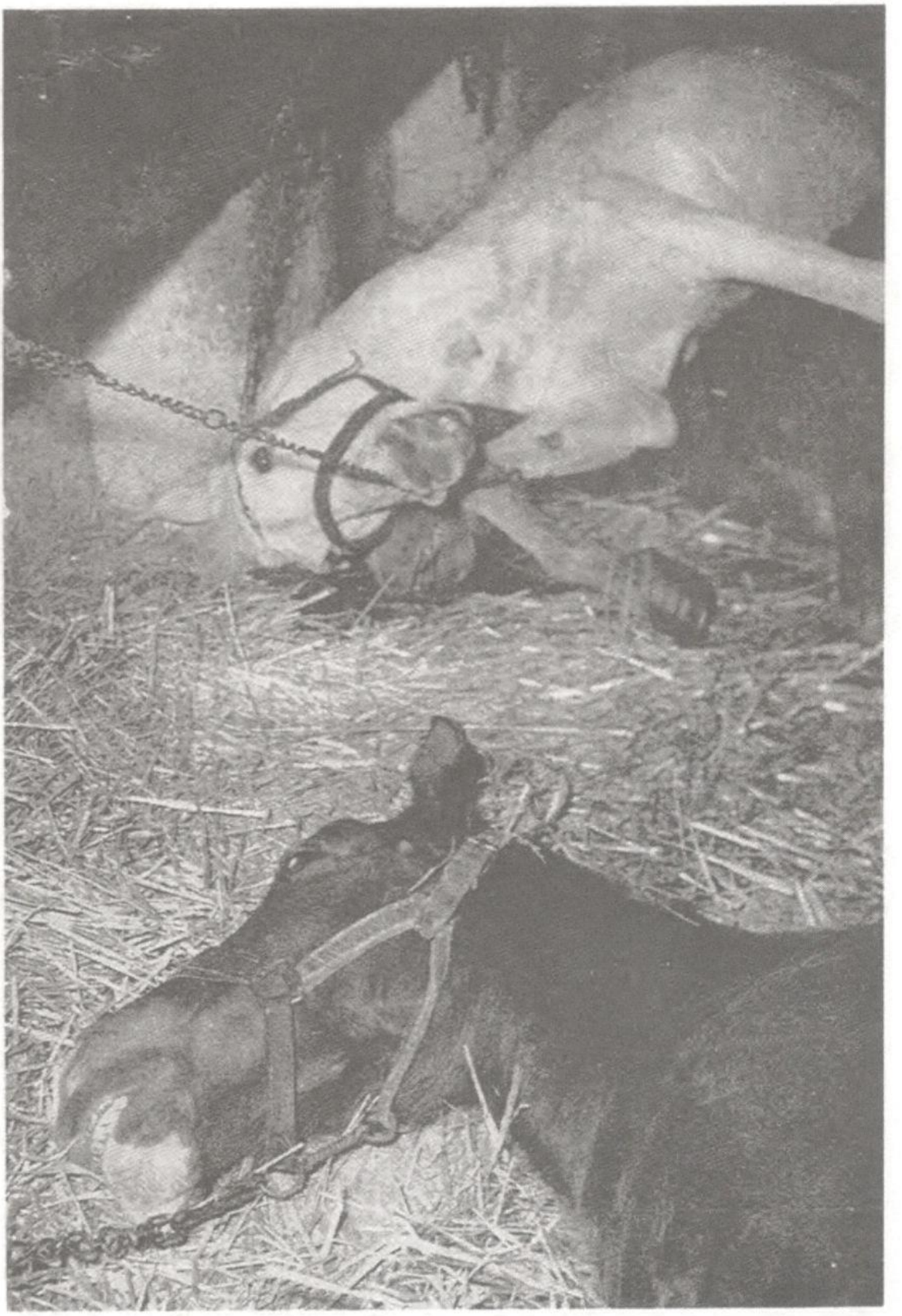

Chevaux abattus par les rebelles au cours de l'attaque et de l'incendie de la ferme MARY, le 7 mars 1956, à Palestro.

Deux Ecoles communales détruites par les rebelles : celle d'AÏT-CHAFFA, dans la nuit du 8 mars 1956, et celle de SAINT-DONAT, dans la nuit du 19 mai 1957.

A HUSSEIN-DEY, le 30 janvier 1956, une bouchonnerie est incendiée par les terroristes.

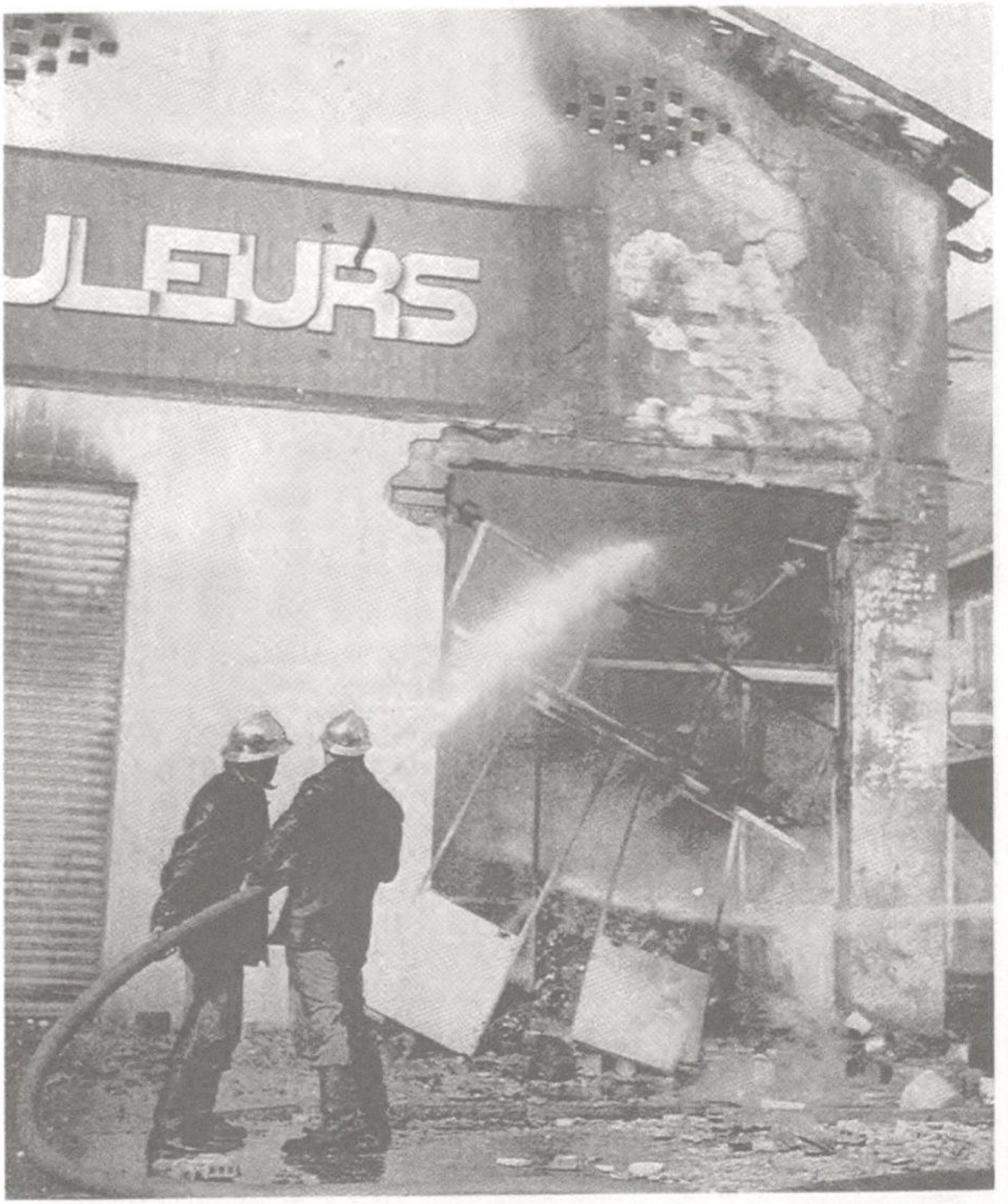

Le 14 janvier, à ALGER, les usines Vve COTE, fabricant de couleurs, sont détruites par l'explosion d'une bombe.

Le 9 décembre 1956, un train de marchandises déraille dans la région d'EL-GUERRAH par suite d'un sabotage de la voie.

Camions et matériel incendiés par les rebelles à Bou HAMMANA.

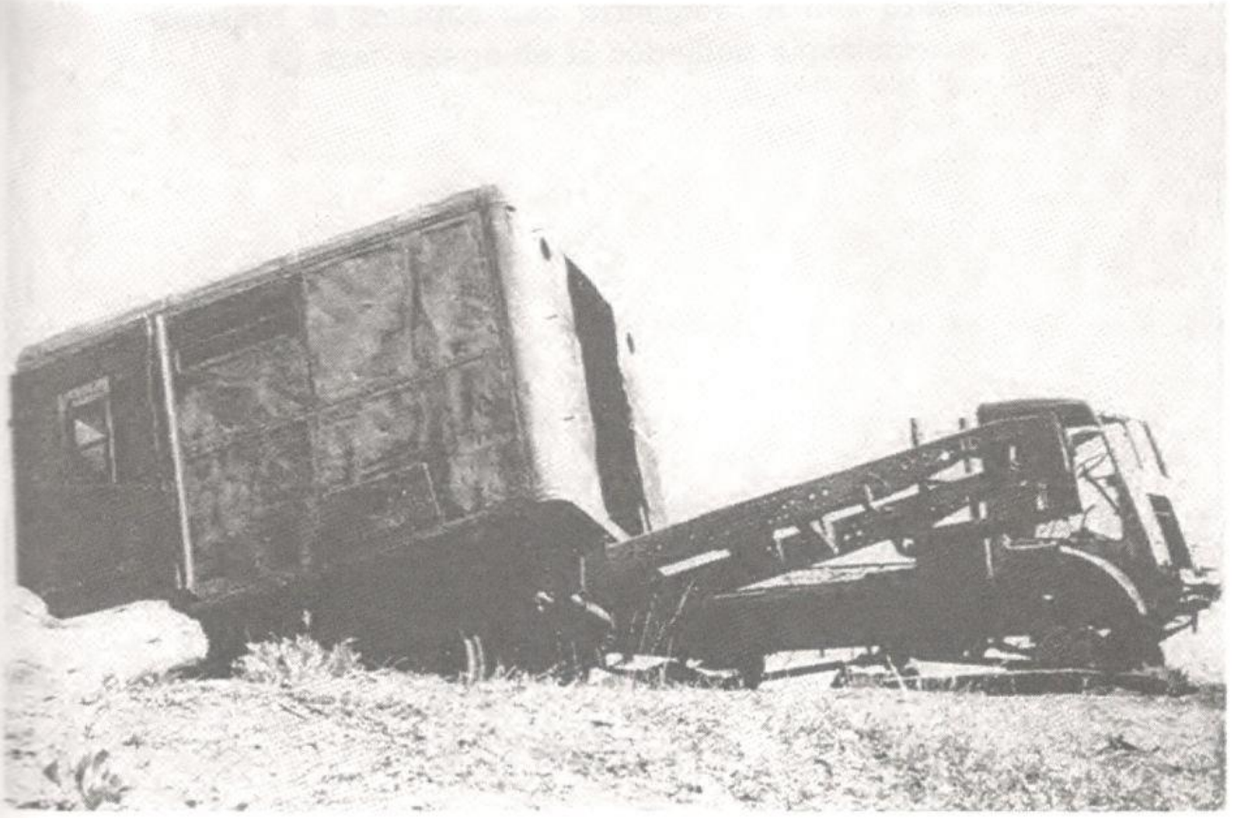

Aux excès et aux injustices des propagandes qui entendent faire apparaître la rébellion algérienne comme un mouvement populaire, comme le soulèvement unanime d'un peuple dressé contre ses oppresseurs, nous avons été contraints de répondre par des faits et des documents irréfutables dans leur brutalité et leur horreur.

Ces documents, nous ne les aurions jamais livrés à la connaissance de l'opinion, si les bourreaux n'avaient entrepris de se présenter en victimes, si les criminels ne s'étaient mués en accusateurs.

Les faits que nous livrons doivent permettre au lecteur de bonne foi de juger mieux les contes fantastiques des propagandistes de la rébellion. Notre but serait atteint si chacun, une fois refermé cet ouvrage, pouvait entrevoir, derrière le masque des principes et des prétentions, le vrai visage de la rébellion algérienne.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préambule	5
Lutte pour l'Arabisme	10
Lutte pour l'Islam	26
Servitude au nom de la liberté	33
Lutte contre l'humanité	75
Lutte contre le colonialisme	133

SOMMAIRE

A. FOURRIER, P. MICHAUX et Jacques THIODET. - *Aspects particuliers à la criminalité algérienne* 5

F. LAGROT et J. GRECO. - *Les mutilations punitives de la face, dans l'Histoire, et au cours du terrorisme en Algérie. Leur réparation chirurgicale* 41

P. LOMBARD. - *La Clinique chirurgicale infantile et d'orthopédie de la Faculté de Médecine d'Alger* (Hôpital de Mustapha) 67

Aspects particuliers à la Criminalité algérienne

par A. FOURRIER, P. MICHAUX et J. THIODET

On sait la stupeur qui s'empara il y a 10 ans de chaque homme civilisé, lorsque furent révélées les horreurs des camps de concentration et les crimes perpétrés dans certains pays occupés.

On se souvient malheureusement aussi de l'exploitation qui fut faite dans des buts commerciaux et politiques, de la notion d'univers concentrationnaire.

Du stade du crime sadique authentique, on passait à une sorte de sadisme à forme littéraire à usage de salon, avec arrière-pensée politique.

On n'a pas oublié les pénibles controverses qui ne sont pas encore terminées, autour des cadavres des fosses de KATYN.

C'est pourquoi l'on répugne à ouvrir un dossier d'atrocités, par honte pour les auteurs de ces actes de sauvagerie, et pour l'humanité en général.

L'objectivité scientifique nous oblige pourtant à sortir du silence et à exposer la simple réalité, aussi horrible qu'elle puisse être, en la replaçant dans son cadre ethnique, historique et religieux.

On considère classiquement en Médecine Légale que les crimes pratiqués avec des instruments tranchants, où les corps des victimes présentent des plaies multiples et en particulier des lésions d'égorgement, d'éventration, et des mutilations génitales, sont l'œuvre de sadiques.

Cette doctrine est bien établie, et la littérature médico-légale range dans ce chapitre les sinistres exploits de GILLES de RAIS, de Jack l'Eventreur, de Jeanne WEBER, et du Vampire de DUSSELDORF, à côté des faits attribués au Marquis de SADE, ou rapportés dans son œuvre littéraire.

Par extension, on a parlé de sadisme collectif à propos du « lynchage » d'un individu par la foule, ou en parlant du goût pour certains spectacles sanguinaires, et l'on a souvent fait le rapprochement entre cruauté et instinct sexuel.

On a même étendu cette notion à certains crimes collectifs pratiqués avec des raffinements de cruauté et dans des buts d'extermination contre des communautés ethniques ou religieuses, et c'est à propos des faits déjà signalés de la seconde guerre mondiale, que le terme de génocide a été créé.

Devant les exactions et les cruautés subies depuis plus de deux années par les populations algériennes, sans aucune distinction d'origine, on serait tenté, en raisonnant par analogie, de leur appliquer le même qualificatif de crimes sadiques.

Extrait de l'**Algérie Médicale** - Vol. 61, n° 1 - Janvier. - 1957.

— 6 —

Cette explication ne nous paraît toutefois pas suffisante, et nous estimons que, de même que la pathologie de l'indigène musulman nord-africain présente des particularités très spéciales, la criminologie algérienne relève d'un déterminisme différent de celui de la criminologie occidentale.

Si l'on admet qu'il existe une étiologie du crime, et par là même une éventuelle prévention, si l'on veut comprendre certains actes, dont la sauvagerie dépasse l'imagination, il est indispensable de rechercher les causes profondes de cette criminalité.

Mais cette étude ne peut s'entreprendre qu'après avoir au préalable rappelé quelques notions sommaires concernant les différents groupes ethniques qui cohabitent dans cette région.

NOTIONS D'ETHNOGRAPHIE

L'Algérie est un creuset de peuples et de races différentes, sans équivalence dans le monde. Elle est restée ce qu'écrivait RENAN dans les origines du Christianisme, à propos de la Méditerranée « la grande route où s'étaient croisées toutes les civilisations, toutes les idées ».

Une simplification abusive fait ordinairement présenter l'Algérie comme étant séparée en deux groupes ethniques : les Européens d'une part, les Musulmans d'autre part. Cette notion est fausse, car elle oppose un groupe racial assez mélangé à un groupe religieux comprenant des membres de sectes très diverses. Si on l'envisage sous l'angle de populations de conception, ou, disons, de philosophie européenne, et de populations de conception ou de philosophie musulmane, cela devient arbitraire ; il semblerait exister une opposition formelle entre les deux conceptions de la vie, et cela n'est pas. Il suffit de voir combien se sont « européanisés » la majorité des jeunes musulmans, hommes et femmes de nos villes, et de constater la rupture, même brutale, qui existe entre deux générations, pour s'en rendre compte.

On ne peut pas plus facilement classer les Algériens en Européens et autochtones, car la population israélite autochtone d'origine, est en fait européenne par son mode de vie.

De plus il n'existe pas en Algérie de race autochtone du fait des brassages dus aux multiples invasions, et seuls les Kabyles des régions montagneuses pourraient prétendre à ce titre, mais la distinction d'avec les Arabes est plus linguistique qu'ethnique, or la distinction linguistique elle-même ne peut être retenue comme mode de répartition des différents groupements humains de l'Algérie.

Ainsi donc, d'emblée, on est frappé par la complexité du fait algérien. Il est impossible de donner une classification valable des différentes populations qui habitent ce pays.

Pourtant si l'on se place sur le plan de la criminalité, le problème se simplifie, du moins en ce qui concerne l'extériorisation de cette criminalité, suivant l'origine du sujet.

- *La population juive* n'entre qu'en très faible proportion dans les annales criminelles de l'Algérie. Les Israélites ont horreur du sang, et

leurs crimes sont rares. Ils sont plutôt les auteurs de délits commerciaux.

- *Les immigrés italiens et espagnols,* bien qu'ayant le sang chaud des peuples méridionaux, sont assez paisibles. Ils redoutent d'être chassés du territoire. Les différends se règlent surtout entre compatriotes, et les crimes passionnels ne sont pas rares.

- *La population française* ne diffère pas de celle de la Métropole, malgré la mentalité particulière que certains lui attribuent, et la criminalité est exactement semblable.

- *C'est la population indigène musulmane* qui donne à la criminalité algérienne son caractère spécial. Et d'emblée dans cette étude, un fait est très particulier.

Au polymorphisme ethnique s'oppose un monomorphisme criminel. Les mêmes délits, les mêmes actes criminels, les mêmes faits antisociaux se sont toujours retrouvés non seulement dans toute l'Algérie, mais dans toute l'Afrique du Nord ; et à l'heure actuelle, les mêmes assassinats effectués de la même façon, les mêmes folies collectives, marqués par des actes identiques de bestialité, ont été perpétrés de la même façon dans toute l'Afrique du Nord. N'est-il pas symptomatique que le même jour, en des lieux distants de plus de 1.000 km. comme OUED ZEM et EL-ALIA, dans deux pays différents, les mêmes atrocités aient été commises. Il existe incontestablement une unité de la criminalité nord-africaine.

Mais il n'est pas de faits aussi stéréotypés sans causes identiques, et cette uniformité même des faits doit nous faire rechercher les causes communes profondes de la criminalité algérienne.

LES CAUSES PROFONDES DE LA CRIMINALITE ALGERIENNE

Celles-ci sont nombreuses. Certaines sont inhérentes à l'individu, mais la plupart tiennent aux mœurs, aux coutumes, et trouvent leurs sources dans l'histoire du pays ; d'autres enfin ont une origine religieuse.

I. LES FACTEURS HISTORIQUES.

Il est un fait que l'on oublie ou que l'on a tendance à oublier : c'est l'extraordinaire anarchie dans laquelle pendant de longs siècles a vécu l'Algérie.

A. - LA DOMINATION ARABE

Après l'essor considérable que la présence romaine avait donné à l'Algérie, avec l'invasion des Vandales d'Espagne au Vème siècle, commença la longue histoire sanglante de cette région. Ce fut un pays ruiné que les Byzantins reprirent en mains en 533, et malgré une présence d'un siècle et demi, ils ne parvinrent pas à rendre à l'Afrique mineure la prospérité du temps de l'Empire. Ils durent laisser la place aux Arabes. Ceux-ci parvinrent à établir une domination sur toute la contrée, qu'ils appelèrent Maghreb.

Les premiers temps de la pénétration arabe ne furent pas marqués par trop de désordres, et il ne faut pas oublier que ce furent des berbères islamisés qui franchirent le détroit de Gibraltar, s'installèrent en Espagne, et que Charles MARTEL écrasa à la bataille de POITIERS. La civilisation arabe était alors à son apogée. Mais, malheureusement le Maghreb connut bien vite l'anarchie, une anarchie politique grandissante, quand il rejeta l'autorité du Califat de Cordoue. Et cette anarchie politique se doubla d'une ruine totale et définitive du pays après les invasions des Hilaliens et des Solumites au XIème siècle, envoyés par les Califes Fatimides d'Egypte, gênés par leur présence dangereuse. C'est vraiment de ce moment que date la décadence algérienne, après le passage de ces terribles tribus guerrières et pastorales qui saccagèrent tout, brûlèrent les campagnes et les villes, transformèrent en désert des contrées fertiles, déboisèrent les forêts et firent de l'Algérie, ancien grenier de ROME, un pays pauvre, à demi-désertique, et qui plus est, une terre de violence.

Des siècles d'anarchie sanglante se succédèrent. L'Algérie est alors divisée en Etats rivaux, aux dynasties changeantes, souvent sans autorité réelle en dehors de leur capitale, en proie à d'affreuses disettes et à de foudroyantes épidémies. On comprend très bien que dans un réflexe d'auto-défense, les liens entre clans, entre tribus, entre villages, se soient resserrés, mais que l'exagération de nombreux particularismes locaux avec leur rivalité ne fit qu'aggraver l'anarchie du pays. Seule l'autorité morale de la religion musulmane permit d'éviter en Algérie une extermination quasi totale.

B. - LA DOMINATION TURQUE.

La domination turque, qui grâce aux Barberousse, se fonda au XVIème siècle, n'apporta aucune amélioration au pays. Bien au contraire, elle aggrava l'état de choses, n'organisant correctement que la piraterie devenue industrie nationale. L'anarchie à l'intérieur du pays resta aussi grande. Son occupation ne fut jamais totale. Dans les terres où les Turcs étaient les maîtres, les tribus maghzen vivaient aux dépens des rayats, sujets taillables et corvéables à merci.

Ailleurs était le domaine des populations autonomes, dont certaines fournissaient pourtant au dey un tribut de guerriers, en cas de besoin.

a) *Le gouvernement des Deys* avait des procédés qui dépassent l'imagination. La concussion et le meurtre étaient les grands moyens de gouvernement. Toutes les charges s'achetaient, et souvent en même temps la vie du prédécesseur. Les beys, les fonctionnaires « s'im- « bibaient du sang et de l'or du peuple jusqu'au moment où le dey « pressait à son tour l'éponge ».

Lui-même ne devait sa nomination qu'à la caste militaire des janissaires, et bien rares étaient ceux qui ne périssaient pas assassinés.

b) *La justice des Deys* était sommaire et brutale : bastonnade, amende, emprisonnement, mort, telles étaient les différentes peines que prononçaient les Cadis. En matière criminelle, le Cadi appliquait en général la loi du Talion ; la Dia ou prix du sang pouvait être versée à la famille de la victime en compensation. Le Général DAU-

MAS (1) raconte qu'en 1837, alors qu'il était Consul de France à MASCARA, auprès de l'Emir ABD EL KADER, il eut l'occasion de voir appliquer la loi du Talion dans toute sa rigueur. A la suite d'une querelle futile, un homme en avait tué un autre de cinq coups de couteau. En moins d'une demi-heure, le meurtrier, conduit au tribunal du Juge fut condamné à subir la peine du Talion de la main du frère de la victime. Le condamné fut garrotté sur la place du marché, au milieu d'un grand cercle d'assistants : le frère de la victime fondit aussitôt sur le patient, le frappa d'abord au sein droit, puis au gauche, puis deux fois au ventre, pendant que le malheureux criait : « Frappe, frappe, mais ne crois pas que ce soit toi qui me tues, il n'y a que Dieu qui tue ».

Restait un dernier coup à frapper, et la lame disparut toute entière dans les reins du blessé, tandis que la foule criait : « C'est assez, il a donné cinq coups de couteau, il ne doit pas en recevoir davantage ». L'exécution en effet, était terminée, et le blessé eut assez de force pour regagner à pied sa maison. Le Dr. WARNIER, médecin du Consulat, lui prodigua ses soins : « Je t'en prie, lui dit le blessé, on dit que tu es un grand médecin, guéris-moi, que je puisse tuer ce chien ». Il mourut dans la nuit.

Les supplices sont variés : pour le vol, la main coupée, pour l'apostasie, même pénalité, pour l'adultère, chez la femme s'entend, et son complice, la lapidation ou la mort dans un sac jeté à la mer.

En somme la Régence d'ALGER était « une hiérarchie militaire « dont chacun pillait celui qui était au-dessous de lui, était à son tour « dévalisé par celui qui le dominait d'un rang, jusqu'au peuple qui « n'ayant rien au-dessous de lui, se pillait lui-même et supportait, en « outre, le poids de toutes les exactions supérieures ».

II. LES MŒURS ET LES COUTUMES.

Les mœurs étaient empreintes d'une barbarie sauvage : Mépris absolu de la vie humaine et de la souffrance, esclavage, gouvernement basé uniquement sur la terreur.

a) *L'Esclavage* noir a subsisté en Algérie jusqu'en 1848, et les Arabes eurent alors deux ans pour affranchir les leurs. Si les esclaves noirs n'étaient, dans l'ensemble, pas trop mal traités dans les familles musulmanes qui les possédaient, par contre leur capture et leur marche épuisante à travers le désert donnaient lieu à des scènes épouvantables.

b) *Les méthodes de gouvernement* des différents chefs locaux se ressemblaient par leur cruauté. Les exemples sont nombreux que l'on peut citer, faits irréfutables parce que s'étant produits au début de la pénétration française, quand nous donnâmes l'investiture à certains chefs pour administrer de vastes territoires. Citons-en un parmi des centaines d'autres : Un jour de 1855, huit nègres au service du fameux BOU AKKAZ, Cheikh du Ferdjioua, pour se soustraire à ses brutalités, prirent la fuite dans l'espoir de gagner CONSTANTINE.

(1) Gl. DAUMAS : Exposé de l'état actuel de la Société Arabe : ALGER - Imprimerie du Gouvernement - 1844.

Les ayant rejoint avec ses cavaliers, BOU AKKAZ, les fit coucher par terre, pieds et poings liés, et à un signal, les fit tous saigner comme des moutons .

L'exemple venant de haut, il est évident qu'à tous les échelons de la société se retrouvaient cette même cruauté et ce mépris complet de la vie humaine.

c) *Le Mépris complet de la vie humaine :* est une des caractéristiques de ces époques qui a imprégné jusqu'à nos jours l'âme indigène. Les indigènes comptent la vie humaine pour rien, et « sous le « moindre prétexte, pour la plus insignifiante vétille, on tue un hom- « me sans plus de scrupule qu'on saignerait un poulet ». Les annales de la Justice criminelle en Algérie sont remplies de faits de ce genre. Et le premier meurtre sera souvent le point de départ d'une série d'autres assassinats, comme en Kabylie, avec la coutume de la Rekba, semblable à la vendetta corse, qui peut finir par entraîner des exterminations complètes de familles entières.

Nous retrouvons ce mépris de la vie humaine dans toutes les manifestations brutales de l'indigène. Un exemple le situe parfaitement : Vers 1900, dans l'arrondissement de TIZI-OUZOU, un Kabyle avait commis un homicide pour une question d'intérêt, dans de telles conditions qu'il lui était impossible de nier. En attendant l'arrivée des gendarmes, il réunit un conseil de famille pour étudier la version qu'on allait rapporter à la Justice. Le meurtrier eut une idée : « Je « dirai, dit-il, que j'ai surpris l'homme en flagrant délit d'adultère « avec ma femme, que je l'ai poursuivi, et que je l'ai tué ».

Le Conseil fut d'accord, mais l'un des membres fit remarquer que dans ces cas-là, la coutume veut que l'on tue aussi la femme, et que si celle-ci restait vivante, l'histoire ne paraîtrait pas vraisemblable aux autorités françaises. Le mari acquiesca, se leva, rentra chez lui, et avisant la malheureuse qui lui préparait la galette, l'égorgea sans autre forme de procès.

Nous touchons là un des points les plus importants de notre étude. *C'est la condition inférieure faite à la femme, qui fait que sa vie compte pour peu.*

d) *La condition de la femme* (1)

En raison de ces mœurs dures et cruelles, sans pitié pour les faibles, on conçoit aisément que, certains préceptes du Coran aidant, la femme, être faible par excellence, ait une condition souvent lamentable. « Fais ce que tu veux de ta femme, hormis un cadavre », dit un proverbe kabyle.

Le mariage jeune, la puissance paternelle, font des familles musulmanes un milieu bien spécial.

- *La polygamie* était considérée comme une nécessité pour avoir du personnel et augmenter sa richesse. En réalité, elle devient de plus en plus rare chez l'indigène, du fait des conditions économiques et de l'évolution des nouvelles générations féminines, du moins dans les villes.

(1) « Mon Dieu, donnez-nous la santé, l'abondance, et les garçons. Eloignez de « nous les maladies, la misère, et les filles ». (Prière kabyle).

- *Le mariage des filles impubères,* âgées de neuf à dix ans, était considéré comme normal, d'autant plus que le Prophète lui-même voulant épouser Aïcha, la déclara nubile à cet âge. Le plus souvent, on attendait la date d'apparition des premières règles de l'enfant pour la marier, ce qui se produit, du fait du climat chaud, entre dix et douze ans. Malgré la loi française qui interdit le mariage au-dessous de 15 ans, de telles coutumes restent encore fréquentes dans les campagnes, et entraînent parfois de véritables viols dans le mariage.

- *L'achat des épouses :*

Moins critiquable est l'habitude du Musulman d'acheter son épouse au père de celle-ci. En réalité, cela répond au versement d'une dot dont devrait bénéficier la jeune femme qui en est frustrée par ses parents, sous le prétexte de lui constituer un trousseau.

- *Le Droit de Djebr :*

ou droit du père de marier ses enfants à sa guise, conduit à des abus, et il n'est pas rare que la jeune fille connaisse son mari uniquement le soir de ses noces.

- *Le droit de succession :*

désavantage aussi la femme arabe. Quant à la femme kabyle, jusqu'au décret du 19 Mai 1931 qui lui a donné droit d'usufruit, elle ne possédait légalement aucun droit de succession, mais faisait partie intégrante de l'héritage. Les héritiers pouvaient la remarier à leur guise ; elle ne pouvait que refuser deux partis.

- *Le droit de répudiation :*

du mari, accentue encore la situation inférieure de la femme. L'application à l'Algérie de la Sécurité Sociale et des allocations familiales, a considérablement réduit ces répudiations arbitraires, en obligeant l'indigène, pour percevoir ses allocations, au mariage légal devant le Cadi, et en supprimant de ce fait le mariage devant « le couscous », c'est-à-dire devant les seuls parents de la mariée.

Enfin, n'oublions pas la *claustration* et le *port du voile.*

La femme possède pour lutter contre tous ces abus *le droit de révolte,* qui consiste à se sauver chez ses parents, si ceux-ci veulent bien l'accepter. Mais tant que son mari ne l'aura pas répudiée, il lui sera impossible de contracter une autre union, et elle demeure, selon l'expression kabyle : retirée de la circulation.

Ainsi donc la situation de la femme est nettement inférieure, et l'on peut être étonné, de ce fait, du nombre important de crimes passionnels qui ont toujours été commis. Cela tient au fait très particulier *du sentiment de l'honneur du Musulman.* Toute atteinte à celui-ci doit être vengée dans le sang, par le chef de famille, même si celui-ci n'est plus le mari de la femme. En voici quelques exemples particulièrement frappants, pris dans les annales de la criminalité kabyle.

Vers 1855, la fille d'un marabout vénéré, le Cheikh ADJENNAD, des Iamraouïen, s'éprit d'un nègre et en devient enceinte. Le père en fut instruit. L'amant s'était enfui entre temps. Le vieux marabout et son fils aîné se rendirent en plein jour au cimetière du village, et devant les habitants assemblés, creusèrent une tombe. Celle-

ci achevée, la coupable fut amenée, et le père l'égorgea d'une main sûre, et avec l'aide du fils, l'enterra, puis ils se retirèrent le front haut, « au milieu de la foule qui s'écartait avec respect, dans son ad- « miration pour cet héroïsme sauvage ».

En 1927, une jeune femme de 30 ans fut enceinte des œuvres d'un cousin de son père ; quand celui-ci se rendit compte de la chose, il appela sa fille et lui présenta d'une main un breuvage contenant de la noix vomique en grande quantité, et de l'autre un poignard, lui donnant le choix entre les deux genres de mort.

La jeune femme avala, sans discuter, le breuvage, et mourut au bout d'une longue agonie de quatre jours, pendant lesquels le père monta une garde impassible au chevet de sa fille, interdisant à sa femme de s'en approcher.

Sa fille morte, il réunit un conseil de famille qui décida que le cousin devait aussi payer de sa vie le déshonneur qu'il avait fait tomber sur la famille, et ce fut le propre fils du cousin qui fut chargé d'exécuter son père. Il accepta, et à quelques jours de là, tira sur son père, le blessant grièvement à la tête.

Enfin, dernière histoire montrant la femme coupable exécutée par son propre fils. En 1929, une veuve âgée de 40 ans, GHROUS Rahma, était enceinte et avait réussi à le cacher à son fils, ELMA-BOUACIF Ameur, âgé de 16 ans. Celui-ci, un matin de bonne heure, en pénétrant dans le gourbi maternel, trouva celle-ci en train d'enterrer un nouveau-né dont elle venait d'accoucher, et qu'elle avait immédiatement étranglé. Rendu furieux à la pensée du déshonneur familial, il saisit son couteau, et sans un mot, le planta deux fois dans le ventre de sa mère. Arrêté le lendemain, il fit au juge d'instruction la déclaration suivante, empreinte, il faut le reconnaître, d'une certaine grandeur sauvage : « J'ai tué ma mère, parce que, en mettant au mon- « de un enfant, elle avait déshonoré la famille. Elle était veuve et « elle n'avait pas le droit d'avoir des relations intimes avec qui que « ce soit. En agissant comme je l'ai fait, j'ai observé les coutumes « qui exigent que la femme qui manque à l'honneur soit châtiée par « un membre de la famille. Je n'ai aucun complice. Personne ne m'a « poussé à commettre ce crime. Je n'ai été guidé que par le seul « sentiment de l'honneur ».

Si nous insistons tellement sur la condition de la femme, c'est que nous pensons qu'il s'agit là d'un des points les plus importants, non seulement du problème criminologique, mais de l'ensemble du problème algérien. Dans toutes les sociétés où la femme est rabaissée à un rôle indigne d'esclave, les mœurs et les coutumes sont particulièrement cruelles, et rien ne peut se faire sans avoir auparavant libéré la femme. N'oublions pas enfin que l'asservissement de la femme n'a pas toujours existé en ce pays, puisque le dernier chef berbère à résister à l'envahisseur arabe était une femme, la Kahina, la reine de l'Aurès, et ce ce n'est qu'au XVIIIème siècle qu'une assemblée de notables kabyles décida de supprimer le droit à l'héritage de la femme.

D'autre part, cette notion que la femme est un être inférieur, sans personnalité morale, pour laquelle il n'y a lieu d'avoir aucun ménagement, explique beaucoup de choses :

- Le mépris de l'Indigène pour l'Européen, monogame qui considère sa femme comme son égal, et ne prendra aucune décision importante sans la consulter.

- La fréquence du viol, non seulement sur la femme pubère, mais aussi sur les petites filles. Les exemples en ont été toujours très nombreux ; ils se sont multipliés ces temps derniers. Ces manifestations tiennent aussi au fait de la difficulté du mariage, à cause de l'achat de la femme, pour toute une classe pauvre, qui font de cette partie de la population des « insatisfaits sexuels chroniques », d'autant plus que leur puissance sexuelle est nettement au-dessus de la normale. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle le législateur n'a pas fermé les maisons de tolérance en Algérie, sachant très bien qu'il s'agit là d'une véritable « soupape de sûreté ». Cette impossibilité où se trouve toute une partie de la population mâle de contracter un mariage, explique aussi en partie les perversions sexuelles, la pédérastie, et la bestialité, si fréquemment rencontrées.

- Enfin, la condition particulière de la femme musulmane est, à notre avis, un des plus graves facteurs de la mésentente entre Européens et Musulmans. Beaucoup plus que son mode de vie, que son caractère particulier, même que sa religion, c'est la conception philosophique du rôle de la femme dans la vie qui est le principal obstacle à un véritable rapprochement des deux communautés, malgré 120 ans de cohabitation. Et cette position si particulière de la femme indigène est la conséquence non seulement des coutumes et des mœurs, mais aussi du rôle important de la religion.

III. LE FACTEUR RELIGIEUX.

La religion musulmane semble, à un observateur superficiel, peu différente de la religion chrétienne. Même croyance à un Dieu unique, mêmes sources profondes, même reconnaissance de certaines qualités essentielles, dont la charité, le respect de soi-même, la protection des orphelins, la tolérance à l'égard des chrétiens et des Israélites, mais pas des idolâtres ou polythéistes.

Comme pratiques extérieures, elle fait cinq obligations aux Musulmans :

- La Chehada ou profession de foi
- La Çalât ou prière
- Le Hajj ou pélerinage à La Mecque à une époque déterminée
- Le Çiam ou carême au mois du Ramadan
- Le Zakat ou prélèvement des richesses en faveur des pauvres, comprenant la dîme ou achour.

De plus, l'Islam exige la croyance au jugement dernier.

Toutes ces notions sont compatibles avec l'esprit religieux occidental : elles remontent incontestablement aux mêmes sources d'un haut idéal moral et religieux. La religion musulmane a certainement empêché l'Algérie de sombrer dans une barbarie plus grande encore, grâce au précepte qui veut que :

« Tout Musulman soit le frère de tout autre Musulman, car tous « sont les enfants de Dieu », et grâce aux lois sacrées de l'hospitalité

et de la charité qu'elle prescrit. En même temps que les pires atrocités, l'Algérie a connu aussi de nombreux hommes de grande piété, véritables « saints ».

Mais il existe de nombreux antagonismes entre la religion chrétienne et l'Islam.

- Tout d'abord la notion de prédestination ou qadar que l'on retrouve certes dans la religion catholique, mais que compense le libre arbitre, tandis que dans l'Islam, les voies de la Providence sont inscrites depuis toujours. Tout ce qui se fait maintenant, et se fera, est écrit. C'est la fatalité, le Mektoub qui supprime en grande partie tout esprit d'entreprise.

- Puis la polygamie : le Coran permet à l'homme d'avoir quatre femmes légitimes, et autant de concubines qu'il peut en nourrir. Certes il lui recommande de n'en épouser qu'une s'il veut être agréable à Dieu, et c'est ce souhait qui a permis à certains hommes d'Etat Musulmans, comme M. BOURGUIBA en Tunisie, de supprimer légalement la polygamie.

- Le fait que l'Islam est une religion statique qui nie la possibilité de tout progrès moral puisque tout est dit dans le Coran.

- Le fait surtout que le Coran est non seulement le Livre religieux, mais le Livre social et le Livre juridique. Il régit non seulement l'individu vis-à-vis de son éthique personnelle, mais aussi dans les rapports avec les autres et avec la Société. Toute société musulmane dans le cadre de l'Islam ne peut donc être que théocratique. Les principes juridiques que donnent le Coran, et les 3 autres sources, c'est-à-dire les Hadits, l'Idjma et l'Idjtihad, sont souvent contradictoires, et ils permettent certains actes, bien que considérés comme blâmables : « Les Musulmans divisent non seulement du point de vue « moral, mais aussi dans l'ordre juridique, toutes les actions possibles « de l'homme, en cinq catégories. Tout acte est ou obligatoire, ou re« commandé, ou licite, ou blâmable, mais néanmoins toléré, ou dé« fendu ». Quand on ajoute le grand principe coranique qui veut que « la fin justifie les moyens », on comprend l'esprit processif, chicanier, tout à fait particulier, que celà peut entraîner, et l'on comprend aussi qu'un acte condamnable puisse devenir autorisé ou même obligatoire dans certains cas, c'est ainsi que le meurtre devient licite, et même recommandé quand il s'agit d'infidèles, et en cas de guerre sainte, et le meilleur moyen, est d'égorger l'infidèle, comme on égorge une bête, en en faisant le sacrifice à Dieu même, car :

- Dernier point, l'Islam est essentiellement une religion guerrière. La parole du Prophète doit être portée dans le monde entier. L'infidèle doit être converti, non pas par la persuasion, mais par la force, sous le glaive.

Ainsi donc, si d'un côté la religion islamique apparaît comme porteur d'un grand idéal moral, de l'autre elle interdit tout progrès et tolère même certaines formes de meurtres.

IV. LE CARACTERE PARTICULIER DE L'INDIGENE MUSULMAN :

Les faits historiques, les mœurs et le facteur religieux, ont contribué à donner à l'indigène musulman algérien un comportement tout à fait spécial, marqué par la dureté et le fatalisme, le mépris de la vie humaine et de la propriété, la servilité et l'orgueil, le sens particulier

de l'honneur, la fabulation et le mensonge, et le respect sacré de l'hospitalité.

On comprend ainsi l'impossibilité dans laquelle il se trouve parfois de discerner le bien du mal dans certaines de ses actions.

Telles sont, à notre avis, les causes profondes qui donnent à la criminalité de l'indigène musulman algérien ses aspects très particuliers : huit siècles d'anarchie sanglante ont développé des réflexes qui paraissent impensables à des hommes civilisés. Un siècle de présence française n'a pas suffi à les effacer, (d'autant plus que les autorités françaises ont poussé le respect des traditions à un point qui frise parfois l'inconséquence, et sans tenir suffisamment compte du désir certain de s'en libérer, de toute une partie de la population, qu'elles ont aidée à évoluer par l'enseignement). Sans cadre social rigide, sans éthique suffisante, tout homme a vite fait de retourner à sa barbarie primitive, même si de nombreux siècles de civilisation l'en séparent. Les atrocités qui accompagnent chaque révolution ou chaque guerre, et surtout lorsque celle-ci a un caractère idéologique, sont là pour nous le rappeler ; comment se comportera-t-il alors quand un siècle seulement le sépare de ces temps barbares et qu'on trouve en plus des excuses politiques pour utiliser ses tendances naturelles.

Ainsi pensons-nous que l'étude de la criminogénèse doit remonter aux sources les plus profondes, et qu'en Algérie, négliger ces données de base que sont l'histoire, la connaissance des mœurs, des coutumes et de la religion, c'est s'exposer à ne rien comprendre au caractère particulier de la mentalité de l'indigène musulman, et par conséquent aux aspects très spéciaux des actes criminels dont il peut se rendre coupable.

LES FAITS PARTICULIERS DE LA CRIMINALITE ALGERIENNE

Certains faits ont toujours été particuliers à la criminalité algérienne.

A. - LE VOL DES BESTIAUX :

Les populations algériennes, encore tout imprégnées du communisme originel, sont coutumières du vol. Et le vol entraîne souvent le crime. Le vol, peu commun entre les membres d'une même tribu, est par contre fréquent d'une tribu à l'autre. C'est surtout le vol des bestiaux qui est tout à fait caractéristique de cet état de choses.

B. - LES COUPS DE COUTEAU :

L'Indigène du bled porte toujours sur lui, fixé à sa ceinture ou suspendu à son cou, un « mouss » ou « bousaadi », solide poignard, à lame fixe, longue de 12 à 13 cm., large de 1 à 2 cm., très effilée, protégée par un étui de cuir.

Les coups de couteau sont choses fréquentes et peuvent siéger en un endroit quelconque du corps. Mais il est un mode d'utilisation du couteau, tout à fait spécial à l'indigène, c'est :

L'égorgement :

Les Musulmans sont, en effet, des sacrificateurs. Le Coran a prescrit des règles sévères relatives à la tuerie des animaux : et dès

son plus jeune âge, l'indigène assiste à la mort de l'animal, qu'il pourra sacrifier quand il sera devenu un homme, mais à la condition qu'il jouisse de toute sa raison, et qu'il puisse contracter une union conjugale selon la loi coranique. Le sacrifice consiste à égorger l'animal, en lui coupant complètement le cou, sans en enlever le couteau avant l'entière section de la trachée, des deux veines jugulaires et des carotides.

En présence d'une plaie mortelle du cou, il faut toujours penser à l'indigène musulman, qui souvent aussi achève sa victime de cette façon. Les événements cruels que traverse l'Algérie ont apporté de nombreux et parfois effrayants exemples de ce fait.

C. - LES ARMES A FEU :

L'Indigène algérien aime faire parler la poudre. Des coups de feu sont tirés lors de toutes les cérémonies religieuses et familiales : baptême, mariage, naissance ; si cela n'est pas possible, des pétards.

La fantasia est une fête qui ressuscite les courses folles d'antan.

Les indigènes aiment les armes à feu et savent parfaitement s'en servir. Les statistiques montraient que dans la règle, pour tuer à l'aide d'une arme à feu, le meurtrier tire à bout portant. Il s'embusque derrière une haie et lache son coup, la victime étant tout près. Là aussi les événements récents ont confirmé ces données.

D. - LES MUTILATIONS :

ont toujours été assez fréquentes. Elles portent sur le nez et sur les organes génitaux. Ces sortes de mutilations sont retrouvées chez tous les peuples primitifs. Et n'est-il pas intéressant de retrouver un exemple de mutilation dans l'histoire de l'Algérie vandale : GENSERIC voulait marier son fils HUNNERIC avec la fille de l'empereur romain VALENTINIEN. Or HUNNERIC était déjà marié. « Mais « GENSERIC ne s'embarrassait pas de si peu. Il accusa sa belle-fille « d'avoir voulu l'empoisonner, et sans autre explication, la renvoya à « son père, le roi des Ostrogoths, non sans lui avoir fait couper le nez « et les oreilles ».

Le fait de couper le nez à une femme la défigure, mais à un homme, c'est la pire humiliation que l'on puisse lui faire, car le nez est le symbole de la virilité.

De même la mutilation des organes génitaux était souvent rencontrée. En 1906 par exemple, l'Inspecteur des Forêts DUBOIS, et le Brigadier BARBIER, parcouraient en voiture le massif du DAYA, quand ils furent assaillis par une bande qui oblige les deux hommes à parcourir plusieurs kms à pied, jusqu'à un point sauvage et inaccessible à tout secours. Là, une balle abat le brigadier, puis il est égorgé. L'inspecteur aussitôt après est lardé de coups de couteau, et la mort ne venant pas assez vite, égorgé à son tour. Nous laissons la parole à Edmond NORES, Avocat général à la Cour d'Appel d'ALGER : « Les corps furent retrouvés dans une mare de sang, entière- « ment nus, et mutilés ignoblement, des lambeaux de chair, et quels « lambeaux ! enfoncés dans les dents : c'est la marque de fabrique « indigène, et non, comme on pourrait le croire, l'indice d'une animo-

Fac-similé « *N° spécial sur le terrorisme algérien de la revue L'Algérie médicale* ». 1957.

Homicides volontaires commis le 12 avril 1949 à Rouïba (près Alger) par deux ouvriers agricoles musulmans, dans une ferme européenne.

Victimes : V. G., 52 ans.
V. née G. Marie, 54 ans.
G. Cl., 11 ans : photo ci-dessus.
G. M., 10 ans.
M. Saïd, 21 ans.
S. Mohamed, 19 ans.

Chaque victime portait une vingtaine de coups de couteau.
Mobile du crime : Vol.

Homicide volontaire commis sur la personne de C. H., maréchal-des-logis chef, à la caserne Pélissier, le 10 mai 1954 par N. Bachir.
— Multiples coups de couteau (54) dont une décollation postérieure subtotale et ablation des parties génitales, placées dans la bouche de la victime.
— Mobile du meurtre : l'assassin venait d'être réformé et pensait que la victime avait été à l'origine de cette réforme.
Illustration de ce qu'a écrit l'Avocat Général Edmond Nores (cf. p. 16).

Homicide volontaire commis le 18 janvier 1948 aux environs d'Alger par A. Ramdane sur sa femme A. Ourdia.
Eventration et éviscération.
Mobile : le meurtrier pensait que sa femme avait un amant.

Petites victimes d'El-Alia, le 20 août 1955.

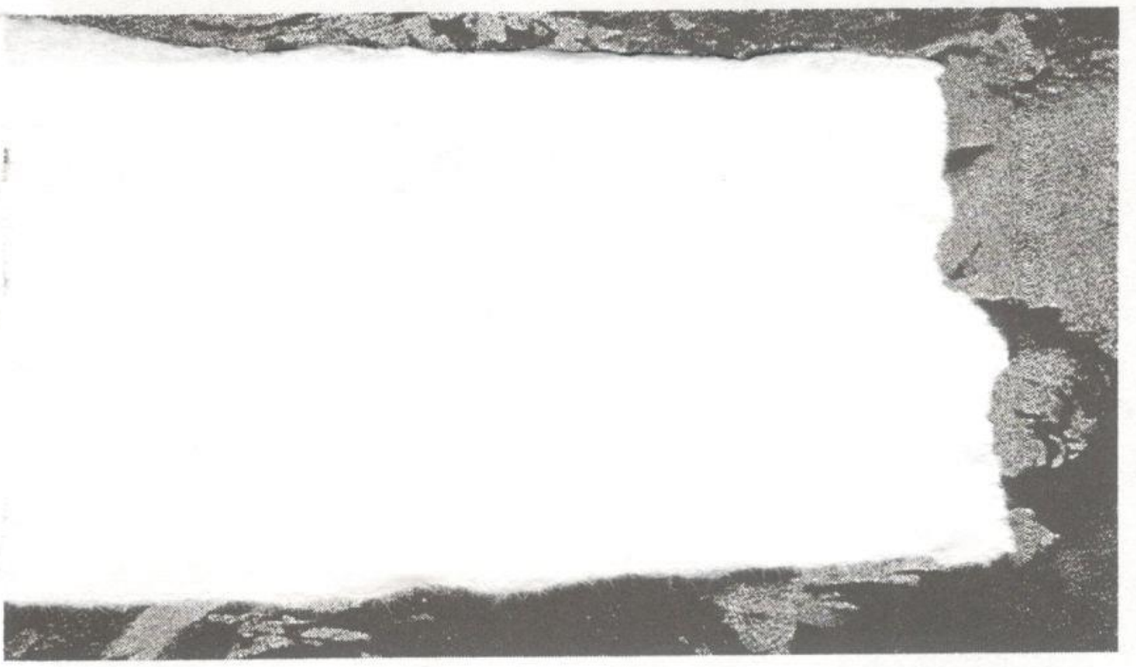

Petit garçon d'El-Alia, égorgé et éventré le 20 août 1955.

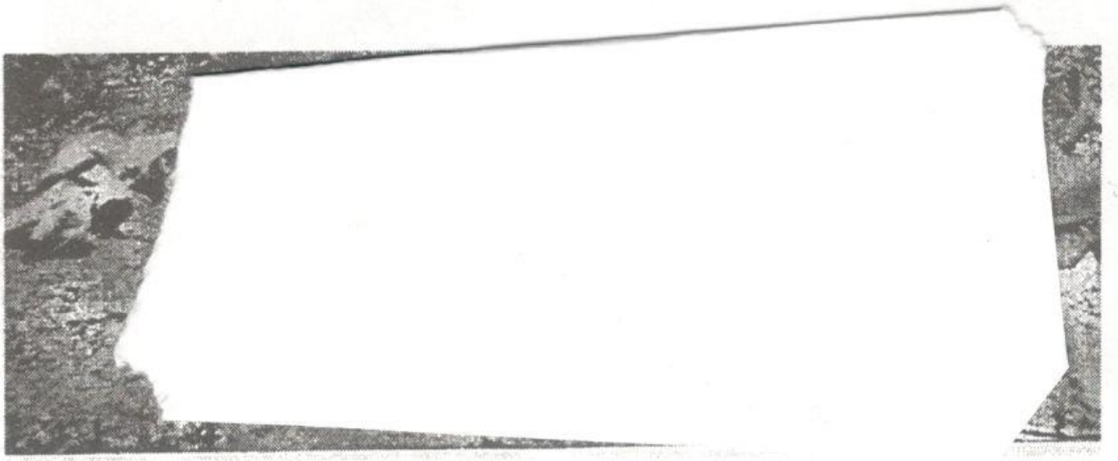

— Homicides volontaires commis par les hors-la-loi le 19 juin 1956 à Corneille (Dépt. de Batna).
— Victimes : Les trois enfants musulmans B... Saïd, Abdallah et Mohamed.

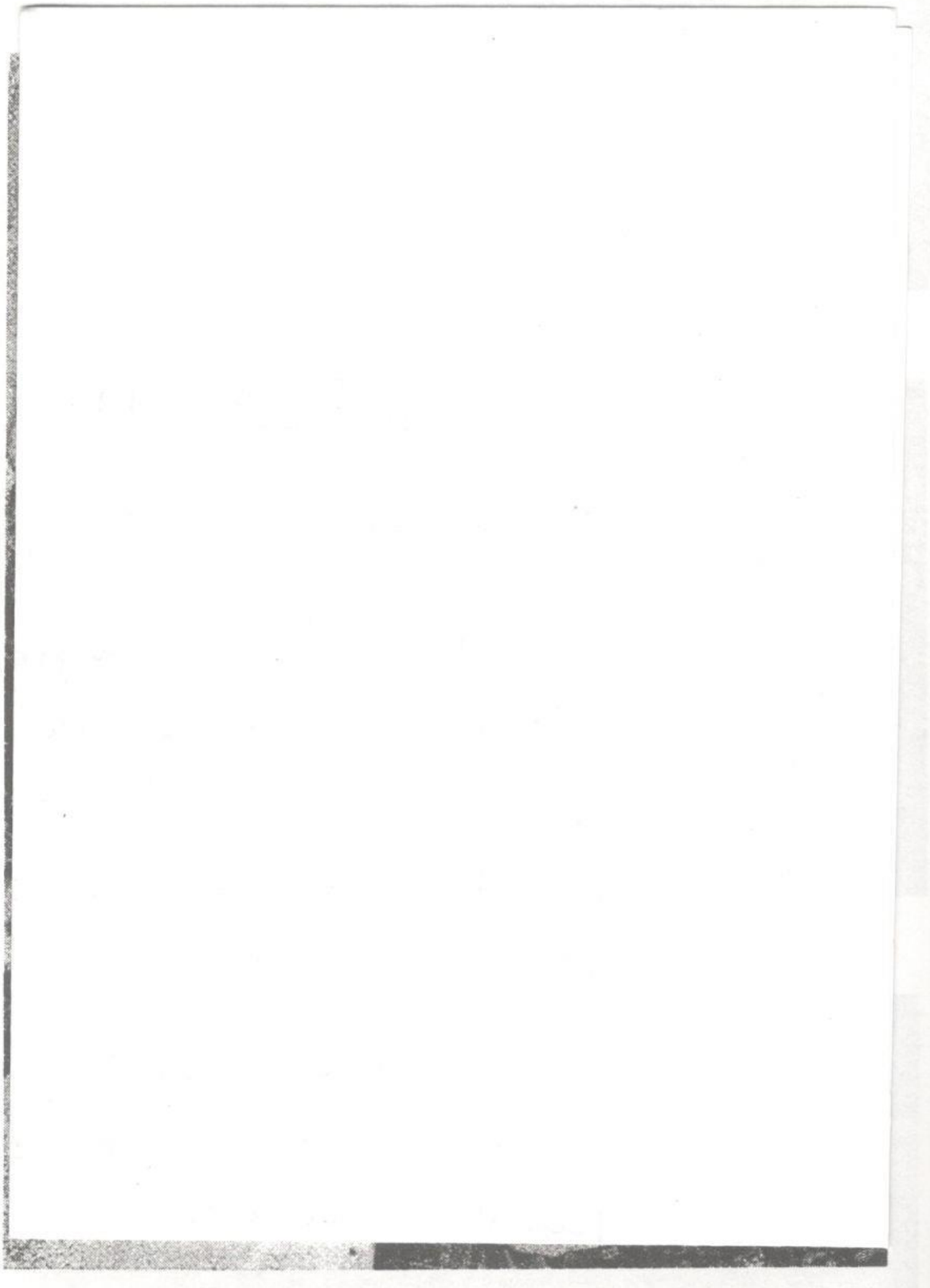

Fillette X... Egorgement médian ayant entrainé une quasi-décollation. El-Alia 20 août 1955.

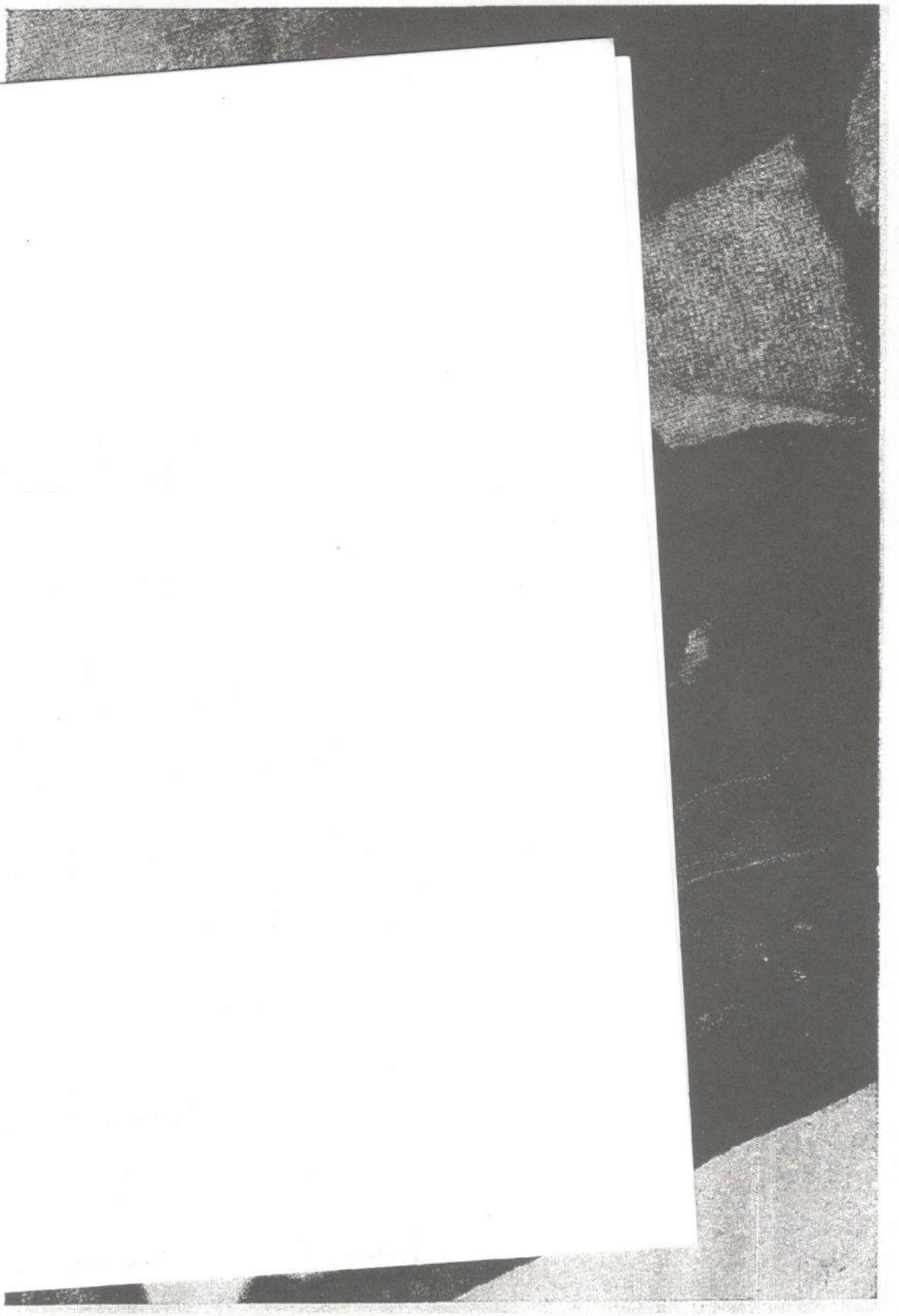

Egorgement commis par les hors-la-loi sur un enfant européen de 15 ans

1 2

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi, le 8 février 1956, dans l'attaque d'un convoi au douar B... (Remchi mixte). Victime : Caporal O... Chérif
Fig. 1. - Egorgement latéral gauche, à l'aide d'une serpe.
Fig. 2. - Profil droit : continuation de la blessure précédente.
Tentative de décollation

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 20 juillet 1956, à 10 km de Guelma.
— Victime : F. L... Ben Amar, Musulman. Egorgement médian.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 24 juillet 1956, à 3 km de Guelma.
— Victime : A. M., Musulman. Egorgement.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 10 avril 1956 dans les opérations du douar B... (Nédroma-Mixte).
— Victime : W... R. Egorgement latéral droit et plaie de la joue. Poignet droit aux trois quarts sectionné par instrument tranchant.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 16 juin 1956 dans la commune de Bernelle (Aurès).
— Victime : B. Saïd B. M., Musulman, Egorgement médian.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi dans la commune de Bernelle (Aurès), le 3 juillet 1956.
— Victime : B. A., Musulman. Egorgement.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi. X..., Européen. Egorgement médian.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi. X... Egorgement médian d'une oreille à l'autre.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi dans la commune de Bernelle (Aurès), le 4 mai 1956.
— Victime : B. A., Musulman. Egorgement médian.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi, le 26 avril 1956, à Bernelle (Aurès).
— Victime : B. Aïssa B. A., Musulman. Egorgement médian.

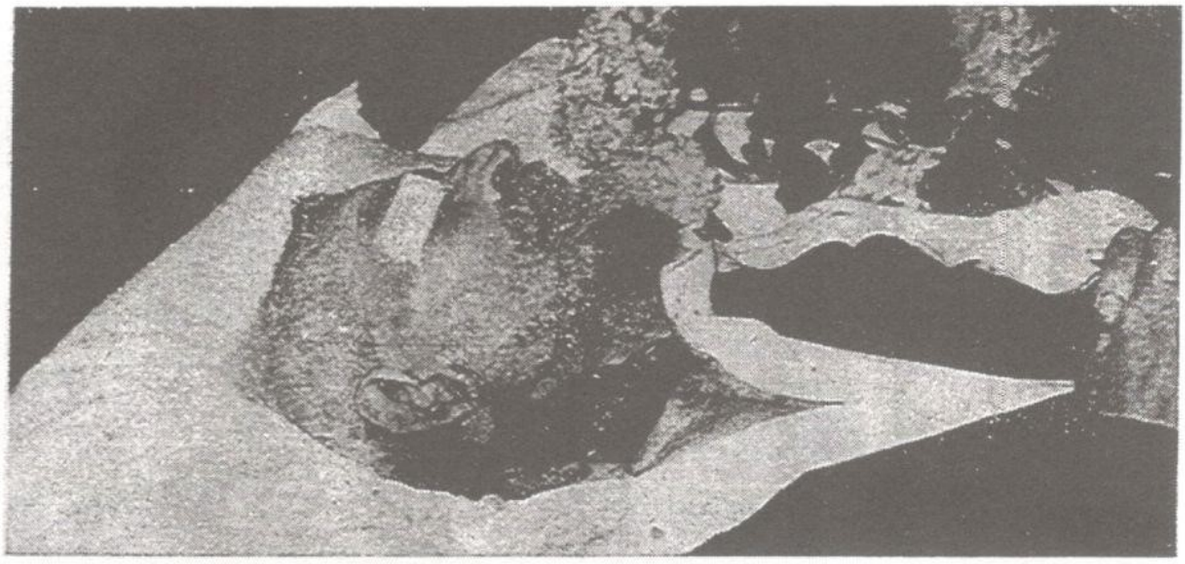

Fig 1

Fig. 2

Homicides volontaires commis par les hors-la-loi le 10 juillet 1956 dans une ferme européenne près d'Alger.

— Victimes :

Fig. 1. - Mr P..., Egorgement latéral droit.

Fig. 2. - Mme J... Eventration en trois endroits. Section de la joue droite. Plaie de défense de la main droite.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 1er décembre 1956 sur les époux M. à l'Arba.
— Mme M..., Européenne. Egorgement latéral droit.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 4 mai 1956 à Bernelle (Dépt de Batna).
— H... Abdallah, Musulman. Egorgement médian complet.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 20 avril 1956 à Bernelle.
— M... Abdallah. Egorgement latéral gauche.

Egorgement avec reprise et mutilation faciale : amputation du nez.

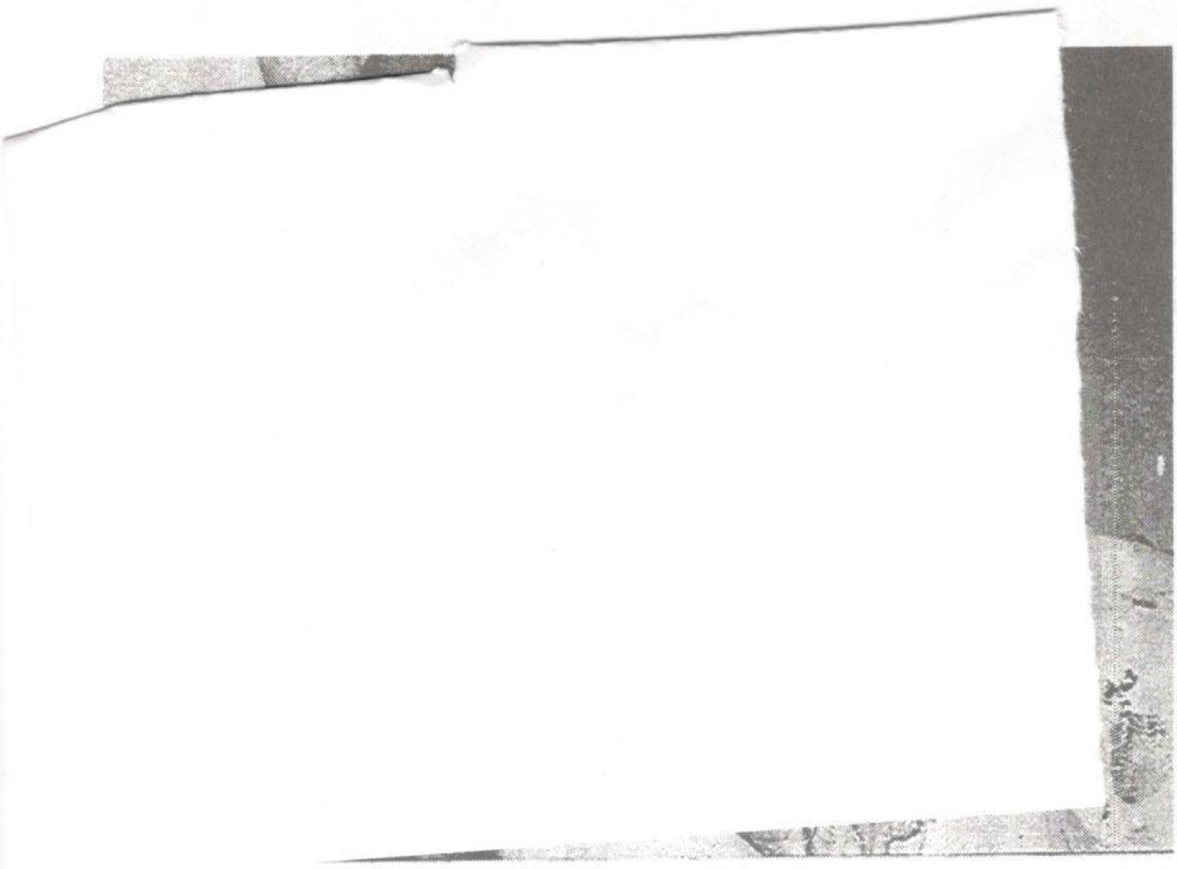

Vue latérale droite : Egorgement médian avec reprises. Coup par instrument tranchant ayant sectionné l'extrémité du nez. Tentative de décapitation.

Médecin-auxiliaire X..., torturé puis assassiné par les hors-la-loi (Mars 1956), Traces de brûlures par métal porté au rouge, au niveau du thorax et de l'abdomen. Traces de brûlures par liquide bouillant au niveau de l'abdomen et des membres. Egorgement médian et latéral droit. Mutilations des lèvres.

X..., éventré par les hors-la-loi, Douar Méchala (C. M. de la Séfia - Dépt de Bône) - 2 juillet 1955.

Homicides volontaires commis par les hors-la-loi, le 26 février 1956 à Ighzer-Amokrane (C. M. d'Akbou). Victimes : L'Agha M... Larbi, ses deux fils, et le facteur du douar O. Décapitations : Têtes retrouvées le 28 février sur la route nationale, posées sur les cartes d'identité. Les corps n'ont pas été retrouvés.

X..., ouvrier agricole à El-Kseur, assassiné par les hors-la-loi pour avoir refusé de tuer ses patrons. qui trouvèrent la tête du malheureux devant leur porte.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 26 novembre 1956, dans la Commune mixte de Biskra. Exemple d'égorgement et de mutilations faciales

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi à l'Arba le 27 février 1956. X..., 35 ans, Musulman, nez et lèvres coupés, balle dans la nuque.

X..., Musulman, assassiné par les hors-la-loi, le 4 avril 1956. Gorge tranchée, mutilation du nez et des oreilles.

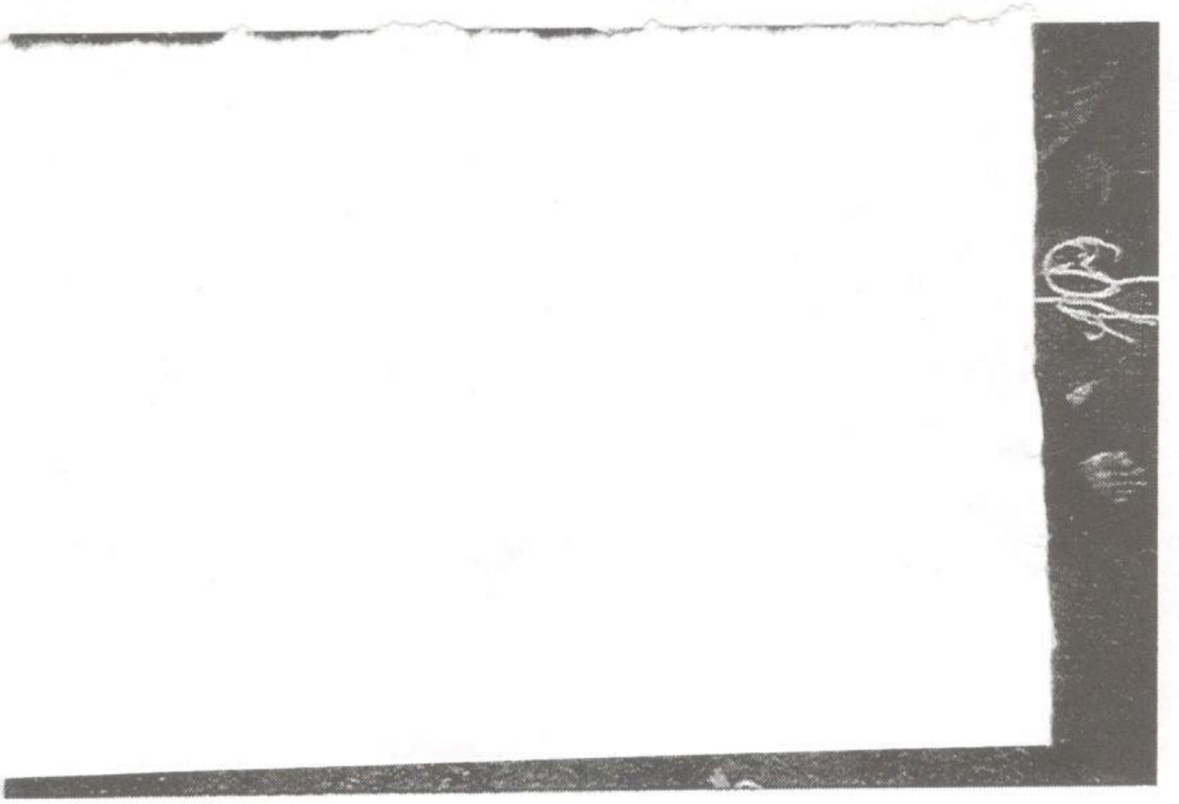

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi dans la Commune mixte de Palestro le 24 janvier 1956. La victime B.RB.N., âgée de 52 ans, a été retrouvée égorgée, la verge coupée à la racine avait été placée dans la bouche. Le cadavre portait sur le buste les orifices de treize coups de couteau.

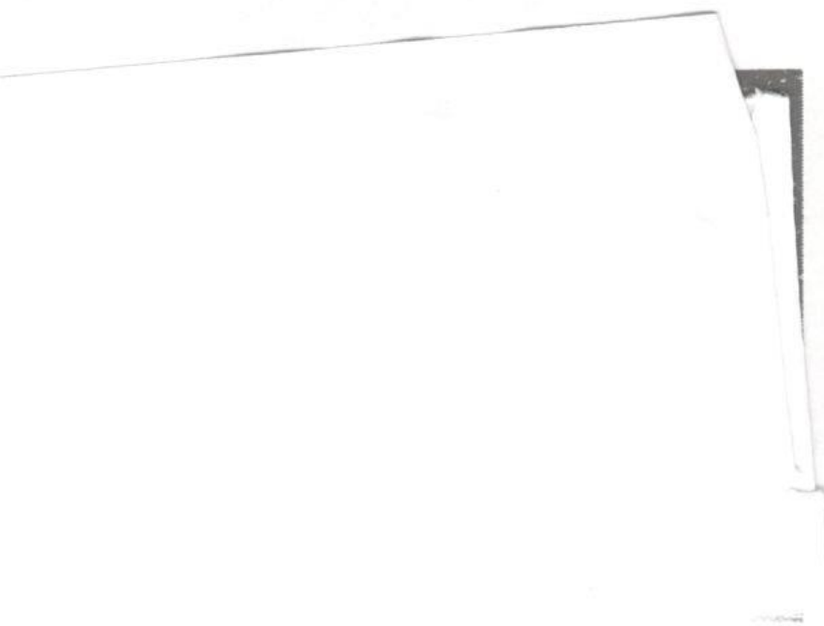

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 24 janvier 1956 dans la région de Palestro. Victime : B... Mohamed, 44 ans, commerçant et employé à la Défense et Restauration des Sols. Egorgement d'une oreille à l'autre. Mains sectionnées. Quinze orifices de coups de couteau sur le corps.

Homicide volontaire commis par les hors-la-loi le 26 janvier 1956 dans la Commune mixte de Palestro. Victime : H. M., 40 ans. Egorgement, mutilation du nez, ablation de la verge, cou et côté droit lardés de coups de couteau.

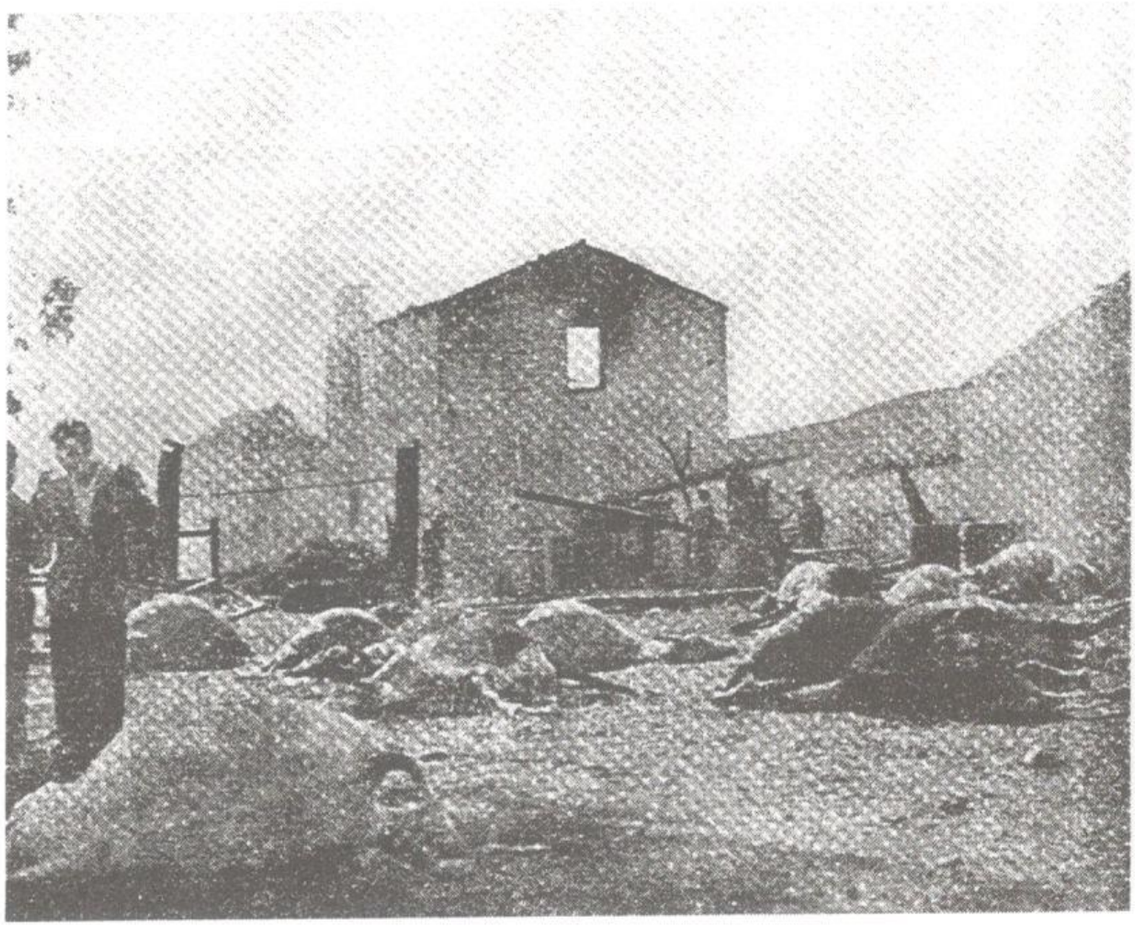

Le 15 septembre 1955, de 22 heures à 24 heures, une bande de 50 hors-la-loi investissait la ferme M..., près de Constantine. Ils incendiaient le bâtiment principal et le fourrage, et égorgeaient 87 bovins, 59 ovins, 2 chevaux, 4 mulets, et 7 ânes.

« sité particulière à l'égard des victimes ; car le vol était le mobile « du crime ».

La rébellion actuelle a multiplié de pareils exemples d'une manière considérable. Il faut en trouver la raison, non seulement dans la sauvagerie native de l'Indigène, mais aussi dans le symbole que représente cette émasculation qui transforme l'homme, cet être supérieur, en un corps presque semblable à celui de la femme, cet être inférieur, en lui supprimant les attributs de la virilité.

E. - MEDECINE LEGALE SEXUELLE :

Si les outrages publics à la pudeur, les attentats à la pudeur, sont rares en Algérie, par contre :

le viol est d'une fréquence inouïe, à tel point qu'en présence d'un cadavre féminin, et quel que soit son âge, et même en présence d'un cadavre d'enfant masculin, ce sera la première chose à rechercher.

Nous insisterons spécialement sur la quasi-constance des viols dans toutes les émeutes où la foule indigène est restée quelque temps maître du terrain. A AIN ABID, comme à EL-ALIA, et à OUED-ZEM, les mêmes atrocités se sont produites : toutes les femmes ont été violées, souvent à côté du cadavre encore chaud de leurs enfants, avant d'être à leur tour égorgées.

CONCLUSIONS

Nous avons exposé avec quelques documents à l'appui, la réalité des atrocités commises en Algérie depuis plus de deux années. Nous avons montré qu'elles n'ont épargné ni les femmes, ni les enfants, ni même les animaux.

Il ne s'agit pourtant que de la reproduction « en série » et stéréotypée, d'actes criminels ou délictueux, pratiqués depuis toujours en Algérie. La Paix française qui a régné si longtemps dans ce pays n'avait réussi qu'à en diminuer considérablement le nombre, sans les faire disparaître pourtant.

Nous avons estimé qu'en ces temps où il est si fréquemment fait allusion, par certains, au respect de la personne humaine, il n'était pas inutile de rappeler le peu de cas que d'autres en font dans la pratique. Ce faisant, nous n'avons pas du tout eu l'intention de rendre responsable de ces atrocités un quelconque groupe racial, et de prouver par là, que la criminogénèse varie selon les groupements ethniques.

Nous sommes persuadés, au contraire, que le retour à la sauvagerie barbare primitive peut se voir en tout temps et en tout lieu, et qu'elle est le propre de l'homme placé dans certaines circonstances spéciales : guerre, révolution, émeute, lorsque tous les freins imposés par la Société aux instincts naturels ont cédé sous la pression des événements.

Les pénibles circonstances de la 2ème guerre mondiale l'ont suffisamment rappelé à ceux qui auraient pu en douter.

L'homme revient d'autant plus vite à l'état bestial, que son vernis de civilisation est plus mince.

Mais nous avons voulu insister sur certains aspects particuliers à la criminalité de l'indigène musulman algérien : égorgements, mutilations nasales et mutilations génitales, et surtout en rechercher les causes profondes, car même les faits les plus révoltants doivent mériter une étude scientifique.

Si en général la criminologie moderne recherche la génèse du crime parmi les facteurs biologiques, psychologiques, psychiàtriques, économiques, et surtout sociologiques, il ne nous a pas paru que ces différentes causes étaient suffisantes, pas plus d'ailleurs que la seule notion médico-légale de sadisme.

Le fait que ces pratiques se retrouvent avec une régularité constante dans toute l'histoire de l'Afrique du Nord depuis les temps les plus reculés, nous oblige à invoquer les mœurs, les coutumes, et certains aspects de la religion, pour expliquer le comportement des auteurs de ces crimes.

Il ne s'agit donc pas là d'une caractéristique raciale, pas plus que nous ne croyons maintenant au facteur anthropologique, ni à la notion « d'homme criminel » de LOMBROSO.

Ce sont les mœurs et certaines pratiques religieuses qui, s'unissant pour maintenir la femme dans sa condition inférieure, expliquent en grande partie la cruauté et la dureté qui règnent dans les rapports entre certains musulmans algériens.

Les faits actuels ne sont donc pas nouveaux, ils ne visent pas spécialement les Européens, puisque le plus grand nombre de victimes sont des Musulmans ; ce ne sont donc pas des crimes raciaux. Ils ont toujours existé en milieu musulman algérien, et n'ont fait que réapparaître brutalement à l'occasion des événements actuels.

Ces constatations ont malgré tout un aspect relativement encourageant en ce sens que cet état de choses n'est pas irrémédiable. On peut entrevoir des remèdes, sans toutefois se faire trop d'illusions sur leur efficacité rapide.

Les seuls remèdes seraient des réformes fondamentales portant sur les coutumes et certaines pratiques religieuses, qui d'ailleurs ne concernent nullement le dogme.

Ces différentes réformes visent des aspects sociologiques étroitement mêlés, qui peuvent se résumer en disant que toutes doivent concourir à l'émancipation de la femme musulmane, base fondamentale du progrès social dans toute société.

Cette réforme peut faire naître pour l'avenir les plus grands espoirs dans tous les domaines et dans celui de la criminalité, on pourrait espérer enfin qu'un peu de douceur et de sensibilité atténuerait cette cruauté féroce qui révolte les Occidentaux du XXème siècle.

Sans cette réforme de base, tous les remèdes proposés seront vains.

Cette réforme enfin est réalisable puisque d'autres pays musulmans l'ont effectuée, et que d'autres la préparent.

Nous voyons que l'étude de ces atrocités dépasse en intérêt le simple cadre documentaire, et que la mise en évidence des causes permet toujours d'envisager des remèdes.

Nous sommes toutefois loin des idées actuellement défendues par nombre d'auteurs sur la prévention du crime et la réadaptation du criminel.

La défense sociale est une généreuse et excellente initiative, dont il convient de développer le germe dans un certain type de société, mais la criminologie, ou science de la criminalité, ne doit pas vouloir aller trop vite, car qui dit science, dit lois et application générale.

Malheureusement, le criminel est encore très divers, selon les latitudes, et il se passera encore bien des années avant que les normes de la société occidentale en matière de criminologie soient applicables à ceux des Musulmans algériens qui se rendent coupables de tels actes.

BIBLIOGRAPHIE

FOURRIER-CORBIERE Ginette. - Criminologie Algérienne et Médecine légale - Aspects généraux et pratiques - Thèse, ALGER, 15 décembre 1948 (Bibliographie). — NORES Edmond. - L'œuvre de la France en Algérie : la Justice. Librairie Félix Alcan, 1931 (Bibliographie). — SAINT QUENTIN (Louis de). - Trois mille ans avec les Berbères. Edition DELAGRAVE, 1949 — SOUALAH Mohammed. - La société indigène de l'Afrique du Nord. Edition Jules CARBONEL - ALGER - SOUALAH Mohammed. - L'Islam et l'Evolution de la Culture Arabe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Editions Jules CARBONEL - ALGER.

QUELQUES-UNS DES ENFANTS
victimes d'attentats terroristes par bombes à ALGER et soignés à la Clinique Chirurgicale Infantile de l'Hôpital de Mustapha

G... Robert, 13 ans.
Bombe dans le trolleybus rempli d'enfants. 12 novembre 1956.

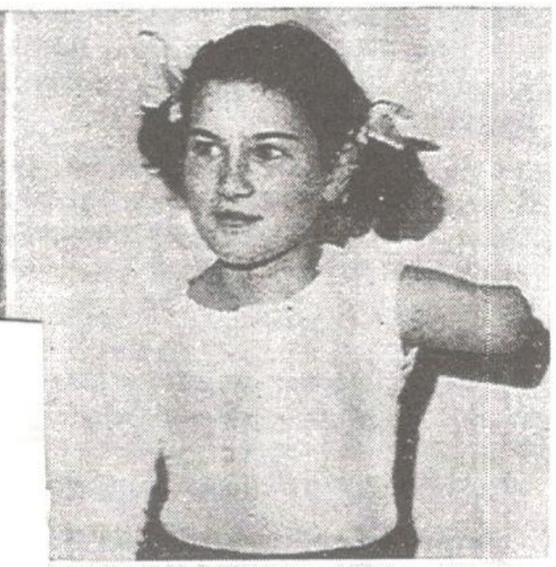

G... Nicole, 10 ans.
Attentat à la bombe au Milk-Bar. 30 septembre 1956.

Ch... Danielle, 5 ans.
Attentat au Milk-Bar
30 septembre 1956.

B... Jean-Marie, 5 ans.
Attentat à la bombe en gare d'Hussein-Dey. 12 septembre 1956.

Les mutilations punitives de la face, dans l'Histoire et au cours du terrorisme en Algérie. Leur réparation chirurgicale.

par F. LAGROT et J. GRECO

Il semble que la chirurgie plastique soit née du besoin de réparer des mutilations faciales punitives, semblables à celles qui sont l'objet de cet article. Il n'est rien de nouveau sous le soleil, et les atrocités des âges barbares reparaissent après cinq mille ans de civilisation, ne demandant que des circonstances favorables pour resurgir sous le vernis fragile de la civilisation.

Il est vraisemblable que cette coutume a existé de tout temps : elle voulait laisser sur le visage du coupable la marque d'infamie la plus visible, la plus spectaculaire, la plus monstrueuse, et la plus définitive.

> *« Car il fut un temps où l'amputation du nez était peine « de justice individuelle ou collective, servant à marquer « d'infamie criminels, voleurs, et insolents, voire femmes « infidèles », « mutilation volontaire de femmes vertueu- « ses, nonnes ou laïques, à l'approche des conquérants ; « jeu d'adresse en rixes et tournois. Un temps où les nez « sautaient pour peu... » Et puis, le silence s'est fait. « L'amputation du nez délaissée comme châtiment, le fut « aussi, semble-t-il, comme mode de vengeance person- « nelle. Sans doute requiert-elle une dextérité peu com- « mune, un entraînement dont les derniers champions de « l'arme blanche sont déshabitués, AU MOINS DANS « NOS REGIONS. »*
>
> Professeur Jean QUENU (Mémoires Académie de Chirurgie, 82, n° 6-7, 203), à propos d'une Communication de Replantation du Nez, par MM. Claude DUBOST et J. BIENAYME (Acad. Chir., séance du 22 févr. 1956).

Les « spécialistes » les plus anciennement connus de cette défiguration sont certainement les Hindous. La trace de cette pratique est décelée chez eux, au moins depuis 2.500 ans avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 600 ; on en trouve mention dans le Rig Véda (1.500 ans avant Jésus-Christ) et l'Atharva Véda.

L'amputation du nez punissait les épouses adultères, mais marquait aussi les prisonniers de guerre et certains délinquants de droit

Extrait de l'**Afrique Française Chirurgicale** - Tome XV, N° 1 - 1957.

commun. La coutume était de jeter aussitôt dans le feu le bout de nez sectionné pour éviter que le blessé ne tentât de le « recoller » en place.

Fig. 1 et 2 : Supplices pratiqués en Algérie. « Histoire de BARBARIE et de ses corsaires », par P.F. Pierre DAN - Paris 1637.

Le roi de Ghoorka, vainqueur d'une ville du Népal, fit couper le nez de tous les habitants, hommes, femmes, enfants. Beaucoup se suicidèrent. On trouve mention, à Ceylan, de la même pratique. Celle-ci se perpétue au cours des âges et, en 1792 encore, au cours de la guerre des Indes, Tippoo coupait le nez et une des mains de ses prisonniers.

L'Assyrie nous montre cette torture appliquée à ses captifs, parmi bien d'autres ; et les Egyptiens, par l'entremise de l'Arabie (déjà) semblent en avoir hérité et l'avoir pratiquée depuis 3.500 ans avant Jésus-Christ, selon la mention qui en est faite dans le papyrus d'Ebers (1.550 ans avant Jésus-Christ).

Le satrape Bessos, complice de l'assassinat de Darius III, usurpa en Perse le pouvoir sous le nom d'Artaxerxes IV. Il fut livré à Alexandre le Grand, en 329 avait Jésus-Christ, et eut, avant d'être jugé comme meurtrier de Darius, le nez et les oreilles coupés sur l'ordre d'Alexandre.

La section punitive du nez se transmit au cours des siècles ; l'empereur Justinien II, au VIIème siècle, eut le nez sectionné, mais peut-être au cours d'un combat.

Au cours des croisades, les Croisés, pas toujours tendres, et inspirés par l'exemple de leurs ennemis, et probablement par manière de revanche, coupent parfois le nez de leurs prisonniers, les gratifient rituellement d'un coup de pied au derrière en signe de mépris avant de les envoyer aux galères. Telle était la cérémonie (communication du professeur Sanvenero Rosselli, de Milan).

Enfin, en Europe, la vie agitée de la Renaissance connaissait cette coutume puisque Tagliacozzi, célèbre chirurgien italien de la fin du XVIème siècle, opérait de cette infirmité douze comtes germaniques, dix-neuf marquis français, cent chevaliers espagnols, et un seul... anglais.

Mais la plupart du temps cette torture reste le propre des peuplades cruelles du Moyen-Orient ; elle constitue une prédilection ethnique du bassin oriental de la Méditerranée, et c'est le fond sauvage de ces mentalités qui affleure maintenant dans les activités du terrorisme algérien.

Il faut savoir que la menace « Je te mange le nez » fait partie du répertoire des rixes en Afrique du Nord, et qu'effectivement il arrive qu'un des disputeurs, au cours de sa rage, homme ou femme, se jette sur l'adversaire et lui arrache le nez d'un coup de dents ! l'Arabe a donc retrouvé, pour le terrorisme, l'usage d'une coutume ethnique et ancestrale.

A propos d'un malheureux défiguré hospitalisé dans notre service, Massebœuf (de Ténès) cherche les mobiles d'une telle mutilation. Voici ce qu'il écrit :

« Je me suis renseigné auprès d'amis musulmans, en leur demandant les raisons de cette obstination à couper le nez. Peut-être êtes-vous au courant ; si vous ne l'êtes pas, cela peut vous intéresser : le nez, dans le langage courant, représente l'honneur et la dignité. De même que pour nous, le cœur représente le sentiment : « tu n'as pas de cœur ». Une injure grave à un musulman consiste à lui dire :

« tu n'as pas de nez », ce qui se traduit : « tu es un homme sans « honneur ».

« Votre client d'hier, les bras liés derrière le dos, s'est vu tenir ce « langage : « tu écoutes trop » et on lui coupe une oreille — « tu par- « les trop » et on lui coupe la lèvre supérieure — « tu n'es pas un « homme » et on lui coupe le nez.

« Heureusement qu'il n'était pas accusé de vol ni d'adultère, faute « de quoi, de proche en proche, comme en Arabie séoudite, il aurait « perdu sa main droite et ses attributs ».

En fait, l'Arabe et le Berbère algériens, au cours du terrorisme actuel, mutilent pour se faire craindre et se faire obéir — c'est le but du terrorisme — et plus la mutilation est visible, horrible, spectaculaire, plus elle est gratuite, injustifiée, plus elle est terrible et frappante. Aussi l'amputation du nez est-elle la punition de ceux qui sont surpris par les fellagha et les terroristes en train de fumer ou de priser du tabac français.

> *« Ecoutez gens, évitez de fumer des cigarettes françai- « ses. Cela vaudra mieux pour vous. Nous brûlerons le « magasin de celui chez qui nous trouverons des ciga- « rettes françaises et, par Dieu, la France ne pourra ja- « mais rien nous faire. Nous couperons au couteau le « nez de celui que nous trouverons en train de fumer « des cigarettes françaises. Nous en avons décidé ainsi. « Faites ce que vous voulez. Evitez les jeux de hasard « dans les cafés, tels que dominos et cartes, cela vaut « mieux pour vous, car vous pourriez vous en repentir. « Ceci de la part de l'armée de la Libération de l'Al- « gérie. »*
>
> (Document trouvé à Djemaâ, territoire de Touggourt, le 25 septembre 1955).

« Est-il conforme aux idées de tolérance que nous professons, de découper à coups de ciseaux les lèvres des fumeurs et de trancher le nez des priseurs de tabac. » (Jacques SOUSTELLE, Lettre d'un intellectuel à propos de l'Algérie). La malheureuse victime, coupable d'une cigarette, s'affale, couverte de sang, avec un immense trou rouge triangulaire au milieu de la face, sans nez, la mâchoire supérieure à nu et deux plaies béantes à la place des oreilles. La mort par hémorragie, par choc, par infection, n'est pas rare, et si la guérison — la cicatrisation — survient, elle se fait avec une atroce défiguration de « tête de mort » qui remplit son but : elle terrorise. (Fig. 11 - 12 - 13 - parmi tant d'autres).

***

Aussi, de tout temps, les rescapés ont-ils cherché à masquer leur infortune ou leur infamie, derrière des voiles, derrière des nez postiches, ou à l'aide de la réparation chirurgicale.

Il semble même, historiquement, que cette circonstance ait donné naissance à l'un des premiers gestes vraiment chirurgicaux de répara-

tion ; en tous cas, c'est par la mutilation nasale qu'est née la chirurgie plastique, avec la méthode dite « Indienne » de transplantation, sur le nez, d'un lambeau voisin de la peau du visage.

Susruta (Vème siècle) en parle à propos de la chirurgie des anciens Aryens ; selon les plus vieux documents sanscrits (Rig Véda, 1.500 ans avant Jésus-Christ), cette chirurgie de « greffe indienne » du nez aurait été pratiquée deux et trois mille ans avant J.-C. Ces livres décrivent des méthodes de rhinoplastie utilisant des lambeaux prélevés sur les joues — méthode qui aurait précédé l'utilisation d'un lambeau pris sur le front — c'est cette dernière qui fut réellement appelée « méthode indienne ». Susruta nous apprend, en outre, que la caste hindoue des Koomas utilisa des greffes libres de peau prélevée sur la fesse pour remplacer le nez détruit.

Le papyrus d'Ebers (1.550 ans avant Jésus-Christ), nous révèle que des opérations de greffe similaires étaient tentées en Egypte 3.500 ans avant J.-C., puis que les procédés hindous lui parvinrent par l'Arabie. De là, selon Carpue, ils gagnèrent le Moyen-Orient, la Grèce, et l'Italie. C'est laisser supposer que les nez coupés n'étaient pas rares !

En 1442, Branca, de Catane, en Sicile, reprit la méthode indienne avec lambeau frontal. Son fils Antoine, le premier, la modifia en utilisant un lambeau pédiculé pris sur le bras, si bien que Calentino, poète napolitain, pouvait écrire à son ami Ophian : « Si tu veux un nez neuf, va voir Branca, il a un truc pour refaire un nez ». Puis ce procédé fut appliqué et divulgué par la famille des Boïani, chirurgiens ambulants en Calabre (Alexandre Benedictus, professeur à Padoue, en parle dans son livre d'anatomie publié à Venise en 1947, et Etienne Gourmelen parle du procédé de Branca dans son livre de l'art chirurgical, publié à Paris en 1580). On trouve encore le procédé employé par Aranzio, professeur à Bologne en 1569 (relaté par Wojecieh Oczhe, chirurgien polonais), puis par Jean Griffon, de Lausanne, en 1590 (in Fabry, de Hilden, « Observationum at Curationum Medico-Chirurgicorum »).

Le procédé du lambeau pédiculé brachial (méthode italienne) — déjà inventé donc — devient célèbre entre les mains du grand chirurgien de Bologne, le Professeur Gaspar Tagliacozzi (1529-1599) qui régla et décrivit la méthode du lambeau brachial dans son livre en 1597, et l'illustra de vingt-deux belles planches gravées, qui sont maintenant célèbres et reproduites dans les traités de chirurgie plastique. On considère, aujourd'hui, Tagliocozzi comme un des pères de cette spécialité. Les vingt-deux gravures nous décrivant admirablement la technique de Tagliacozzi : dans un premier temps, un ruban de peau est préparé sur le bras donneur, incisé sur les bords, soulevé du fond par une gaze pendant deux semaines. Pendant ce temps, il est nourri, vascularisé par ses deux bouts. (Nous appelons aujourd'hui ce temps : « l'autonomisation » du lambeau. Il prépare la section d'un bout sans entraîner la mortification du lambeau « habitué » à de nouvelles conditions circulatoires). Dans le deuxième temps, vers la troisième semaine, le bout supérieur du lambeau est sectionné — le bout inférieur encore tenant au bras — et appliqué au moignon nasal mis à vif et

préparé pour le recevoir. Il est ainsi soigneusement suturé bord brachial à bord nasal, le bras relevé étant maintenu au voisinage de la tête pour éviter tout tiraillement du fragile lambeau, à l'aide d'un astucieux appareillage fait de bandages qui maintiennent la main et le poignet sur la tête de l'opéré, pendant trois semaines pénibles pour lui. A la fin de ce délai, le bout du lambeau a pris, sur le nez, et Tagliacozzi en sectionne le bout brachial : le lambeau vit, nourri maintenant par les vaisseaux de la face ; et le chirurgien peut tout à son aise, le façonner à son gré et donner libre court à la part esthétique de son art.

C'est vers ce moment qu'Ambroise Paré nous parle de Cadet de Saint-Thoan qui « ayant perdu le nez et porté longtemps un d'argent, « se fascha pour la remarque, qui n'estait sans une risée, lorsqu'il « estait en compagnie. Et ayant ouy qu'il y avait en Italie un maistre « refaiseur de nez perdus, s'en alla le trouver, qui le lui refaçonna en « la manière de dessus, comme une infinité de gens l'ont vu depuis, non « sans grande admiration de ceux qui l'avoyent cogneu auparavant avec « un nez d'argent. » (Cité par Paule Dumaître, in Esculape, décembre 1955).

Mais Ambroise Paré réprouvait cette opération — dont il se faisait du reste une idée erronée — avec Fallope, Vesale et Mercuriale, en croyant que c'était le muscle biceps qui, dans le bras, fournissait le lambeau destiné au nez. Tagliacozzi, en 1556, réfuta l'erreur et précisa qu'il utilisait comme lambeau donneur, la peau du bras et non le muscle.

Mais à cette époque, l'Eglise, puis plus tard la Faculté de Paris (en 1788) élevèrent l'interdit contre les opérations de réparation faciale, et Tagliacozzi tomba dans le ridicule et l'oubli. Si bien que deux mois après sa mort, en 1600, soupçonné de sorcellerie et sous le prétexte d'une vision d'une religieuse de Saint-Jean-Baptiste, son corps fut déterré et transporté hors du campo-santo. L'Eglise eut à juger du cas et fit reporter le corps en terre d'Eglise.

Ce discrédit se retrouve dans certaines œuvres du temps. Il est piquant de lire à ce propos, les vers de Voltaire (Dictionnaire philosophique, 1792) :

« Ainsi Tagliacotius
Grand Esculape d'Etrurie,
Réparait tous les nez perdus
Par une nouvelle industrie ;
Il vous prenait adroitement
Un morceau du cul d'un pauvre homme,
L'appliquait au nez proprement :
Enfin, il arrivait qu'en somme,
Tout juste à la mort du prêteur
Tombait le nez de l'emprunteur,
Et souvent dans la même bière,
Par justice et par bon accord
On remettait au gré du mort
Le nez auprès de son derrière ».

On croyait en effet que le greffon pouvait être emprunté à un autre individu, un « domestique », et que ce greffon transplanté suivait, chez son nouveau possesseur, les vicissitudes survenant à l'ancien, et qu'il se flétrissait à la mort de ce dernier. Tagliacozzi lui-même admettait la possibilité de la prise d'un tel greffon — une « homogreffe », disons-nous aujourd'hui — mais ne la pratiquait pas pour des raisons de difficultés techniques et d'inconfort. Nous savons aujourd'hui que les « homogreffes » ne prennent pas. Seules sont possibles les « autogreffes » prises sur l'individu lui-même. Cette légende, alors répandue, excuse l'histoire rapportée par Van Helmont : « Un Bruxellois, « ayant perdu le nez dans un combat, se rendit chez un chirurgien « nommé Tagliacozzi. Ce dernier eut recours, pour le guérir sans dif- « formité, à l'autoplastie, et emprunta le lambeau de chair au bras « d'un domestique. Le blessé revint chez lui avec son nez d'emprunt. « Treize mois plus tard, il fut tout à coup désagréablement surpris en « voyant cet organe se refroidir et finir par se putréfier. Qu'était-il « arrivé ? Après bien des lamentations et des recherches, on apprit « que le domestique au bras duquel le Bruxellois avait emprunté son « nez, était mort au moment où cet organe se refroidit. » (Cité par Paule Dumaître, in Esculape, décembre 1955).

Dans le même ordre d'idées, nous relevons dans le travail de MM. Aubry, Giraud, Levignac, Senechal et Cuzin, l'amusante histoire que conte E. About, en 1862 : « Un Turc offensé par Me Lambert, le provoque en duel et lui coupe le nez d'un coup de sabre. Un chat qui passait par là, se régale de ce morceau de choix. Un chirurgien du nom de Bernier, disciple de Velpeau s'offre à réparer les lésions et propose au malheureux notaire la méthode indienne, la méthode française n'étant pas applicable à son cas. Le notaire refuse en raison de la cicatrice frontale qu'on lui laisse entrevoir. Il se décide enfin à payer largement un malheureux Auvergnat afin que celui-ci consente à être le donneur d'un lambeau brachial qui, selon la méthode italienne, sera fixé au niveau de l'amputation. L'opération est pratiquée, et donneur et receveur vivent 30 jours solidaires l'un de l'autre, comme des frères siamois. Malheureusement Romagné (le donneur) a un accent auvergnat très marqué, et de plus il est buveur. Or, il se trouve que le nouveau nez greffé continue, malgré sa nouvelle situation, à vivre sous l'influence de son ancien possesseur. C'est ainsi qu'il devient rouge lorsque Romagné s'enivre, se dessèche lorsqu'il est malade, parle auvergnat lorsque Romagné s'enrhume... Un jour enfin le nez disparaît, Me Lambert croit le véritable possesseur de son nez mort. Il n'en était rien, il était amputé d'un bras. »

De même que la méthode indienne de rhinoplastie se répandit sur les bords de la Méditerranée dans l'Antiquité, de même à l'époque moderne elle gagne l'Angleterre à la faveur des échanges de la Compagnie des Indes en 1744. En 1794, le Magazine des Gentlemen décrivit une opération de rhinoplastie réussie par un chirurgien, Mahratta de Kumar, à laquelle assistaient deux médecins anglais de Bombay. Carpue, chirurgien anglais, convaincu par cette observation, se décida à essayer la méthode et publia ses premiers succès en 1816.

La rhinoplastie se répandit alors en Europe, avec Von Groefe (1817), Dieffenbach (1829) en Allemagne ; Larrey, Lisfranc (1826),

perdu ce lambeau alors qu'il était implanté déjà sur le nez, en sectionnant en une fois son pédicule, et en le modelant exagérément, ce qui a réduit à l'excès sa base d'implantation et détermina le sphacèle. Néanmoins, après retouche, le seul lambeau restant permit de compléter la cicatrisation, mais le résultat final est médiocre par manque d'étoffe.

Enfin, nous pensons pouvoir considérer comme satisfaisants les résultats des autres observations.

(L'observation n° 8 est présentée avec le résultat définitif, qui dans un travail antérieur paru dans la Presse Médicale, n'avait pu être fourni alors, les documents photographiques ne nous étant pas parvenus à temps).

***

Les mutilations faciales connaissent en Algérie une étiologie nouvelle : *le Terrorisme.*

Le nombre des mutilés est grand. Il risque de s'accroître encore. Pour soigner, cicatriser et réparer ces amputés, il faut s'attacher à résoudre non seulement des problèmes de technique opératoire pure, mais encore et surtout de difficiles problèmes sociaux. Car ces blessés refusent de quitter pour une absence prolongée leur famille qu'ils doivent nourrir et protéger. Seule l'assurance de pouvoir laisser en sécurité dans leur douar natal leur famille pourvue des secours matériels indispensables, peut leur donner la tranquillité morale nécessaire à la mise en œuvre du traitement réparateur. Un Service Social efficient doit s'occuper de cet aspect du problème, qui n'a pas échappé à la vigilance des Pouvoirs Publics. Le Gouvernement Général de l'Algérie a organisé un Centre de Réparation Faciale, adjoint à notre service de Chirurgie de l'Hôpital Parnet. Il a prévu le maintien d'une liaison constante entre les victimes du Terrorisme qui y seront hospitalisés et leur famille, et compte apporter à tous l'aide secourable indispensable. Il reste ainsi dans le cadre de la grande œuvre de pacification entreprise, et s'efforce, une fois de plus, à montrer à tous le vrai visage de la France, plus attachée à réparer et à libérer qu'à détruire et opprimer.

RESUME

Les mutilations faciales au cours du Terrorisme en Algérie sont nombreuses. Beaucoup de ces blessés, pour des raisons sociales, refusent le traitement chirurgical réparateur, et pressés de rejoindre leur famille, écourtent au maximum la durée de leur hospitalisation.

Sur 27 mutilés de la Face, dix-huit observations de blessés qui furent opérés dans le Premier Service de Chirurgie de l'Hôpital Parnet sont rapportées par les auteurs.

Les lésions furent des amputations nasales partielles ou totales (18 fois), associées à des amputations partielles (2 fois) ou à des plaies de la lèvre supérieure. L'amputation de l'oreille fut également observée (2 fois).

CHRONIQUE

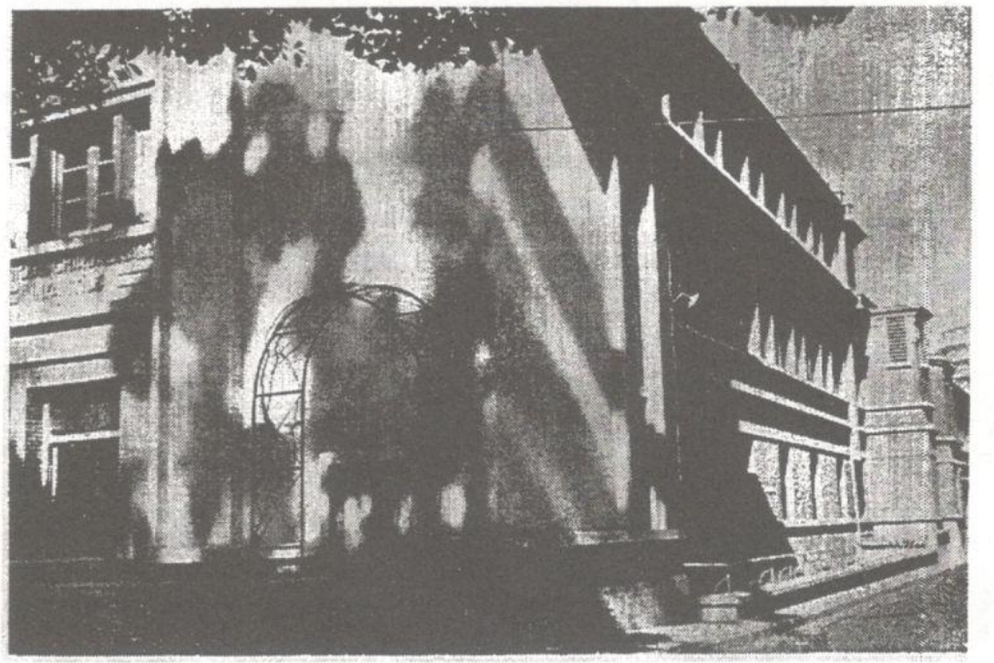

La Clinique chirurgicale infantile et d'orthopédie de la Faculté de Médecine d'Alger Hôpital de Mustapha

par le Professeur P. LOMBARD

Le service de Clinique Chirurgicale Infantile et d'Orthopédie de la Faculté d'Alger, a été créé en 1910, par dédoublement de la chaire de Clinique des Maladies des Enfants de l'ancienne Ecole de Médecine : cette chaire était occupée par le Professeur Joseph Curtillet, agrégé de chirurgie à la Faculté de Lyon. Ce service de chirurgie comportait alors 40 lits et, en annexe, un petit pavillon opératoire. L'activité était réduite. Pour l'année 1911, le total des entrées fut de 485 malades, le chiffre des opérations de 186.

LA PROPORTION DES ENFANTS MUSULMANS, PAR RAPPORT AUX ENFANTS EUROPEENS, N'EST ALORS QUE DE 12 %.

Rebâtie pendant la guerre de 39-40, la Clinique comprend, dans son état actuel, un bâtiment situé au centre du grand parc de l'hôpital Mustapha. Long de 114 mètres, large de 10 mètres, il présente un étage sur toute sa longueur, un second étage sur 50 mètres. Au total : 170 lits.

Au centre du bâtiment, un bloc opératoire complètement isolé des salles, avec :

Extrait de l'**Afrique Française Chirurgicale** - Tome XV, N° 1 - 1957.

- au rez-de-chaussée, une très grande salle réservée à l'orthopédie pure : appareils plâtrés divers, réductions non sanglantes des fractures.
- à côté, grande salle de radiographie et salle d'opérations aseptique.
- un escalier, réservé rigoureusement à l'équipe chirurgicale, conduit au premier étage : chambres de déshabillage pour le chirurgien et ses aides, toilette et douches. Une chambre de repos, un petit laboratoire pour le développement des radiographies en cours d'intervention.
- Lavabos en relation directe, par portes automatiques, avec deux salles d'opérations aseptiques jumelées, au-delà desquelles se trouve la stérilisation encadrée par les TRIPLES sas d'entrée des opérés.

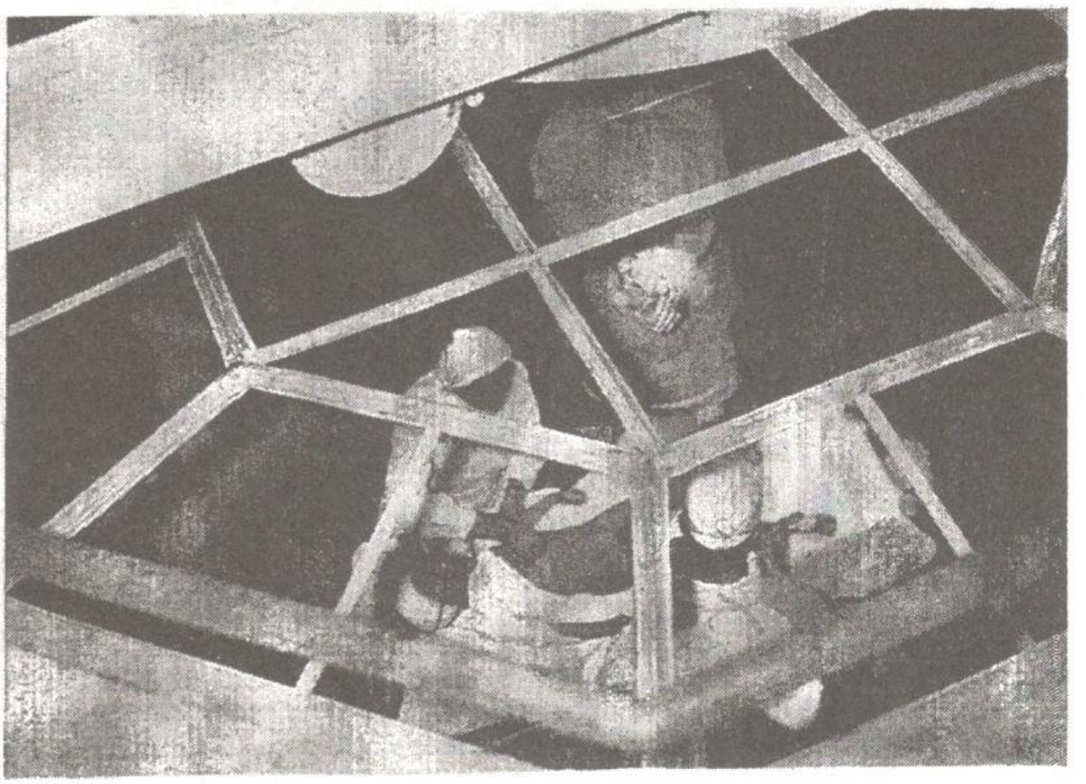

Salles d'opération et lavabos aux parois d'aluminium bleu-marine, le sol de grès et de marbre, salles de forme octogonale de 5 m. 50 sur 6 m. Plafonds vitrés et superscialytiques mobiles sur rail, dans une grande salle où se tiennent, assis, autour des plafonds vitrés, les élèves qu'un haut parleur met en communication avec l'opérateur. Atmosphère stérilisée par vaporisation d'eau. Stérilisation par chauffage électrique, communication par guichets avec les salles d'opérations.

Les salles de malades, comprenant une série de chambres à un lit destinées aux opérés, toutes pourvues d'un distributeur d'oxygène, et la prise de courant pour aspiration. Des chambres à deux lits et des chambres à 4 lits. Toutes ces chambres vitrées : surveillance très facile.

En sous-sol, laboratoire de bactériologie et salle de gymnastique orthopédique.

En sous-sol également, avec entrée indépendante, un service de consultations comprenant salle d'attente, box de déshabillage, salle d'examens et de poli-clinique. Assistante sociale et secrétaires médicales permettent de suivre jusqu'à domicile, tous les malades qui se présentent à la consultation, ainsi que les anciens opérés.

Pour l'année 1956, le total des entrées s'élève à 2.512. Le chiffre d'opérations est de 1.722, non comprises les interventions de « petite chirurgie ». LA PROPORTION DES ENFANTS MUSULMANS EST DE 86 %.

La Consultation externe, autrefois faite une fois par semaine, a lieu aujourd'hui, trois fois par semaine.

Le chiffre des consultants s'est accru, régulièrement, d'année en année, et nous arrivons, pour l'année 1956, à un total de 11.746 consultations, contre : pour l'année 1955, à un total de 9.938 ; et pour l'année 1954, à un total de 8.938 consultations.

Chef de Service : Pr. P. LOMBARD.
Assistant : Dr. J. FRAILONG.
Chef de Clinique : Dr. R. RICOUX.
Chef de Clinique adjoint : Dr. C. PHELINE (Neuro-Chirurgie Infantile).

Ces chiffres méritent d'être soulignés, ils marquent la fin d'une époque, que notre prime jeunesse a connue, à la fin du siècle dernier, et le début d'une ère nouvelle.

Vers 1900, les filles vouées à un analphabétisme total, les garçons fréquentaient l'Ecole Coranique, dans la mesure où le permettait une pièce généralement exiguë, toujours ouverte sur la rue. Sur des nattes de palmier, face à un vieillard enturbanné et armé d'une longue gaule, deux à trois douzaines de gamins étaient assis sur leurs talons, chéchias rouges et burnous usagés, ils psalmodiaient à longueur de journée les versets du Coran, cependant que la gaule, maniée d'une main experte, tombait çà et là, sur la tête ou l'épaule des moins attentifs ; à portée de main, un solide gourdin d'olivier inquiétait les plus paresseux. La leçon achevée, le taleb se muait en thaumartuge. Au père

qui venait demander assistance pour la maladie d'une fille ou d'un garçon, comme au mari d'une femme en douleurs, le vieux savant remettait un papier portant quelques versets du Coran appropriés à la situation, et soigneusement calligraphié : roulée en boule, la formule sacrée devait être religieusement avalée, tantôt par le patient lui-même, tantôt par un membre de la famille. Quand la science du Maître d'école apparaissait vraiment en défaut, le Marabout intervenait.

Ainsi, nos services d'enfants n'étaient-ils guère peuplés que de petits européens. De l'enfance musulmane, nous n'avions que des blessés de la rue, ceux des fermes européennes, et quelques fractures compliquées de gangrène sous des attelles de roseaux serrés par la corde de l'âne ou du mulet.

Les choses sont demeurées à peu près en l'état jusqu'à la fin de la première guerre mondiale. Le service militaire obligatoire, la vie de caserne dans les grandes villes, le séjour en France puis en Allemagne ont brusquement, on pourrait dire brutalement, découvert le monde occidental à toute une jeunesse qui n'avait jamais connu que le douar et la vie pastorale.

A partir de 1920, ALGER grandit et s'étale en gradins sur ses proches collines. Un peu partout dans les villes et les villages, les garçons se mettent à fréquenter l'école communale, dont les filles restent encore écartées. Le vieux taleb perd sa clientèle et se lamente sur la corruption des mœurs, cependant qu'on nous amène de plus en plus nombreux tous ces laissés-pour-compte, fractures vicieusement consolidées, luxations non réduites, maux de Pott énormes, baignant dans le pus des abcès froids fistulisés. Le service de Chirurgie de l'hôpital de Mustapha, augmente vainement le nombre de ses lits, dans un bâtiment qui n'est vieux que de moins de 40 ans.

Pour le désencombrer, on crée dans le Sahel, à 25 kms d'Alger, un sanatorium de 30, puis de 50 lits, qui reçoit toutes ces tuberculoses chirurgicales, puis tous les chroniques.

D'année en année, il doit être agrandi.

La poussée démographique augmente, et les travailleurs nord-africains vont et viennent, en nombre croissant, ramenant de la métropole des idées et des mœurs nouvelles. Leurs femmes n'hésitent plus à envoyer leurs filles à l'école, et à les conduire à l'hôpital dès que la nécessité s'en fait sentir.

La reconstruction de la Clinique Chirurgicale Infantile, s'impose de plus en plus pressante : réclamée dès 1930, obtenue en 1940, elle est achevée en 1949.

Pour qui l'a connue dans les premières années du siècle, sa transformation est totale. Des 170 lits qu'elle comprend aujourd'hui, 86 % sont occupés par des enfants musulmans, les européens ne sont plus que 14 % et à certains moments, dans certaines périodes de l'année, le chiffre s'abaisse à 3 ou 4 %.

Mais la transformation ne porte pas seulement sur le pourcentage des lits. La pathologie elle-même se trouve renouvelée.

Du fond du bled, nous arrivent aujourd'hui becs de lièvre et pieds bots de nouveaux-nés, boiterie annonciatrice de coxalgie au début, ou de luxation congénitale, nous opérons des appendicites aiguës dont nos maîtres niaient l'existence en dehors du milieu européen.

La science médicale contemporaine a définitivement pris la place des pratiques du moyen-âge ; il lui a fallu près d'un siècle pour préparer sa victoire, qui, depuis 30 ans, se mue en triomphe.

Dans cette lutte contre les routines ancestrales, la consultation externe du service paraît avoir joué un rôle important. A cet égard, sa liaison étroite établie, et depuis plus de 30 ans maintenue, avec la Croix Rouge, paraît bien avoir été efficace. Le dispensaire installé en pleine Kasbah et confié aux Sœurs Blanches Missionnaires, a filtré et orienté un grand nombre de malades. Tout ce qui se fait en Kasbah d'Alger, ralentit longuement à travers le bled : la Kasbah crée la mode, et sans gravures, ni lettres, ni téléphone, elle la répand et elle l'impose jusqu'aux confins algériens.

Dans un pays comme celui-ci, la consultation hospitalière prend donc une importance particulière : elle constitue un des éléments fondamentaux d'un service d'enfants. Aussi, m'a-t-il toujours paru nécessaire qu'elle soit assurée par le chef de service lui-même, sans délégation à qui que ce soit.

Cette consultation d'hôpital ne contribue pas seulement, comme ailleurs, au recrutement des malades, elle établit le contact direct avec les familles qui ne se séparent jamais sans appréhension d'un enfant souffrant. Chez la mère musulmane, c'est plus que d'appréhension qu'il s'agit, mais bien d'une angoisse véritable au seuil d'un monde inconnu.

Pour nous, il ne s'agit donc pas ici de savants diagnostics, ni de discussions thérapeutiques, mais d'un devoir social, qui est non seulement de protéger l'enfant contre une désastreuse carence de soins, mais de découvrir toutes les ressources de l'Occident à un Orient moyennâgeux qui, trop souvent, les refuse parce qu'elles lui échappent encore.

C'est une œuvre de patience qui exige souvent de longs palabres

avec toute une famille, au sein de laquelle apparaissent redoutables les grands'mères, gardiennes vigilantes des traditions.

C'est là que la nécessité apparaît, vraiment impérieuse, de comprendre et de parler la langue du pays : l'arabe au moins, à défaut du kabyle, si difficile et nulle part enseigné (1).

Ce contact direct avec l'entourage du malade permet aujourd'hui de vaincre les dernières résistances : il facilite évidemment l'enquête étiologique si nécessaire à l'établissement du diagnostic, mais surtout il crée un climat de confiance, et même d'amitié.

Au milieu de ces femmes voilées, de ces hommes en burnous, on a souvent le sentiment aigu d'un retour aux temps bibliques, avec l'image précise qui concrétisait alors l' « amour du prochain ».

Ces gens simples, encore imprégnés de sagesse antique, ne s'y trompent pas, et l'on a souvent la satisfaction profonde de découvrir dans le regard ou dans le geste, la marque d'une confiance qui ne se démentira plus, et d'une reconnaissance qui voudrait s'exprimer.

J'en voudrais parmi beaucoup d'autres, citer un exemple, qui me paraît éminemment instructif et proprement symbolique.

Jusqu'à ces toutes dernières années, le musulman s'est obstinément refusé à l'amputation d'un membre, ou même d'un segment de membre : elle lui interdit, en effet, de se présenter devant Dieu au jour du jugement. Au tribunal du ciel il doit apparaître intact, la mutilation le rejette dans les ténèbres éternelles.

Ainsi ai-je vu, il y a 30 ans, une famille m'enlever un garçon de 25 ans, chez lequel une double embolie, partie d'une plaie au cœur, avait oblitéré les deux fémorales : une gangrène massive, imposait l'amputation des deux jambes — elle fut refusée par le patient lui-même, aussi énergiquement que par l'entourage. Or, il y a deux ans, j'ai dû proposer une désarticulation de l'épaule au père d'un garçon de 14 ans, porteur d'un volumineux ostéo-sarcome de l'humérus : l'état du membre n'autorisait pas d'autre solution. Après une interminable discussion au cours de laquelle il me fallut faire face à toute la parenté, j'essuyai un refus formel, le refus prévu, car il était de règle. Mais quelle ne fut pas ma surprise de voir revenir, 10 jours plus tard, l'enfant et son père, et d'entendre celui-ci me dire, simplement, en poussant l'enfant vers moi : « Fais ce que tu veux ». Premier et unique exemple, recueilli au terme d'une longue carrière, il annonce le ralliement à l'Occident, d'une population que la géographie fait sienne.

(1) Il n'en faudrait point conclure à la nécessité de rendre obligatoire dans les Lycées et Collèges, l'enseignement de l'arabe.

Ce serait une erreur, et politiquement, une faute. Une erreur parce que l'autochtone est ici le Kabyle qui correspond à près du tiers de la population musulmane.

Les invasions arabes ont trouvé les Kabyles à peu près complètement christianisés et même hérétiques : la conversion de l'Islam n'a été que péniblement obtenue dans le sang de massacres collectifs. Le vainqueur a imposé sa foi, mais n'a pas réussi à imposer aussi complètement sa langue. Sans écriture, sans alphabet, le Kabyle a maintenu ses idiomes.

La France achèverait la faute politique commencée dès 1830, en poursuivant une arabisation que près de 12 siècles de domination arabe n'ont pu parfaire.

Nos étudiants en médecine, n'ont nullement besoin d'un arabe littéraire que personne ici ne comprend, en dehors des lettrés ; il leur faut une connaissance de l'arabe vulgaire qu'un enseignement oral de quelques mois, en cours de scolarité, peut leur procurer amplement.

Imprimé sur les presses de l'Imprimerie Moderne de Bayeux
(Normandie)
Dépôt légal : avril 2008

Maquette des **Éditions d'Héligoland** ™
www.editions-heligoland.fr

© **Roger Holeindre 2008**
Saint-Cloud (27290), France
ISBN 978-2-9523128-4-4
EAN 9782952312844

Cercle National des Combattants
Président : Roger Holeindre
Tel. 01 40 59 07 66 — Fax : 01 45 77 12 54

France Résistance
Président : Pierre Descave
www.france-resistance.com

ISBN 978-2-9523128-4-4
EAN 9782952312844
Roger Holeindre © 2008

10 €